This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

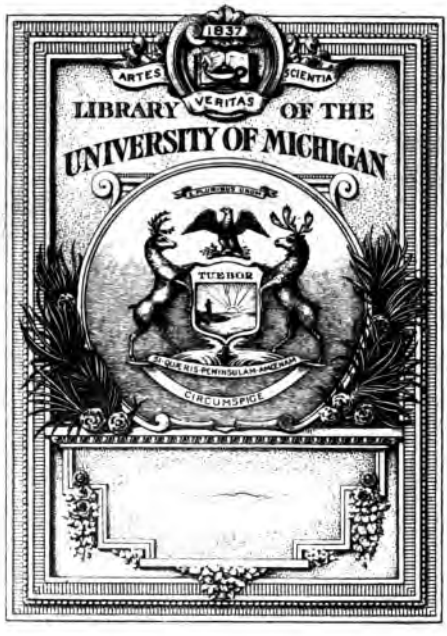
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'AMIENS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

D'AMIENS

TOME XXXII.

4me SÉRIE. — TOME II.

ANNÉE 1885.

AMIENS,
IMPRIMERIE H. YVERT

1887

Lab. Corr.
Nijhoff
10210-28
16253

NOUVELLES EXPÉRIENCES D'IMITATION

PAR VOIE HYDRODYNAMIQUE

DES

ANNEAUX ÉLECTROCHIMIQUES

Par M. C. DECHARME.

Dans mes précédentes recherches sur l'imitation, par voie hydrodynamique, des phénomènes d'électricité et de magnétisme, les expériences portaient sur les différentes parties de cette branche de la physique. Mes nouvelles recherches sont plus restreintes dans leur objet ; car elles ne concernent que les *anneaux électrochimiques*.

Si je me suis attaché à l'étude particulière de ce phénoméne, c'est qu'il me paraît avoir une importance capitale pour le but que je me propose, savoir : *l'assimilation des courants électriques aux courants liquides ;* car aucun phénomène d'électricité ne semble, mieux que celui-ci, se prêter à la manifestation exacte et complète de cette analogie, de cette similitude.

J'ai fait connaître precédemment (1) un moyen facile d'imiter ces anneaux de Nobili, jusque dans leurs

---

(1) Mémoire de l'Académie d'Amiens, 4e série, t. IX (1883) page 255.

détails, par la chute de petites colonnes d'eau sur une plaque de verre recouverte d'une mince couche de minium en suspension dans ce liquide. Mais l'imitation qui semble la plus rationnelle, d'après l'idée qu'on se fait ordinairement du courant électrique, est celle qui consiste à employer, à cet effet, un véritable *courant d'eau continu*. J'ai réussi à reproduire par ce moyen, l'imitation des diverses phases des anneaux électro chimiques.

D'autre part, un des effets les plus difficiles à imiter est celui qui a trait à la polarité de ces anneaux. J'avais déjà indiqué (2) différents procédés plus ou moins efficaces pour réaliser cette imitation. Une étude particulière, et en quelque sorte analytique du phénomène, m'a fourni un moyen simple et facile de produire, dans les anneaux hydrodynamiques, deux effets opposés, réciproques, comparables à ceux de la polarité électrique.

Ce sont les résultats de cette double série de recherches que je vais exposer sommairement.

Cette étude se divisera donc en deux parties distinctes : l'une relative à l'imitation des anneaux électrochimiques par des *courants d'eau continus* ; l'autre à l'imitation des effets de polarité.

I. — Imitation des anneaux électrochimiques par les courants d'eau continus.

Le courant continu dont nous allons faire usage est alimenté par les eaux de la Ville, sort d'un tube cylindrique ou conique convergent (de 2 à 7 millimètres de diamètre à l'orifice inférieur) et tombe verticalement sur

---

(1) Mémoires de l'Académie d'Amiens, 2e série, t. IX, page 258.

une plaque de verre horizontale, seulement *mouillée* dans toute son étendue (1).

Pour faciliter les observations cette lame est en verre noir ou de couleur foncée. Le tube porte-courant est fixé à une hauteur telle, qu'à la distance où le liquide rencontre la plaque (distance qui peut aller jusqu'à 0 m. 10 ou 0 m. 15 dans nos conditions d'expériences) la veine fluide ne présente encore *aucune solution de continuité*, ce qui est une condition essentielle. Aussi le jet tombe-t-il sans bruit, en produisant, autour du point de chute, des anneaux liquides, parfaitement *fixes*. Ces ondes concentriques, dont le diamètre et le nombre varient avec les conditions expérimentales, sont espacées tout-à-fait à la façon des anneaux électro chimiques.

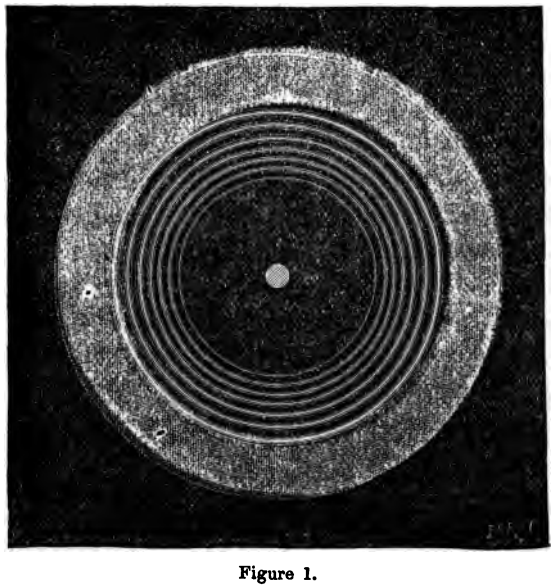

Figure 1.

(1) J'ai employé aussi, pendant la saison froide un courant d'eau moins intense, (mais encore suffisant) produit par la chute du liquide s'écoulant d'un vase plac

Disons d'abord que ces anneaux liquides fixes imitent ceux de Nobili mieux encore que les figures produites par la chute de colonnes d'eau sur une couche de minium.

De plus, ils montrent le phénomène à l'état dynamique permanent, dans chacune de ses phases qu'on peut faire varier à volonté, d'une manière presque continue.

Malheureusement, il n'est guère possible de fixer et de conserver les traces exactes de ces magnifiques anneaux liquides, par le procédé des dépôts pulvérulents ; car un courant continu, même très faible, entraîne le minium et fait disparaître presque tous les anneaux, sauf ceux du pourtour. La photographie même n'a pu me donner de résultats satisfaisants, à cause de la transparence du liquide et des effets de réflexion et de réfraction de l'eau et du verre. Avec un liquide fortement coloré, l'amélioration était encore insuffisante. Il faut donc se contenter ici de dessiner ces ondes fixes, dans chaque cas particulier, pour avoir les éléments d'observation qui permettent de suivre les diverses évolutions des anneaux liquides, lorsqu'on fait varier les conditions expérimentales. Mais, ce que le dessin ne peut rendre c'est l'effet de relief, d'éclat, de régularité ou de symétrie de ces ondes, si nettes et si fixes quand le courant demeure constant, si mobiles et si facilement transformables dès qu'on modifie l'une des causes de leur production.

Mode d'observation des anneaux. — Pour bien voir, d'un seul coup d'œil les anneaux liquides d'un même système, il faudrait les observer en plaçant l'œil verticalement au-dessus du centre et à petite distance, sous

---

à 4 ou 5 mètres de hauteur au dessus de la plaque sur laquelle était projeté le jet qui s'en échappait par un tube en caoutchouc de 0 m. 01 de diamètre, muni des ajutages ordinaires.

un éclairement convenable, ce qui n'est pas souvent possible, à cause de la position du tube porte-courant. Comme il faut, dans tous les cas examiner les anneaux de très près pour les bien distinguer, les compter, les mesurer, on ne peut que les regarder obliquement, éclairés par la lumière diffuse du ciel, (ou par celle d'une lampe convenablement placée), réfléchie sur le liquide. Mais alors on ne voit pas les ondes en entier ; on n'en distingue que les parties opposées d'un même diamètre. Toutefois, en se déplaçant, on peut voir successivement toute la périphérie des anneaux. Dans ces conditions, et surtout l'œil armé d'une loupe, on peut facilement en compter cinq à six et quelquefois huit à dix dans un intervalle souvent moindre que deux centimètres (1).

Anneaux simples

Nous avons dit que les anneaux liquides sont très facilement transformables, pour peu que l'on vienne à changer les conditions expérimentales dans lesquelles ils ont été produits. Toutefois, pour les *anneaux simples*, c'est-à-dire issus d'un jet unique, les modifications ne sont pas considérables.

Examinons néanmoins les principaux effets qui s'y manifestent lorsqu'on fait varier successivement la force du courant liquide, la hauteur de chute et le diamètre du tube.

---

(1) Je placerai ici un fait assez curieux que j'ai observé dans ces expériences et que je ne vois relaté nulle part Lorsqu'on reçoit sur une plaque de verre le jet liquide *continu*, ascendant ou descendant, vertical ou oblique, à une distance telle que la veine fluide soit encore sans solution de continuité, la colonne d'eau tout entière *paraît creuse*, comme un véritable tube Cette illusion, due à la réfraction, et dont il est impossible de se défendre, sous quelque inclinaison qu'on regarde le jet, se manifeste jusqu'au contact de la plaque avec les bords de l'ajutage.

Lorsque le courant est modéré, il s'épanouit sur la plaque en ondes concentriques formant autant d'anneaux liquides, de hauteurs variées. Nous en donnerons plus loin la description et les dimensions.

En augmentant progressivement la force du courant, le diamètre de tous les anneaux augmente simultanément ; puis on aperçoit des filets rayonnants dont le nombre va croissant avec l'énergie du jet liquide. Enfin, lorsque celui-ci cesse d'être silencieux, c'est-à-dire quand la veine liquide commence à présenter des solutions de continuité, le caractère des ondes change ; elles perdent leur fixité et l'on retombe dans le cas ordinaire d'ondes produites, à la surface libre d'un liquide, par des chocs ou des vibrations.

Lorsqu'au contraire, on diminue graduellement la force du courant, le diamètre des ondes va en diminuant ainsi que le nombre des anneaux ; et à la fin, il ne persiste que l'anneau extérieur dont le diamètre se rapproche beaucoup de celui du jet.

Les variations de hauteur de chute du liquide (le courant demeurant constant) ne produisent pas de changements bien sensibles dans les anneaux simples. Leur largeur ne paraît guère modifiée (au plus de $0^{mm}2$ à $0^{mm}4$) ; seulement pour les chutes très basses, il ne reste plus que les deux ou trois anneaux extérieurs, larges, qui se trouvent alors très rapprochés du centre.

Lorsque l'orifice de l'ajutage est très près de la plaque, ou amené un contact, il se produit alors un effet vibratoire (si le tube est mobile), par suite duquel les ondes fixes disparaissent pour faire place à une nappe auréolée intermittente, composée de faisceaux rayonnant sur une couche d'eau très mince.

A mesure que la hauteur de chute augmente, le

diamètre total du système augmente aussi un peu, ce qui permet d'apercevoir plusieurs autres anneaux.

En faisant varier le diamètre du tube, les effets sont toujours analogues et d'autant plus marqués que le tube est plus large ; mais les formes rayonnantes dominent bientôt avec les tubes larges : tandis qu'avec les tubes fins les anneaux sont très serrés et peu visibles.

Causes de la fixité des ondes. — Avant de décrire les formes des ondes fixes produites par un courant liquide continu, arrêtons-nous un instant sur la cause même de cette fixité. Chacun sait qu'une pierre jetée dans l'eau d'un bassin d'une certaine étendue y produit des ondes circulaires concentriques, *mobiles*, dont le diamètre croît indéfiniment ; tandis qu'un filet d'eau *continu* ne produit pas d'ondes à la surface libre du liquide dans lequel il pénètre. Il y détermine seulement une faible dépression circurlaire.

Le phénomène des ondes fixes se présente dans diverses circonstances ; par exemple, sur le mercure, (ou sur l'eau) renfermé dans un vase posé sur la caisse sonore d'un diapason vibrant.

La fixité des ondes s'explique alors par la réflexion régulière du liquide contre les parois du vase et par la mobilité du mercure dont la surface peut vibrer en s'adaptant à tous les rhythmes du moteur.

Il en est encore de même, quand on fait vibrer une tige horizontale portant un appendice qui plonge verticalement dans le liquide.

Mais la fixité des ondes produites par un jet continu sur une surface illimitée est plus remarquable. Aussi s'explique-t-elle d'une autre manière.

Le courant d'eau issu d'un tube fixe peut être comparé dans sa partie continue (de 10 à 15 centimètres), à une

tige de verre qui vibre longitudinalement dans le tuyau et dans l'ajutage terminal. Quand le filet liquide rencontre la plaque de verre, il forme à la surface de celle-ci des ondes concentriques qui paraissent tout à fait *fixes* (bien que l'eau se renouvelle sans cesse à leur surface) et qui sont, en quelque sorte, l'épanouissement des formes vibratoires du jet liquide lui-même. Toutefois, dans ce passage, la nature des vibrations du jet change à cause de la résistance qu'oppose le liquide, par sa masse et spécialement par le frottement, l'adhérence de l'eau contre la plaque de verre. C'est donc à la vibration du jet liquide et à cette double résistance que l'eau éprouve sur la plaque (résistance constante quand le régime d'écoulement est établi), qu'il faut attribuer la production des ondes concentriques fixes.

Nous avons dit qu'un jet continu pénétrant verticalement dans l'eau d'un vase profond ne produit pas d'ondes à la surface du liquide, mais seulement une légère dépression concentrique. D'autre part, nous avons vu que les ondes fixes se produisent lorsque le jet rencontre une plaque de verre horizontale ; mais si la plaque est recouverte d'une couche d'eau de 3 ou 4 millimètres ou plus, (par suite de l'élèvation du niveau, ou par toute autre cause) ; alors le jet n'y détermine plus qu'un ou deux anneaux.

On voit que pour obtenir des anneaux liquides bien développés il faut que l'expérience se fasse dans certaines conditions qui ont été décrites plus haut.

Les effets précédents m'ont conduit à expérimenter sur des verres de formes cylindriques ou sphériques et particulièrement sur des lentilles convexes de grand rayon. Les anneaux s'y forment très bien ; et ce fait démontre que le frottement du liquide contre le verre suffit à la production des anneaux.

On se rend compte de l'état vibratoire du filet liquide sortant par son ajutage d'un tuyau en communication avec le réservoir d'eau qui l'alimente, d'après cette observation de Savart : Quand un jet liquide tombe sur plaque de verre, il lui fait rendre un son, qui est en rapport, non-seulement avec les dimensions et le mode de support de la plaque, mais encore avec l'intensité du courant liquide et le diamètre final de l'ajutage.

Remarquons aussi que quand un gaz traverse un liquide, même sous une faible épaisseur, il ne sort jamais d'une manière continue. quelle que soit la force de la pression à laquelle on le soumet ; il s'échappe tonjours par bulles plus ou moins rapprochées. Il y a donc discontinuité dans le mouvement et par conséquent vibrations plus ou moins rapides.

Aussi quand un flux, liquide ou gazeux, rencontre, à sa sortie du tube abducteur, une résistance suffisante, il devient discontinu, vibrant. De là la justification de notre manière d'expliquer la production des ondes liquides fixes, dans nos conditions expérimentales précitées.

On ne rencontre pas ici les figures nombreuses, dissymètriques, de transition, qu'on observe sur les formes vibratoires des surfaces liquides circulaires, ou des pellicules de liquide glycérique (1). Dans le cas qui nous occupe, à tout rhythme du courant vibrant correspond, sur la plaque de verre, un système d'ondes fixes toujours très nettes.

On pourrait objecter que le phénomène de la fixité des ondes a pour cause le peu d'étendue de la plaque sur laquelle on les produit, les bords de cette plaque jouant le rôle des parois d'un vase circulaire à l'égard de

(1) Mémoires de l'Académie d'Amiens, 3e série, t. VII (1882).

liquide en vibrations qu'il contient, les ondes se réfléchissant règulièrement contre ces parois. Mais ce serait là une erreur ; car les ondes produites par un courant d'eau continu, conservent leur forme circulaire sur une plaque carrée ou rectangulaire, pourvu qu'elle soit sensiblement plus large que le diamètre des plus grandes ondes. Si la plaque est étroite, ou si le jet se rapproche trop des bords, les ondes sont alors déformées par cette influence, et affectent sensiblement la forme de ces bords; elles peuvent même, comme les anneaux électrochimiques, déborder la plaque. D'autre part quand la plaque est disposée à fleur d'eau, c'est-à-dire quand sa face supérieure, ou celle de la couche liquide qui la recouvre, coïncide avec la surface libre de l'eau, le phénomène des ondes fixes circulaires a encore lieu de la même manière sur cette surface illimitée.

Formes et dimensions des anneaux simples. — Lorsqu'un filet d'eau continu et unique tombe, par un ajutage de 5^{mm} de diamètre, sur une lame de verre horizontale bien mouillée on voit, à une assez grande distance des anneaux extérieurs, une zone relativement très large, qui limite le cercle d'action du jet liquide ; cette espèce de couronne terminale s'élève par degrés insensibles au-dessus du niveau de l'eau sur la plaque, à partir d'une ligne à peine marquée, qui est l'intersection de cette première onde avec la surface de niveau. La distance comptée depuis cette ligne de démarcation jusqu'à la crête de l'onde, varie de $0^{m},01$ à $0^{m},02$ suivant la force du courant et les antres conditions expérimentales. La partie déclive de l'onde du côté du centre, constitue avec sa première partie, ce que je nomme *le bourrelet*, qui limite les anneaux proprement dits ; elle a $0^{m},005$ à $0^{m},006$ de largeur. La distance de crête à crête

ou de creux à creux, à partir du bourrelet, entre la première et la deuxième onde, est d'environ 3^{mm} ; entre la deuxième et la troisième elle est un peu moindre ($2^{mm}8$) ; puis cette distance semble s'égaliser pour les anneaux suivants qui sont d'ailleurs de moins en moins marqués.

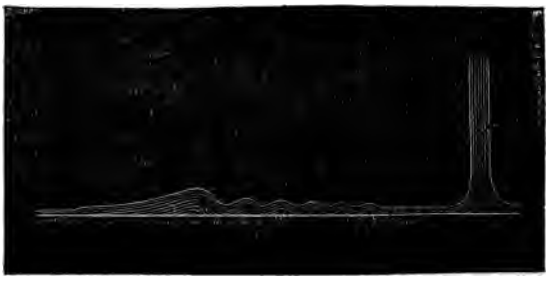

Figure 2.

On voit par là que les ondes d'un même système, d'une même figure, ne sont pas égales entre elles, les deux premières étant un peu plus larges que les suivantes, (comme celles qu'on observe dans les formes vibratoires des pellicules circulaires de liquide glycérique).

Quant à la *hauteur* des ondes au-dessus du niveau, ou plutôt au-dessus de la plaque, elle est, au maximum, de $2^{mm}5$ à la crête du bourrelet, s'abaisse à $1^{mm}8$ ou $1^{mm}5$ pour le premier anneau et va en diminuant graduellement pour les autres, jusq'à $0^{mm}1$ ou $0^{mm}2$ environ.

La figure 2 montre sous un faible grossissement de 3/2, la section faite suivant le jet liquide et donne une idée de la forme des ondes, de leurs dimensions respectives et de leur épaisseur.

Avec un jet de grand diamètre ($0^{m}015$ à $0^{m}020$), les ondes fixes sont beaucoup plus larges, plus nombreuses et moins serrées qu'avec un jet de $0^{m}003$ à $0^{m}007$ comme

ceux qui nous ont servi dans la majeure partie de nos expériences. Mais les figures sont semblables dans tous les cas.

Evolution des anneaux. — Anneaux paraboliques. — Pour bien voir les anneaux liquides ainsi que la zone enveloppe, et pour se rendre compte de leur formation, de leur évolution, il suffit d'incliner la plaque sur laquelle tombe le jet vertical ; le liquide y produit des anneaux de forme elliptique et même *parabolique* (fig. 3) de dimensions exagérées dans un sens, ce qui détermine,

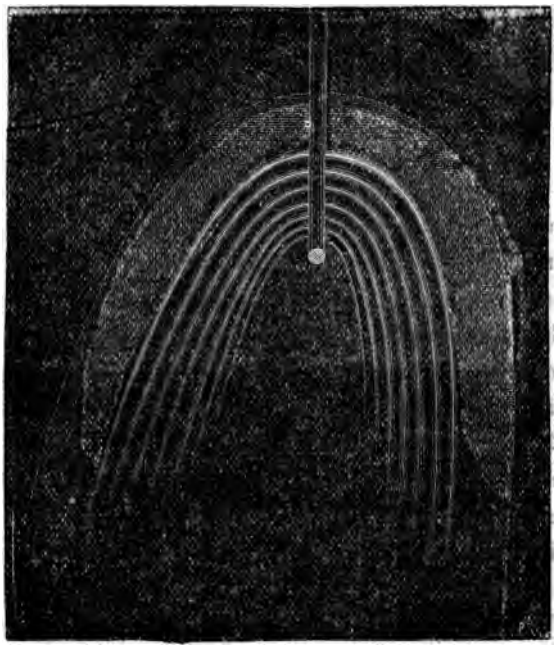

Figure 3.

la séparation plus apparente des anneaux et met bien en évidence la zone extérieure qui alors, dans les conditions

ordinaires de nos expériences, a environ 0^m01 à 0^m015 de largeur. De plus, si la lame inclinée plonge en partie dans le liquide, on voit, à une petite distance du niveau, un bourrelet rectiligne accompagné de deux ou trois anneaux ; ce bourrelet devient curviligne à mesure que le jet s'approche du niveau, ou que la plaque tend à reprendre son horizontalité. Il finit par envelopper les anneaux circulaires formés à la partie supérieure. La ligne de séparation se comporte comme un courant voisin, ou comme un obstacle matériel.

Les anneaux obliques montrent donc exagérées les formes des anneaux horizontaux et permettent de voir leurs transformations. Cet effet est analogue à celui des chutes obliques de colonnes liquides sur le minium.

Quand la plaque inclinée est hors de l'eau, c'est vers le bord inférieur que les ondes *rectilignes* se produisent; elles se courbent quand le jet s'en rapproche (fig. 3 bis),

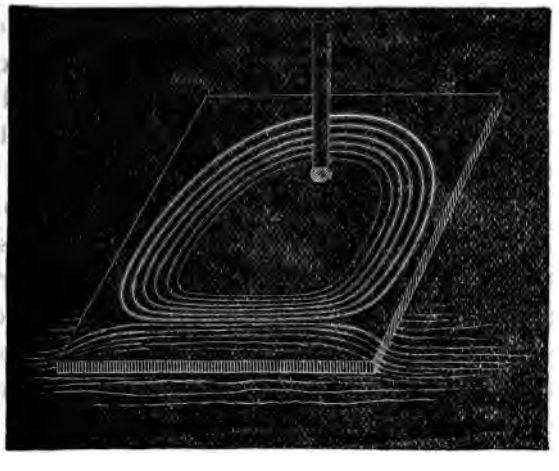

Figure 3 bis.

Il est à remarquer que la production des anneaux

iquides fixes n'a lieu qu'entre certaines limites de force et de continuité du courant d'eau. Le phénomène total présente trois phases bien distinctes : Dans la première le liquide tombe en filet *discontinu*, au moment où il rencontre la plaque ; alors les ondes sont *mobiles*. Dans la seconde, le filet d'eau est *continu*, les ondes sont *fixes*, les anneaux nombreux et très nets. Dans la troisième, le courant est trop intense, les ondes sont traversées par des filets liquides *rayonnants* qui masquent les anneaux ; il ne reste de bien apparent que le bourrelet ; encore est-il traversé par des jets mobiles nombreux.

C'est un spectacle vraiment curieux que celui de voir naître pour ainsi dire les anneaux sous le courant liquide continu. A mesure que la force du courant augmente, on voit leur diamètre s'accroître ; ils ne semblent point passer les uns par dessus les autres, quoiqu'en réalité le liquide circule incessamment à travers le système.

Dans la production des anneaux électrochimiques on voit de même ceux-ci grandir en diamètre, s'éloigner les uns des autres, mais en changeant de teintes, car les colorations diverses sont dues à l'épaisseur des dépôts, laquelle va sans cesse en augmentant jusqu'à la terminaison du phénomène qui d'ailleurs ne dure qu'un temps très court. Quelquefois, en effet, il s'accomplit en quelques secondes et ensuite il ne se produit plus rien, quelle que soit la durée ultérieure du courant électrique : c'est-à-dire que le phénomène des anneaux colorés n'a lieu que pendant la *période variable*. Dès que le *régime permanent* est établi, la surface des anneaux est devenue un mauvais conducteur de l'électricité (1).

---

(1) Les métaux recouverts de dépôts obtenus par le procédé de Nobili, (la coloration étant poussée jusqu'au brun-noir), sont devenus des corps complétement

Dans nos imitations de ces anneaux, par courants liquides continus, il se passe quelque chose d'analogue à cette polarisation des électrodes : la chute ou l'écoulement d'une première portion de liquide produit un effet qui ne se modifie plus dès que le régime est établi.

Anneaux multiples unipolaires.

Pour imiter, par les courants d'eau continus, les anneaux électrochimiques, j'emploie, pour chaque groupe, une sorte de tambour métallique, cylindre plat dont la face inférieure est traversée par deux, trois, quatre, etc. tubes parallèles (fig. 4, 5, 6), tandis que la face supérieure porte un seul tube que l'on fixe au tuyau alimentaire. A

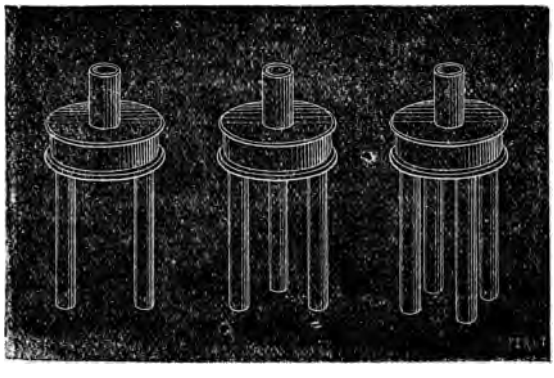

Figures 4, 5, 6.

chacun de ces tubes est adapté un tuyau en caoutchouc (de 0^m10 de longueur environ), au bout duquel on fixe l'ajutage porte-courant ; disposition qui permet de faire

---

isolants. Il est même question de les utiliser comme tels en télégraphie, en téléphonie, etc.

(Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 15 octobre 1883, page 852. — Note de de M. Wiedemann).

varier à volonté la distance des jets liquides. Cette nouvelle condition expérimentale, qui vient s'ajouter aux précédentes, va produire dans les anneaux multiples des transformations nombreuses sur les figures jusqu'alors circulaires des anneaux isolés. En effet, si l'on dirige sur la plaque de verre des courrants continus, égaux ou inégaux, assez voisins les uns des autres pour que les ondes respectives qu'ils font naître soient à distance de rencontre, ou en d'autres termes, pour que leurs *champs hydrodynamiques* empiètent les uns sur les autres, alors ces ondes s'influencent ; au lieu de se couper, de se superposer, elles se repoussent, se compriment, se ressèrent chacune du côté du jet ou d'un obstacle voisin ; de là des déformations diverses dont nous allons donner une idée, en examinant spécialement les effets mutuels de deux jets simultanés.

Auparavant, je ferai remarquer qu'il y a une différence bien tranchée entre les ondes déterminées à la surface de l'eau par de simples chocs, comme par la chute simultanée de plusieurs pierres en différents points voisins sur cette surface, et les ondes produites par des courants d'eau continus, tombant silencieusement sur une plaque de verre mouillée.

Dans le premier cas, les ondes liquides, issues de différents points, grandissent indéfiniment, se réfléchissent contre les obstacles, se croisent, se superposent en un mot elles *interfèrent*.

Dans le second cas, une fois le mouvement vibratoire des jets établi, ainsi que le régime d'écoulement du liquide, les ondes restent parfaitement *fixes*, se repoussent réciproquement lorsque leurs cercles d'action empiètent les uns sur les autres ; elles se déforment, se ressèrent, sans se confondre et sans perdre leurs rangs ; finalement

ces ondes liquides *n'interfèrent pas* en cette circonstance.

On voit donc que, selon les conditions expérimentales, les ondes liquides sont susceptibles d'interférer ou non.

N'est-on pas conduit ainsi à croire qu'il peut en être de même des courants électriques ? On trouvera peut-être un jour pour eux, des conditions d'interférence ; ce qui serait la meilleure preuve à apporter à l'assimilation des courants électriques aux courants liquides.

Par analogie, on est conduit à penser que les ondes subites, produites par deux ou plusieurs étincelles électriques voisines, éclatant simultanément, devraient produire des interférences, soit sur des poudres plus ou moins conductrices et dans des conditions appropriées, soit sur une plaque métallique, nue ou recouverte d'une couche mince solide ou liquide.

(Je regrette de n'avoir pas à ma disposition les appareils nécessaires à ces vérifications).

Considérons d'abord *deux courants* d'eau continus et égaux, produisant un système binaire d'anneaux liquides. Tant que la distance des jets est telle que les ondes extrêmes ne peuvent s'influencer, les anneaux conservent évidemment leurs formes circulaires ; mais à peine ces ondes sont-elles tangentes et à plus forte raison à distance de rencontre, que leur influence mutuelle se manifeste par une répulsion, une compression. A mesure que la distance entre les deux jets diminue, la déformation s'accentue, comme on peut le voir dans les fig. 7, 8, 9 et 9 bis, qui montrent quelques unes des phases de cette influence réciproque.

On peut remarquer que dans le cas actuel, les ondes ne sont jamais complètement déformées. En chacune d'elles, la partie la plus éloignée conserve toujours sa

forme circulaire primitive ; tandis que du côté où la compression s'exerce, le rayon de chaque onde est plus

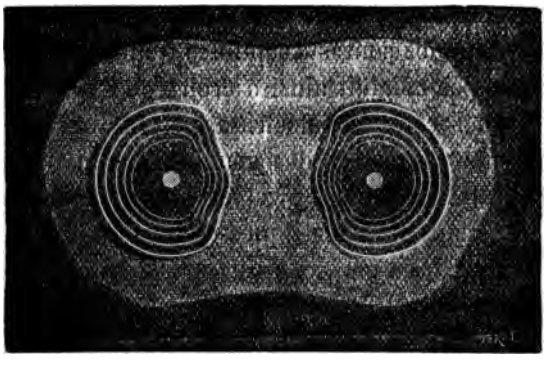

Figure 7.

ou moins modifié. Quant à la partie intermédiaire où se fait le raccordement des deux portions opposées, elle est

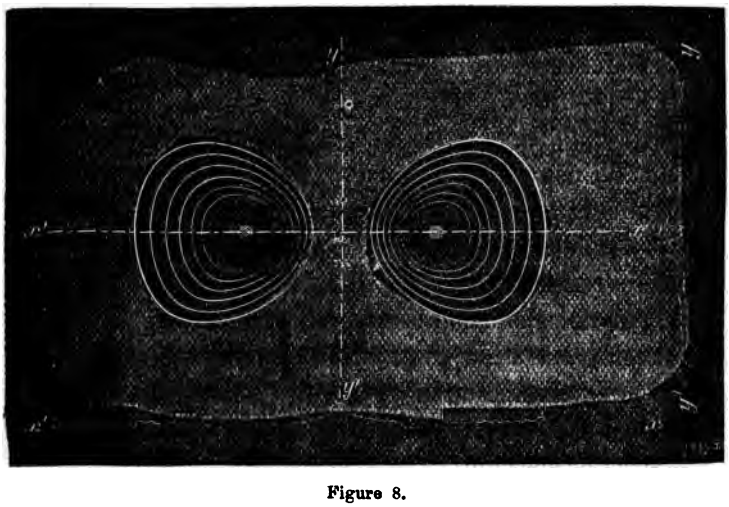

Figure 8.

très variée de forme ; sa courbure peut même devenir

convexe du côté du centre, quand les deux courants son faibles et très rapprochés l'un de l'autre.

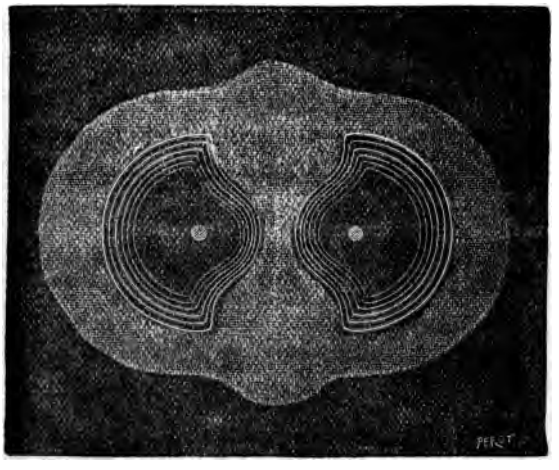

Figure 9.

Lorsque les deux courants sont faibles et les jets convenablement éloignés l'un de l'autre, chacun d'eux

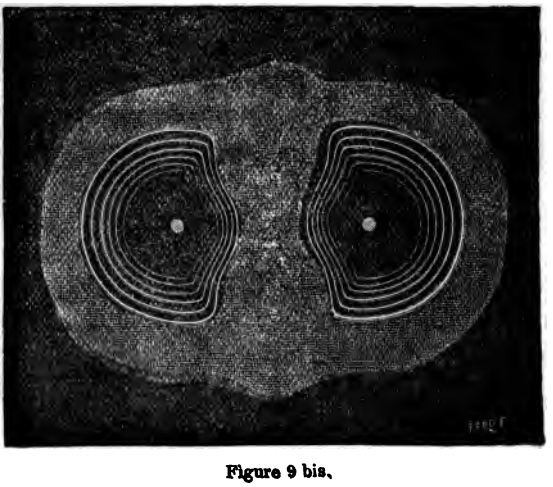

Figure 9 bis.

produit un système d'ondes presque complètement circulaires et l'onde enveloppe extérieure affecte sensiblement la *forme lemniscatique*, celle d'un 8 (fig. 7), telle qu'on la rencontre dans les anneaux électrochimiques, dans les fantômes magnétiques des courant électriques, des aimants et de leurs imitations hydrodynamiques. Mais si les courants deviennent plus forts, ou si les jets sont

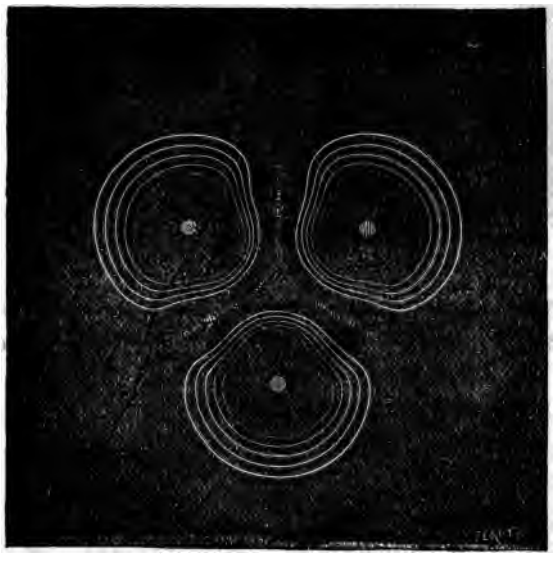

Figure 10.

plus rapprochés, la forme précédente est pour ainsi dire renversée : la partie moyenne de l'enveloppe, au lieu de tourner sa convexité vers la ligne des centres, tourne au contraire, sa concavité et même se termine en pointes ou en faisceaux plus ou moins épanouis. La ligne de séparation des deux anneaux présente un bourrelet à crête montrant les effets mouvementés du liquide dans la direc-

tion axiale, perpendiculaire à la ligne des centres. (Fig. 8, coupe suivant yy'). Plus la force des courants augmente, plus ces effets s'accentuent.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer, à l'égard de deux courants d'eau géminés, nous dispensent de toute description relative aux anneaux produits par *trois, quatre*, etc. courants simultanés ; car ces effets sont analogues dans tous les cas et se comprennent facilement. Les figures 10, 11 et 11 bis, suffiront pour

Figure 11.

donner une idée générale des anneaux liquides qu'ils représentent.

Remarquons seulement que plus les courants liquides continus sont faibles et leurs hauteurs de chute modérées, plus les formes des anneaux simples ou multiples qui en résultent, se rapprochent de celles des anneaux

électrochimiques : même régularité, mêmes déformations dans les circonstances correspondantes. Près des

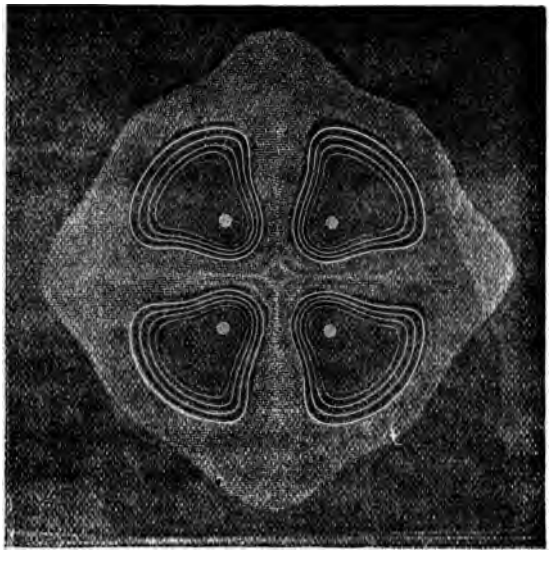

Figure 11 bis.

bords de la plaque de projection (fig. 12) ou près d'un obstacle solide, les ondes liquides, comme les ondes

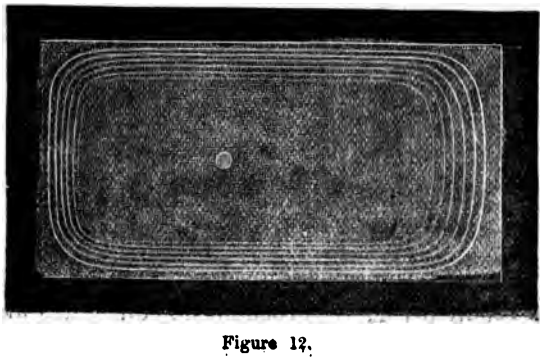

Figure 12.

électriques, tendent à s'éloigner et par suite à affecter les formes des contours des obstacles qui s'opposent à leur libre développement.

Toutes les variétés de formes plus ou moins régulières ou symétriques des ondes liquides fixes, produites par des courants d'eau continus, tombant sur une plaque de verre simplement mouillée, s'expliquent d'après les remarques suivantes :

Les ondes liquides antagonistes n'interfèrent pas en cette circonstance ; elles ne se croisent pas, comme les ondes produites, quand on jette dans l'eau deux pierres en des points voisins. Lorsque les ondes fixes, par suite de dispositions expérimentales, sont amenées à des distances où elles pourraient en rencontrer d'autres, elles se repoussent mutuellement se déforment, se compriment, se ressèrent en gardant leur rang et sans qu'aucune disparaissent, à moins que le courant ne soit très fort.

Après avoir suivi avec attention, sur la plaque de verre, le développement graduel des anneaux liquides multiples, par suite des variations successives soit de l'intensité absolue ou relative des courants simultanés, soit des distances de leurs points de chute sur la plaque, on peut alors réaliser des séries de figures, représentant les évolutions successives de ces systèmes d'ondes et s'assurer, par ce moyen, que dans tous les cas, ces résultats sont exactement analogues à ceux que l'on observe sur les anneaux électrochimiques dans les conditions correspondantes.

Projection des anneaux liquides fixes ou mobiles. — On peut projeter les anneaux liquides comme on a projeté les anneaux provenant de la chute de petites colonnes liquides sur plaque de verre recouverte de

minium étendu d'eau. On fait ainsi passer sous les yeux des spectateurs, successivement toutes les phases du phénomène, depuis les anneaux fixes, d'un centimètre de diamètre, jusqu'à ceux de dix centimètres et plus ; puis les ondes vibrantes, les jets rayonnants au travers, ainsi que les ondes mobiles.

En donnant au liquide pulsant une couleur différente de celle du liquide résistant, on met en évidence les effets du flux propulseur et ceux du frottement.

Anneaux bipolaires. — Lignes équipotentielles d'écoulement de l'électricité.

Quand au lieu d'employer une seule pointe, ou de rattacher à un même pôle toutes les pointes d'écoulement électrique, on fait intervenir simultanément les deux pôles de la pile par des pointes fixées à des distances convenables les unes des autres, pour agir sur la plaque conductrice à contour déterminé, alors le phénomène électrochimique présente des figures de formes diverses et acquiert une signification nouvelle : les systèmes d'anneaux obtenus dans ces conditions réprésentent les *lignes équipotentielles* d'écoulement de l'électricité, étudiées par M. A. Guébhard. (1)

Bien que les anneaux électrochimiques, produits simultanément sur la plaque métallique par chacun des deux pôles, diffèrent essentiellement sous le rapport de l'effet chimique et de la coloration, néanmoins ils sont identiques par leur formes ; c'est-à-dire que, quelle que soit la disposition des pointes porte-courants, les courbes

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, 1880, 1881, 1882 et 1883.

équipotentielles sont absolument les mêmes, lorsque, sans rien changer au dispositif, on rèpète l'expérience sur une nouvelle plaque identique à la première, ou simplement sur la seconde face de celle-ci, en intervertissant le sens du courant : ce qui indique par conséquent le même mode d'écoulement de l'une et de l'autre électricité, comme le montrent les figures variées obtenues par M. Guébhard et par d'autres expérimentateurs.

Donc, puisque les formes des anneaux figuratifs des courbes équipotentielles d'écoulement de l'une et de l'autre électricité sont identiques, il suffira, dis-je, d'employer à cet effet des courants liquides *de même sens*, égaux ou inégaux, en adoptant les dispositions précédemment indiquées pour la production des anneaux liquides multiples unipolaires.

Si cependant on veut imiter, par voie hydraulique, et en quelque sorte mécaniquement, les effets chimiques opposés, dus à la polarité électrique, on peut employer divers moyens. Ainsi, on peut appliquer aux *courants continus* le procédé *d'aspiration* du liquide, opposé à celui du *soufflé* ou de l'écoulement direct. L'expérience est alors disposée de la manière suivante :

Nous supposons, pour simplifier, qu'il ne s'agisse que d'anneaux binaires, Le premier système (anneaux *positifs*) est produit, comme précèdemment, par un filet d'eau *continu*, tombant sur la plaque de verre. Pour obtenir le second système (anneaux *négatifs*), on place, à distance convenable du jet, la petite branche d'un siphon de manière que son ouverture circulaire débouche à 2^{mm} au-dessous de la surface du liquide qui recouvre la plaque.

Il se fait autour de ce tube, une aspiration d'autant plus forte que la longueur du siphon est plus grande, (j'en ai employé un de 7 mètres). Par suite de cette

disposition, le liquide afflue de toutes parts vers le centre attractif, autour duquel on distingue, non seulement un flux rayonnant (qu'accusent au besoin des parcelles flottantes), mais plusieurs dépressions circulaires concentriques, qui sont autant d'anneaux *négatifs* (Fig. 13).

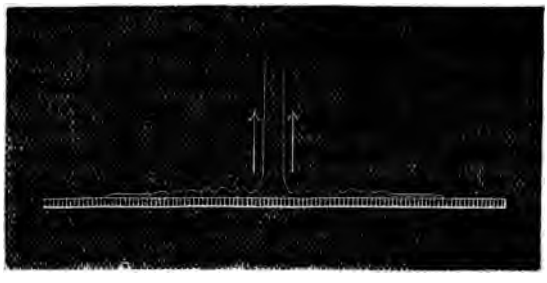

Figure 13.

Siphon siflant. — Dans l'emploi du siphon aspirateur en verre, j'ai remarqué le fait suivant : Lorsque le siphon, dont l'ouverture de la petite branche touche le fond plat du vase très large où se déverse le liquide de la plaque, et que celui-ci est arrivé à un certain niveau très bas, un peu d'air pénètre avec l'eau dans le siphon et il se produit un petit sifflement, d'abord très aigu, puis de plus en plus bas, comme le bourdonnement des aîles d'un moucheron, à mesure que le liquide s'épuise. A la fin lorsqu'il passe un grand nombre de bulles d'air avec le liquide, le siphon devient presque silencieux, sans cesser de fonctionner. Ces bulles se succèdent d'abord avec une très grande rapidité, puis occupent dans le tube de verre (dont la partie supérieure du siphon est formée, le reste étant un long tube en caoutchouc) des longueurs de plus en plus grandes. Quand on les regarde en remuant la tête un peu rapidement, on les voit séparées, comme on

observe les strates de la lumière électrique dans les tubes de Geisler.

On pourrait utiliser ce résultat en faisant de ce siphon un *avertisseur de niveau* d'un liquide dans un vase. Il suffirait de disposer un peu obliquement, à la hauteur voulue, une plaque de verre, de métal ou de bois, contre laquelle viendrait buter le bout de la petite branche du siphon. Lorsque le liquide viendrait à descendre à ce niveau, le siphon produirait un sifflement qui serait assez fort pour être entendu à une certaine distance. Le son rendu, en cette circonstance, serait d'autant plus intense que la seconde branche du siphon serait plus longue comparativement à la première.

On pourrait même, en disposant le siphon de manière à le rendre flotteur, faire varier à volonté son débit, d'après la quantité d'air qu'on laisserait introduire avec le liquide, disposition facile à réaliser.

Lorsqu'il s'agit d'imiter la figure complexe des anneaux multiples bipolaires, on fait arriver les courants liquides (qui représentent les pointes positives) sur une plaque de verre à contour limité par une légère bordure de cire molle (comme pour les anneaux électrochimiques), en même temps qu'on aspire énergiquement, par 2, 3, etc. ouvertures pratiquées dans la plaque, (Fig. 14)

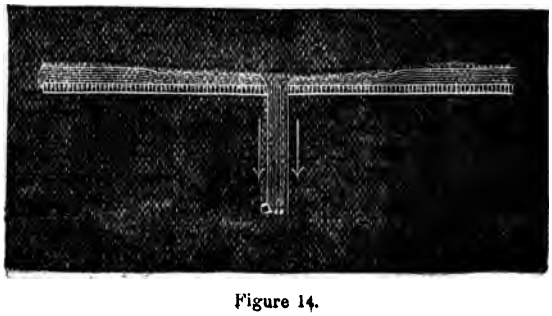

Figure 14.

(ou mieux à l'aide d'un siphon unique communiquant avec autant de tubes qui aboutissent à la surface du liquide), jusqu'à ce que le régime permanent soit établi. Alors, on voit, d'une part, les anneaux liquides positifs en *relief*, et de l'autre les anneaux négatifs en *creux*. Ce sont bien là des effets opposés. De plus, quand les dispositions sont bien prises, l'aspiration convenablement réglée, on remarque que les formes des premiers anneaux sont inverses de celles des seconds ; et réciproquement si l'on intervertit le dispositif expérimental qui change seulement le sens des courants liquides, on obtient des résultats analogues.

En comparant les figures (Fig. 15 et 15 bis) ainsi obte-

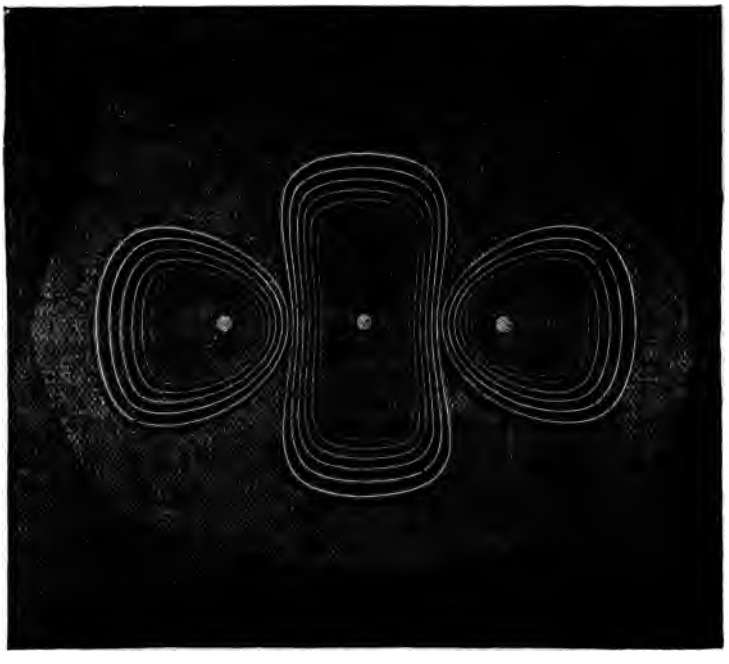

Figure 15.

nues avec celles que fournit l'électricité pour des disposi-

tions correspondantes (1), on leur trouve une conformité

Figure 15 bis.

semblable. Il faut dire toutefois que cette similitude des effets inverses ne présente pas, à beaucoup près, la même netteté que celle des anneaux directs.

Dans tout ce qui précède, il n'a été question que des anneaux produits au moyen des électrodes punctiformes ou acuminées. Mais les expérimentateurs font aussi usage

(1) Pour les anneaux électrochimiques, ces dispositions sont très variées et par suite les figures des courbes équipotentielles qui en résultent. M. Guébhard en a signalé un très grand nombre : les expérimentateurs allemands en ont ajouté d'autres. Mais quels que soient ces arrangements, il est toujours possible d'imiter par des courants d'eau *continus*, semblablement disposés, les courbes d'écoulement électrique que montrent les anneaux colorés bipolaires multiples. Les figures comparatives donneront une idée de cette imitation.

d'*électrodes linéaires* planes ou courbes, consistant en lames métalliques disposées verticalement dans le liquide électrolytique. Les effets obtenus ainsi sont imités, dans dans notre méthode hydraulique, par l'emploi de courants liquides s'écoulant en nappes planes ou courbes, par des tubes à fentes linéaires, ou seulement en faisant arriver les courants liquides contre des plaques mouillées, si elles n'ont qu'une faible largeur.

En terminant cette étude comparative, je signalerai quelques particularités des anneaux électrochimiques qu'on retrouve dans les anneaux hydrodynamiques. Ainsi le défaut de verticalité des pointes servant d'électrodes, ou leur inégalité de distance à la plaque métallique, produisent des déformations très sensibles dans les courbes équipotentielles. De même, le défaut de verticalité des jets liquides et leur inégalité de distance à la plaque de verre, amènent des modifications analogues dans les anneaux hydrodynamiques.

D'autre part, les anneaux électrochimiques prennent des formes en rapport avec la configuration de la plaque sur laquelle ou les développe. Ils se compriment près des bords dont ils affectent sensiblement les contours.

Si la plaque laisse passer au-dessous d'elle le liquide dont elle est couverte, les anneaux électrochimiques peuvent déborder en dessous et continuer à s'y développer. Cette particularité se retrouve également dans l'expérience hydraulique correspondante, par l'emploi d'un jet liquide continu sur une lame de verre peu étendue (lame rectangulaire de 0^m10 sur 0^m06). Les ondes liquides affectent sensiblement la forme des contours de la plaque, si les bords sont secs, tandis que s'ils sont mouillés, les anneaux débordent sur le support et tendent à reprendre la forme ciculaire.

Enfin, nous devons mentionner un effet de nos anneaux hydrodynamiques qui n'a pas d'analogue, jusqu'à présent, dans les anneaux électrochimiques : nos anneaux hydrauliques produits, soit par des courants d'eau continus plus ou moins forts, soit par la chute de petites colonnes liquides sur une lame de verre recouverte d'une mince couche de minium délayé dans de l'eau, présentent des figures où l'on distingue généralement deux sortes de lignes, les unes rayonnantes, les autres circulaires ; les premières dominent quand le courant est fort ou les chutes élevées, les secondes dominent avec les courants faibles et les chutes basses. Les deux systèmes coexistent ordinairement sur les figures obtenues ; mais on peut, à volonté, en modifiant la force du courant ou la hauteur de chute, faire disparaître l'un de ces systèmes pour isoler l'autre.

Il est évident que les lignes rayonnantes sont dues à l'action pulsante du jet liquide et qu'elles en représentent les *lignes de flux* ou *lignes de force*.

D'autre part, les courbes circulaires ou de formes diverses qui représentent les *courbes de niveau* hydraulique ou les *lignes équipotentielles* d'écoulement, sont dues à la résistance de la couche d'eau sur la plaque, à l'adhérence du liquide contre le verre et à sa masse, en un mot au frottement.

Or, dans les anneaux électrochimiques on ne voit que les courbes équipotentielles et l'on n'aperçoit aucune trace des lignes de flux, (qu'on peut d'ailleurs figurer facilement, puisqu'elles sont, en tous leurs points, toujours normales aux courbes précédentes).

Cette absence des lignes rayonnantes tient sans doute à ce que, dans les ondes électriques, nous avons affaire à un fluide parfait, sans pesanteur, sans viscosité, tandis

qu'avec les liquides, il faut tenir compte de ces propriétés plus ou moins développées.

Jusqu'à présent les physiciens n'ont pu mettre en évidence ces lignes de flux dans les anneaux électrochimiques ; peut-être y parviendront-ils un jour, en faisant varier les conditions expérimentales, ou en imitant, à leur tour, nos expériences hydrodynamiques.

Dans ces détails, je ne puis oublier que j'ai pour objectif seulement l'imitation des anneaux électrochimiques par les courants liquides ; néanmoins, si les deux ordres de phénomènes, électrique et hydrodynamique, présentent chacun des propriétés particulières, il est naturel de chercher à constater dans l'un, les effets qui lui manquent comparativement à l'autre.

De cette manière l'analogie se complètera et des résultats nouveaux et intéressants pourront sortir de cette comparaison.

Lorsqu'on veut appliquer au *mercure* le procédé des courants continus tombant sur une lame de verre, on n'obtient que des résultats négatifs : le liquide ne mouillant pas la plaque horizontale se rassemble autour du jet, mais ne produit pas d'anneaux sur le liquide tant que la veine est continue.

Quand on fait écouler du mercure sur une surface quelconque, plane ou courbe, unie ou rugueuse, par un tube large de 5 à 10 millimètres de diamètre, le liquide se répand en nappe continue sur cette surface et en affecte les formes sousjacentes, mais sans produire d'anneaux liquides.

Anneaux liquides fixes produits par courants d'air continus.

Ce qui a été dit précèdemment des courants d'eau, relativement à la production d'anneaux fixes, peut s'appliquer également aux courants d'air continus. Ainsi, lorsqu'on souffle d'une façon continue sur une lame de verre horizontale, avec une pipette renfermant de l'eau, on produit d'abord des anneaux liquides fixes, comme à l'ordinaire ; puis, quand tout le liquide est épuisé, le courant d'air détermine à son tour des anneaux fixes sur l'eau qui recouvre la plaque ; mais à la vérité, ces anneaux sont moins nombreux ; et enfin, ce qu'il y a de remarquable, en continuant de souffler, le phénomène change de nature et l'on voit naître, autour du centre du jet, de véritables *anneaux colorés*, dus aux lames minces du liquide restant. Ces anneaux se renouvellent, s'accroissent, changent de nuances à mesure que le courant d'air se continue et devient plus fort. Le diamètre de ces anneaux colorés varie de 2 à 12 millimètres. Ainsi, les anneaux colorés, produits en cette circonstance, sont en quelque sorte, la continuation délicate du phénomène, relativement grossier, des anneaux liquides. Avec l'alcool ou l'éther, les anneaux sont plus éclatants, mais les nuances sont plus fugitives.

En résumé, nous avons imité, par voie hydrodynamique, tous les effets relatifs au phénomène électrochimique des anneaux colorés simples (jusque dans les particularités de détail), des anneaux multiples unipolaires, des anneaux bipolaires, simples ou multiples et des principales dispositions des figures équipotentielles d'écoulement de l'électricité.

Il résulte de cette série de vérifications comparatives,

qu'il y a complète analogie entre les deux ordres de phénomènes, et qu'il est rationel de conclure de l'analogie des effets à l'analogie des causes, c'est-à-dire que les anneaux électrochimiques de Nobili et les figures équipotentielles d'écoulement électriques, à des courants se propageant *en ondes*.

De plus, tout ce qui vient d'être dit des anneaux électrochimiques, simples ou multiples, s'applique de tous points, aux *anneaux thermiques* et aux *anneaux chimiques* (1), que j'ai obtenus, les uns par l'action d'une ou plusieurs flammes, les autres par des courants de vapeurs de brome ou de sulphydrate d'ammoniaque, sur une plaque de métal oxydable, poli ou bruni (cuivre, laiton, maillechort, acier, fer, fer-blanc), lesquels sont tout-à-fait semblables pour les tintes et pour les formes diverses, aux anneaux électrochimiques.

On voit par là que notre méthode d'imitation par voie hydraulique, de divers phénomènes physiques et chimiques, est susceptible d'une grande généralité.

(1) Comptes rendus de l'Académie des Sciences. 1876-1877.

II. — Imitation par voie hydrodynamique, des effets de polarité, dans les anneaux electrochimiques.

A l'origine de ses recherches sur les *apparences électrochimiques* (1), Nobili n'obtenait de beaux effets, ou comme il le dit, de résultats élégants, qu'avec le pôle positif (attaché à la plaque); plus tard, en employant des dissolutions concentrées et mélangées, ainsi que des courants électriques plus intenses, ou mieux de tension plus forte, il parvint à réaliser avec le pôle négatif des effets non moins remarquables. Le mode d'écoulement de l'électricité est donc le même pour les deux pôles, quoique les effets chimiques diffèrent essentiellement comme il a été dit précédemment, à l'occasion des courbes équipotentielles. En conséquence pour imiter hydrodynamiquement les effets de polarité électrique des anneaux, il suffit d'intervertir l'ordre des éléments qui correspondent ici aux pôles de la pile.

Anneaux simples.

Voici dans quelles conditions il faut opérer pour les obtenir : on dépose sur une plaque de verre horizontale une mince couche d'eau, tenant en suspension du *minium* (ou toute autre poudre lourde insoluble dans ce liquide) ; par un tube gradué, fixé verticalement, à une hauteur déterminée au-dessus de cette plaque, on laisse tomber une colonne *d'eau pure*, occupant dans le tube un certain nombre de divisions ; il se produit, autour du point de chute, un système d'anneaux que je nomme *directs* et que j'ai précédemment décrits. Si l'on inter-

(1) Annales de chimie et de physique, 2e série, tome XXXVI, page 280.

vertit seulement l'ordre des deux liquides, sans rien changer aux autres conditions de l'expérience c'est-à-dire si on laisse tomber une colonne d'eau de minium sur une lame de verre recouverte d'un mince filet d'eau pure, on obtiendra un autre système d'anneaux tout différents des précédents et que je nomme *anneaux inverses*. On voit la raison de ces dénominations ; en comparant les deux systèmes d'anneaux obtenus dans des conditions que l'on peut regarder comme identiques, sauf l'inversion des liquides, voici ce qu'on observe :

Le premier système présente des anneaux concentriques plus ou moins nombreux, (selon le diamètre du tube, la longueur de la colonne liquide tombante, la hauteur de chute etc), avec une bordure nettement tranchée par un liseré étroit : on y voit très peu de lignes rayonnantes ; le centre est vide. (Fig. 16).

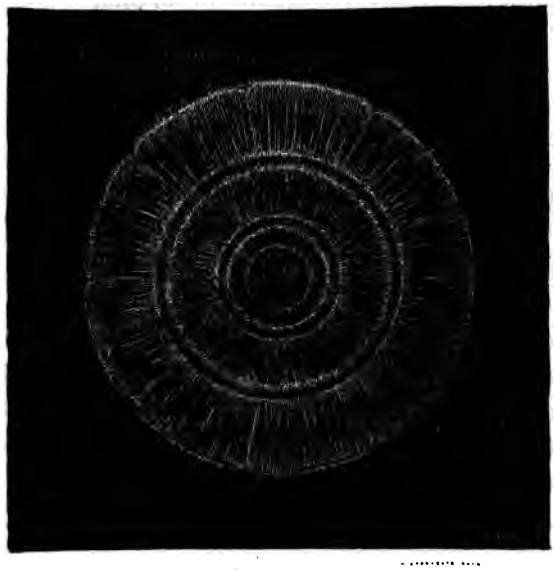

Figure 16.

Le second système (Fig. 17) se distingue du précédent

Figure 17.

par une multitude de filets rayonnants, allant parfois du centre jusqu'au pourtour qui n'est pas nettement limité, mais qui montre de très longues dentelures et même des gouttes séparées et lancées dans le prolongement des dents. On n'y trouve que très peu d'anneaux ; le centre est rempli par une mince couche de minium.

On voit déjà que ces deux systèmes d'anneaux obtenus par *réversibilité* d'action des liquides, sont *inverses* l'un de l'autre ; le premier, direct, peut être regardé comme *positif* et le second, *inverse,* comme *négatif.*

De plus, et c'est là le point caractéristique, lorsqu'on a réussi à produire sur les lames de verre, dans les conditions aussi identiques qu'il est possible de les réaliser (sauf l'inversion des liquides), deux systèmes

d'anneaux, l'un direct et l'autre inverse, si l'on *superpose* les verres de façon à faire coïncider les centres des anneaux comparés, on peut, si les dépôts sont assez minces, distinguer les formes de l'un des systèmes à travers l'autre, et constater la coïncidence des zones et des anneaux constitutifs de chacun d'eux (1). Seulement, un *anneau plein* appartenant au premier système, correspond, pour la position, à un *anneau vide* dans le second et *vice versâ*. L'un des systèmes étant la contre-partie de l'autre, on peut dire qu'ils sont *complémentaires* ; car

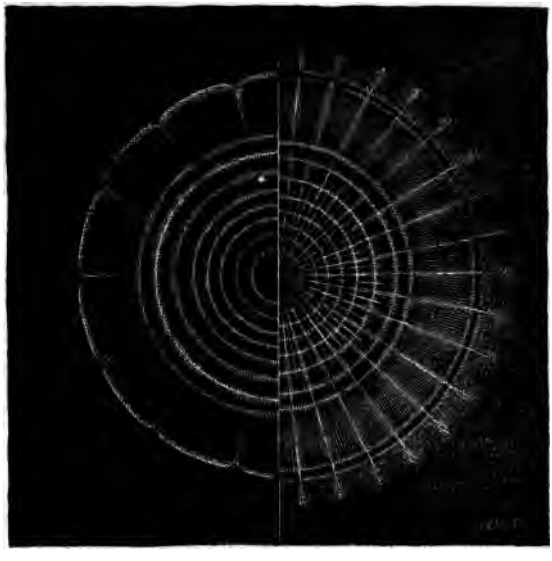

Figure 18.

(1) Quand ce mode d'observation par superposition, n'est pas possible, on peut toujours avoir recours à la mesure directe des dimensions des anneaux comparés, soit sur les lames de verre, soit sur les photographies qu'elles donnent. Dans ce dernier cas, il suffira de plier chaque anneau suivant un diamètre et de rapprocher les deux demi-cercles, en faisant coïncider leurs centres, pour juger de la concordance inverse des zones. (Fig. 18).

c'est leur ensemble qui donne aux anneaux leurs formes habituelles et véritablement complètes : on peut dire qu'ils sont presque comme deux images photographiques, l'une positive, l'autre négative, d'un même objet, sans cependant que la coïncidence soit d'une exactitude géométrique ; car les anneaux directs sont généralement un peu en retard sur les anneaux inverses. La raison en est que, dans la production des premiers, la résistance du liquide sous-jacent et plus grande que dans les seconds, où le liquide tombant glisse plus facilement sur la couche d'eau pure dont est recouverte la plaque de verre. On pourrait dire qu'il y a entre les deux systèmes d'anneaux comme une différence de phase dans les ondes qui les produisent.

On tendrait vers la coïncidence exacte entre les anneaux de deux sortes, d'une part en augmentant la densité du liquide tombant (et en diminuant l'épaisseur de la couche d'eau) dans les anneaux inverses, d'autre part, en diminuant la densité de la couche de minium qui recouvre la plaque dans les anneaux directs (1).

On peut donc obtenir des anneaux inverses aussi beaux que les anneaux directs et se rapprochant d'eux à la fois par la forme et les dimensions, en se conformant aux indications qui viennent d'être énoncées.

Il est possible ainsi de réaliser toutes les transitions entre les deux effets réciproques extrêmes, car une variation très minime dans l'épaisseur de la couche d'eau suffit pour changer, sinon le caractère de l'effet du courant pulsant, du moins la forme fasciculée du jet. Quand la surface du verre est recouverte d'une couche d'eau

(1) Nos anneaux hydrodynamiques inverses, correspondent aux anneaux électrochimiques positifs, que l'inversion du courant aurait déjà déformés, altérés plus ou moins.

d'épaisseur sensible, le liquide de chute y produit des jets terminés par des gouttes cordiformes d'où s'échappent d'autres gouttes qui pour la plupart, restent attachées en partie aux extrémités des faisceaux.

Pour justifier l'assimilation de ces résultats aux effets de polarité et pour mieux faire ressortir l'analogie des effets électriques et hydrodynamiques dans les deux circonstances actuelles, nous allons mettre en regard les éléments comparatifs dans les deux phénomènes.

Électricité.	Hydrodynamique.
Courant électrique.	Courant liquide.
Quantité d'électricité.	Quantité de liquide.
Tension électrique.	Hauteur de chute du liquide.
Plaque métallique : positive ou négative.	Plaque de verre : recouverte d'eau de minium ou d'eau pure.
Pointe métallique : négative ou positive.	Tube de verre : contenant de l'eau pure ou de l'eau de minium.
Anneaux directs. : plaque positive et pointe négative.	Anneaux directs. : Plaque couverte d'eau de minium Tube contenant de l'eau pure.
Anneaux inverses : plaque négative et pointe positive.	Anneaux inverses : Plaque recouverte d'eau pure. Tube contenant de l'eau de minium.
Effets tout différents avec des dissolutions simples et des courants faibles.	Effets tout différents avec les liquides précités et des chutes peu élevées.
On se rapproche de l'égalité des effets avec des dissolutions concentrées et des courants plus forts	On se rapproche de l'égalité des effets avec de l'eau de minium plus épaisse et des chutes plus élevées.

Au lieu de laisser tomber les liquides sur la plaque de verre, on peut les *souffler* et l'on obtiendra encore des effets analogues aux précédents mais d'autant plus

accentués que l'impulsion aura été plus forte et plus subite. La seule difficulté ici consiste à souffler identiquement dans les deux cas correspondants.

On produit également des anneaux directs et des anneaux inverses par un moyen purement mécanique, en employant des poudres sèches très légères ; par exemple, si l'on saupoudre la plaque de verre bien sèche avec de la poudre de lycopode et qu'on souffle dessus avec un tube vide, on obtient des annneax dire cts.Si au contraire, on met le lycopode dans le tube et qu'on souffle doucement sur la plaque sèche et nue, on a de belles étoiles semblables aux anneaux inverses.

Remarquons que des phénomènes inverses analogues s'observent fréquemment en électricité statique ; par exemple, dans les figures géminées de Leichtenberg, relatives à chacune des deux électricités. Ce sont là des formes qu'on peut appeler *complémentaires* comme celles dont nous venons de parler ; car c'est à leur ensemble, à leur superposition, que la figure totale doit sa forme complète, son aspect remarquable.

Analyse des effets respectifs des liquides pulsant et résistant.

a. On peut d'abord analyser, à un autre point de vue, le phénomène qui nous occupe, c'est-à-dire faire la part des effets respectifs du liquide pulsant et du liquide résistant, en employant deux substances pulvérulentes de couleurs différentes, en suspension dans l'eau ; par exemple, minium et bleu d'azur, ou blanc de céruse, au lieu de se servir d'eau pure comme corps pulsant et d'eau de minium comme liquide résistant. Les effets

sont analogues, mais mieux accusés dans le premier cas. Ils restent d'ailleurs inscrits l'un et l'autre sur la plaque de verre où l'on peut les examiner, les étudier à loisir surtout après les avoir photographiés.

Les exemples suivants donneront une idée plus précise du phénomène : Lorsque le liquide tombant est *bleu* et que celui de la plaque est *rouge*, la bordure extérieure pétalloïde a un liséré rouge foncé ; puis vient une zone violacée, où les entre-dents sont rouges. Ensuite on voit un anneau *bleu* très étroit (2^{mm} environ) avec liserés rouges à l'intérieur et à l'extérieur. Le second anneau est assez large quoique de plus petit diamètre, et rouge, entouré de rayons bleus à l'extérieur, tandis que le cercle central qu'il borde est bleu.

Si le liquide tombant est *blanc* et celui de la plaque *rouge*, les anneaux sont blancs entourés de lisérés rouges plus ou moins vifs, les rayons également blancs, et le centre blanc.

Il résulte de là que c'est aux dépens du liquide pulsant que se forme l'axe du premier anneau (le plus beau) et qu'il est bordé intérieurement et extérieurement de liserés denses de même nature que la matière résistante. Les rayons au contraire, sont faits de la substance pulsante.

b. Enfin, pour analyser plus complètement encore le mode de production des anneaux, dans le but de savoir si la première portion du liquide tombant est poussée plus loin que la dernière et si elle chasse plus ou moins complètement le liquide choqué, j'ai composé cette colonne tombante de deux portions de liquide diversement colorés : blanc de céruse à la partie inférieure du tube, bleu d'outremer à la partie supérieure et de longueur à peu près égale (à $0^{m}03$) de part et d'autre. — Les liquides

étaient successivement aspirés dans le tube étroit et ne se mêlaient pas sensiblement avant la chute. — Cette double colonne tombait d'une hauteur de 0m04 à 0m06 sur la plaque de verre recouverte d'une mince couche d'eau de minium. Voici les résultats obtenus dans diverses expériences :

Bord extérieur de la rosace	:	blanc avec liseré rose.
Jets rayonnants	:	bleus.
Anneaux étroits	:	blancs bordés de liserés roses intérieurs et extérieurs.
Zones concentriques	:	rouges.
Partie centrale	:	blanche.

Il résulte de là que la première partie tombante du liquide glisse le plus loin, mais qu'une plus faible portion reste au centre ; la seconde partie, le liquide bleu, passe sur le centre et rayonne à travers le dépôt rouge qui résiste et forme les anneaux et les zones.

c. D'autre part, si l'on regarde le dépôt final *en dessous* de la plaque de verre, on observera que les couleurs s'y trouvent disposés de la manière suivante (qui diffère du dépôt superficiel) : blanc rose aux bords ; cercle rose net, anneau blanc de 0m002 de largeur ; zone rose mêlée de rayons bleus ; cercle et zone bleus et blancs alternativement ; centre blanc.

On voit par là que le liquide sous-jacent, est chassé du centre, vers la périphérie par la chute de la première portion du liquide pulsant. Ce qui prouve, comme je l'ai déjà dit, que c'est bien la matière résistante sous jacente qui détermine les anneaux, c'est que dans la figure vue *au dessus* il n'y a pas d'anneaux, mais des rayons bleus très larges, des bords blancs, tandis que vue *en dessous* le dépôt montre une zone rose extérieure, un anneau blanc entre liserés roses.

d. On peut ici, pour les anneaux réciproques, obtenir, comme dans les expériences précédentes, des résultats variés, en modifiant les conditions expérimentales, et surtout la hauteur de chute, depuis le simple glissement du liquide tombant sur la couche sous jacente, jusqu'à l'expulsion complète du liquide résistant ; depuis la production d'anneaux concentriques presque totalement dépourvus de rayons, jusqu'à celle de figures presque uniquement formés de filets rayonnants sans cercles concentriques.

e. Remarquons enfin que, dans les anneaux de Nobili, on constate deux effets : l'un dû à la surface métallique de la plaque mise à nu, plus ou moins complètement, l'autre au transport de la matière en dissolution se répandant en anneaux plus ou moins nombreux et brillants. Dans nos anneaux hydrodynamiques, des effets analogues se produisent par la chute de la colonne d'eau pure sur la couche de minium ; la matière de celle-ci est transportée par la force du courant, en anneaux plus ou moins nombreux, tandis que l'eau met à nu partiellement ou totalement la plaque de verre ; ce que l'on constate aisément après l'évaporation du liquide ; on voit alors des espaces vides disposés en rayons plus ou moins allongés selon la hauteur de chute et les diverses autres conditions expérimentales.

Anneaux multiples.

Dans ce qui précède, il n'a été question d'imiter que les anneaux *simples*, c'est-à-dire obtenus sous l'action d'une seule pointe métallique par laquelle arrive le courant électrique, positif ou négatif. Dans ce cas, où

tout est symétrique autour de cette pointe, les anneaux colorés sont concentriques et réguliers (à moins que la pointe ne soit trop rapprochée du bord de la plaque), toutes choses exactement imitées par nos anneaux hydrodynamiques.

Anneaux unipolaires.

Mais si, au lieu d'une pointe unique, on en rattache plusieurs *à un même pôle* et à des distances assez rapprochées les unes des autres, les ondes électriques (qui n'interfèrent pas dans ces conditions) éprouveront, à leur approche, des compressions, des déformations plus ou moins régulières, selon les dispositions adoptées : avec *deux pointes*, on obtient des anneaux dont les premières courbes sont distinctes dans les deux systèmes, puis les courbes extérieures deviennent communes aux deux centres et affectent la forme de *lemniscates*, formes bien connues dans les fantômes magnétiques et dans leurs imitations hydrodynamiques.

Avec *trois pointes*, on a trois systèmes de lemniscates combinées deux à deux, et ainsi de suite.

Pour imiter ces effets, par voie hydrodynamique, il suffit d'employer deux, trois, etc., tubes verticaux, assez voisins les uns des autres, contenant des colonnes d'eau égales, tombant simultanément de la même hauteur ; on obtiendra des formes tout-à-fait analogues à celles que donne l'électricité. Il n'y aura pas non plus, interférence des ondes liquides en cette circonstance. On réalise parfaitement ces dispositions en faisant usage des appareils ou tambours métalliques à deux, trois, quatre, tubes (Fig. 4, 5, 6) décrits dans le mémoire précédent et employés à la production des anneaux multiples.

Les effets de polarité s'imiteront ici, comme dans les anneaux simples, en intervertissant successivement l'ordre des liquides sur la plaque et dans les tubes. Les résultats sont analogues.

En général, les meilleurs effets relatifs aux anneaux électrochimiques simples ou multiples s'obtiennent avec les courants de faible intensité et de forte tension. Pour nos anneaux hydrodynamiques, les effets analogues sont réalisés en mettant en jeu les forces correspondantes, c'est-à-dire en employant une petite quantité de liquide, tombant d'une hauteur comparativement assez grande ; une simple goutte tombant d'une hauteur de 10 à 20 centimètres, produit en effet des figures très variées et des dessins très remarquables ; tandis qu'une longue colonne d'eau, tombant de 2 à 3 centimètres de hauteur, ne donne que des anneaux concentriques réguliers, sans filets rayonnants, sans détails curieux.

On peut employer, à l'égard des anneaux multiples, directs ou inverses, les autres moyens d'imitation indiqués pour les anneaux simples ; soit le *soufflé* des liquides d'une ou deux couleurs, soit le procédé mécanique des poudres légères ; Les effets correspondent toujours d'une manière satisfaisante aux résultats électrochimiques.

Anneaux bipolaires.

Les imitations précédentes ne portent que sur les anneaux électro-chimiques unipolaires, c'est-à-dire produits *successivement* par chacun des deux pôles. Mais si l'on veut imiter ceux qu'on obtient *simultanément* à chacun des pôles, en appliquant le procédé qui vient d'être exposé pour les anneaux unipolaires, il faudra

procédér de la manière suivante pour obtenir sur la même plaque et du même coup, l'anneau direct et l'anneau inverse :

On recouvre la moitié de la plaque de verre, d'une couche d'eau de minium et l'autre moitié d'une mince couche d'eau pure ; puis, deux tubes égaux, contenant l'un de l'eau pure du côté du minium, l'autre du minium aqueux du côté de l'eau pure, sont placés verticalement au-dessus de la limite des deux liquides de la plaque, à la même hauteur et contenant la même quantité de liquide On les ouvre simultanément : les colonnes tombantes produisent, l'une *l'anneau direct* sur la couche de minium l'autre *l'anneau inverse* sur la couche d'eau ; on a ainsi l'imitation d'un système d'anneaux correspondant, l'un au pôle positif, l'autre au pôle négatif des anneaux bipolaires électrochimiques.

Pour l'imitation des *anneaux bipolaires multiples*, on emploie plusieurs tubes à minium, et plusieurs tubes à eau, correspondant, les premiers à la couche d'eau pure, les seconds à la couche de minium et l'on obtient en opérant comme précédemment, des systèmes simultanés d'anneaux, les uns directs, les autres inverses, analogues aux systèmes d'anneaux bipolaires multiples électrochimiques.

Ces dernières imitations par expériences simultanées, ne sont pas, à beaucoup près, aussi nettes que celles des anneaux produits successivement.

Nous avons d'ailleurs donné, dans le mémoire précèdent, un autre moyen d'imiter plus exactement ces anneaux, par les courants liquides continus.

Remarquons enfin que nos anneaux hydrodynamiques, directs et inverses, ne sont pas sans rapport avec les *réseaux* de Kirchoff, obtenus par *réversibilité* de

la méthode électrochimique ; réseaux « dont l'un a toutes ses lignes rayonnantes autour de points particuliers, l'autre au contraire, a toutes ses lignes concentriques autour de ces mêmes points (1). »

Nous trouvons d'ailleurs très souvent, dans les phénomènes physiques, en général, cette espèce de dualité, de dédoublement, de réversibilité des effets, analogue à à celle de l'action et de la réaction mécaniques.

(1) Compte-rendu de l'Académie des sciences. 14 Nov. 1881 (Note de M. Guébhard).

ÉTUDE SUR LÉOPARDI

Par M. l'Abbé E. FRANCQUEVILLLE.

Séances du 27 Mars et du 10 Avril 1885.

MESSIEURS,

On vous a parlé un jour dans un travail très intéressant du premier poète de l'Italie, de Dante ; je voudrais aujourd'hui vous entretenir d'un autre poète de cette contrée si riche en littérateurs et en artistes, de notre contemporain Léopardi. Son nom est célèbre chez nos voisins d'au-delà des Alpes, et l'un de ces derniers a dit, avec emphase certainement, avec exagération peut-être — au moins ce témoignage de respect accepté par des compatriotes marque-t-il la haute estime dont un homme jouit dans son pays — Dante a été pour la savante et glorieuse poésie italienne l'astre du matin, Léopardi en est l'astre du soir. (1) Pourtant Léopardi est peu connu chez nous. Grâce à M^me^ de Staël, le grand public s'est occupé des ouvrages et de la personne de Klopstock, de Lessing, de Gœthe, de Schiller, etc. ; le livre *de l'Allemagne* nous a initiés depuis longtemps à leurs idées et à leurs procédés littéraires ; mais, personne n'ayant rendu

(1) *Io contemplo e adoro* (on adore souvent et on adore beaucoup de choses, en Italie) *Dante come astro del mattino alla gloria della sapiente poesia in Italia, e Leopardi come stella dell'occaso.* (GIORDANI).

le même service à l'Italie, nous sommes moins familiarisés avec les écrivains Italiens modernes, en général sans doute moins remarquables, dignes néanmoins de notre attention. Léopardi, en particulier, était doué d'un talent hors ligne. Il offre de plus au moraliste et au psychologue l'histoire émouvante, nous pourrions dire tragique, d'une âme en proie à une maladie très répandue dans l'Europe depuis une centaine d'années, et que nous nommons avec tristesse la *maladie du siècle*. Ce mal s'est abattu sur lui, et l'a torturé avec une violence, un acharnement, une constance, dont il y a peu d'exemples.

Une étude sur cet homme vraiment exceptionnel à plus d'un titre, présente donc à plusieurs points de vue un puissant intérêt. N'ayant pas la prétention de traiter ce sujet aussi bien qu'il le mérite, et dans l'impossibilité de le faire, en une ou deux lectures, avec l'étendue qu'il comporte, je me bornerai, après avoir raconté sommairement la vie de Léopardi, à dire quelques mots de ses qualités littéraires et de ses idées philosophiques.

§ I^er^.

La vie, hélas ! trop courte, de Léopardi renferme peu d'incidents, mais elle dément le mot souvent cité : Heureux les individus, comme les peuples, qui n'ont pas d'histoire ! Nous ne rencontrons dans le cours de son existence aucun de ces évènements soudains, imprévus, qui bouleversent les plans les mieux concertés et jettent à travers les aventures les plus singulières ou les péripéties les plus dramatiques ; pourtant, personne ne paraît avoir vécu aussi désolé.

Né à Récanati, petite ville de la Marche d'Ancône, à la fin du dernier siècle (1798) il appartenait à une de ces familles de noblesse qui végètent dans les petites villes Italiennes, et cherchent à y acquérir l'influence, à y jouer le rôle qu'exercent sur de plus vastes théâtres les familles princières. Son père était comte ; mais en Italie, où les hauts titres sont prodigués, il y en a tant qui sont plus ou moins comtes ! on y passe pour presque rien si on ne se dit quelque peu duc. Ce qui valait mieux, c'était que ce père cultivait les lettres avec assez de goût ; très ami des livres que malgré son peu de fortune il avait recueillis en grand nombre, il les mettait volontiers à la disposition de ses concitoyens. Le jeune Giacomo admis de bonne heure dans la bibliothèque paternelle sentit bientôt se développer en lui une véritable passion pour l'étude, et grâce à une activité dévorante mise au service d'aptitudes merveilleuses, il devint un phénomène de précocité dans la science. L'Italie est le pays où ces phénomènes se produisent davantage. Si l'esprit y paraît moins solide, moins capable de ces efforts soutenus, de ces poussées puissantes, de ces recherches obstinées, j'allais dire de ces entêtements sublimes qui distinguent les peuples créateurs, il est doué par contre d'une sagacité et d'une délicatesse, d'une promptitude d'intelligence et d'une facilité d'assimilation, d'une souplesse et d'une habileté qui lui donnent de se mouvoir avec aisance à travers les questions les plus diverses, les sujets les plus embrouillés ; qui lui permettent d'envisager un ensemble sans perdre de vue les détails, d'étendre ses forces sans trop les dissiper. Comme un Pic de la Mirandole, Giacomo portait des jugements sur les choses sérieuses à un âge où chez les autres s'éveille à peine la pensée. — A huit ans, raconte un de ses biographes, l'Allemand de Sinner, il

essaya d'apprendre seul le Grec, et trouvant la grammaire classique de Padoue au-dessous de ce qu'il désirait, il résolut de s'en passer et commença à lire, en suivant l'ordre chronologique, les auteurs Grecs que renfermait la bibliothèque de son père. — A quatorze ans il savait tout ce que ses précepteurs, l'abbé Sanchini et l'abbé Torres, pouvaient lui enseigner, alors il se livra sans aucun maître à l'étude de la plupart des langues vivantes et même à celle de l'Hébreu. Si l'on s'étonne de la multiplicité des travaux auxquels il s'applique à cette époque, on est bien plus surpris encore de constater que la variété de ses connaissances n'en diminue pas la profondeur, et que loin de devenir un esprit superficiel, il acquiert une véritable science d'érudit et de philologue. — A seize ans, il offre à son père un de ses manuscrits. Qu'a-t-il composé ? Une de ces œuvres d'imagination dans lesquelles le jeune homme, pour calmer son agitation fiévreuse, jette le trop plein de sa vie exubérante ? Une de ces tragédies curieuses que tout ex-fort en thème qui se respecte, ébauche en vue de l'avenir, et dont, plus âgé, il pourrait en effet tirer profit pour ramener en lui, dans ses jours de tristesse, un peu de douce gaieté ? Non. Léopardi est bien loin de ces charmantes folies de jeunesse : ce que, à seize ans, il offre à son père, c'est (que les muses se voilent la face) c'est le manuscrit d'une nouvelle édition Gréco-Latine de la *Vie de Plotin* par Porphyre, édition enrichie de notes, de variantes et autres choses comme celles-là, édition consultée plus tard et avec fruit, assure-t-on, par un Allemand, par un Allemand savant, par Creuzer. — A dix-sept ans, le malheureux récidive, il va jusqu'à écrire une *Histoire de l'astronomie :* monument, dit un de ses compatriotes, d'une érudition immense et effrayante

pour un si jeune homme. Son fameux *Essai sur les erreurs populaires des anciens*, composé dans l'espace de deux mois, date de la même époque ; il y discute avec beaucoup de science et de sûreté de jugement ce qui constituait les superstitions anciennes. — Voilà quels étaient alors ses travaux, or nous en passons et des plus abstraits, des plus rebutants. Il est vrai que dans l'intervalle de ces belles productions, il s'occupait de recherches moins absorbantes. Oh ! il savait lui aussi, ce jeune homme, se distraire ! C'est de la sorte que, pour reposer son esprit, il écrivait des commentaires sur la vie et les écrits des rhéteurs du deuxième siècle, Dion Chrysostome, Ælius-Aristide, Hermogène et Fronton ; des traductions d'Hésychius de Milet, des dissertations sur Moschus, sur la Batrachomyomachie, dont à grand renfort de documents il refuse la paternité à Homère. Que sais-je ? Il faisait rechercher sa direction en des choses pour lesquelles de plus âgés qu'il ne l'était ne sont pas encore assez mûrs pour en recevoir une ; il parlait déjà avec autorité à une époque de la vie où l'on passe pour très sérieux quand on parvient à écouter avec intérêt.

Mais si la constitution de son esprit était exceptionnellement robuste, sa constitution physique était exceptionnellement délicate, chétive, souffreteuse, et, surmenée par tant de labeurs, elle s'affaiblit encore davantage ; de là une cause constante de soucis, de craintes, d'impatiences qui augmentent à mesure que ses visées deviennent plus hautes et que des nécessités très matérielles l'obligent à les rabaisser. D'ailleurs il souffrait d'autre chose que du délabrement de sa santé : sa ville natale ne lui plaisait pas et ne pouvait pas lui plaire. « La Marche, écrit-il quelque part, est la plus sombre partie de l'Italie, et Récanati la plus noire partie

de la Marche ; la littérature y consiste dans l'alphabet ni plus ni moins. » Or ses moyens pécuniaires ne lui permettaient guère de sortir de l'humble Récanati. — Il aurait eu besoin pour ses travaux d'érudition de puiser à pleines mains dans de riches bibliothèques, mais il n'avait à sa disposition que des livres peu nombreux et de peu d'utilité pour lui, comme il fallait s'y attendre à Récanati. — Déjà son nom était connu dans de grandes villes, il avait franchi même les bornes de l'Italie : le philologue suédois Akerblad encourageait le jeune auteur, Angelo Maï le félicitait chaudement, des revues sérieuses sollicitaient son concours, et il lui fallait vivre à Récanati, où une coupe plus ou moins savante de ses habits, où une tournure élégante, et une niaiserie dite à propos lui eussent valu bien plus de succès que cent volumes de philologie. — Il était avide de relations utiles avec des hommes dont l'activité d'esprit eût communiqué au sien plus de mouvement, et il lui fallait subir les conversations très vulgaires, très lourdes, de Récanati dont les habitants s'intéressaient incomparablement plus à un bon petit scandale local frais éclos, à une délicieuse médisance très contemporaine, qu'à ce qu'on pouvait leur apprendre de savant sur Homère et Virgile, vraiment trop vieux pour éveiller leur curiosité, et pas assez de leurs amis pour qu'on pût en mal parler avec plaisir. — Pis que cela, son père, homme lettré à la vérité, mais trop, lui aussi, de Récanati, d'ailleurs très ferme, jusqu'à une rigidité impitoyable, sur des principes que son fils allait abandonner, combattre même ouvertement, se trouvait avec lui dans un désaccord dont les manifestations continuelles devenaient insupportables. —Dès lors commencent ses déboires, disons même (le mot n'est pas excessif, quand il s'agit d'une âme sensible comme la

sienne) ses malheurs. Il chercha sans doute à s'y soustraire, en allant ailleurs tenter la fortune ; mais, sans argent, que devient un jeune philologue dans n'importe quel pays du monde ? On lui prodigue les bonnes paroles, les chaudes félicitations, toutes sortes de choses agréables à entendre, lorsqu'on est jeune surtout et que l'on croit à la sincérité des autres, mais encore pourvu que l'on ne soit pas à jeun. Or, pour ne pas être souvent à jeun, il aurait fallu à Léopardi une charge quelconque, un emploi rémunérateur, et il essayait en vain de l'obtenir.

A Rome, où il se rendit d'abord, il reçut un accueil bienveillant de plusieurs savants célèbres. Niebuhr, le fameux érudit diplomate, fit lui-même des démarches pour lui procurer une situation indépendante, et le cardinal Consalvi lui multiplia alors les offres séduisantes ; une condition seule était mise à l'exécution de ces brillantes promesses : Léopardi devait entrer quelque peu dans les ordres, au moins revêtir l'habit ecclésiastique ; mais à cette époque le jeune philosophe avait malheureusement pour lui perdu toute foi, il s'agissait donc d'une question de sincérité ; disons à sa louange qu'il n'hésita pas, il renonça immédiatement aux honneurs ecclésiastiques qui lui étaient offerts ; il les aurait acquis par la dissimulation, au prix de sa dignité : pour un homme d'honneur, c'est toujours trop cher. — Plus tard encore, grâce au chevalier de Bunsen, le successeur de Niebuhr à la légation de Prusse, le cardinal secrétaire d'Etat veut le nommer vice-recteur de la Sapienza : de nouveau, quoique très pressé par le besoin, il oppose à cette offre un refus absolu pour le même motif. Un jour pourtant, il se relâcha de la sévérité de ses principes ; ce fut pour consentir à quoi ? A être appelé chanoine..... Rassurez-vous toutefois sur cette concession ; il s'agissait en cette

circonstance de si peu de chose, et ce peu de chose il l'accepta si peu et pour si peu de temps. Voici le fait : la mort d'un de ses oncles avait déterminé la vacance d'un canonicat à Récanati. Le père de Giacomo désirait que cette dignité restât dans la famille, mais le fils avait, pour la briguer, trop peu d'attrait, hélas ! pour la prière en général, pour le bréviaire en particulier ; il consentit seulement à faire l'intérim, jusqu'à ce que son frère Pierre pût être pourvu de cette charge ; encore exigea-t-il ensuite tant de dispenses de toutes sortes que l'on trouva plus simple d'en accorder une seule au jeune Pierre, à qui l'on permit ainsi d'être chanoine avant l'âge canonique.

Ces détails, quoique un peu longs, ne sont pas inutiles à notre étude : ils indiquent la nature du milieu dans lequel vivait Léopardi, et des difficultés qu'il devait rencontrer dans son entourage même. — Nous ne le suivrons pas dans ses pérégrinations à travers l'Italie : odyssée douloureuse qu'il ne se lasse pas de recommencer sans cesse, tant, nous regrettons d'avoir à l'avouer, il ressent d'horreur pour son pays natal. Toujours très bien accueilli par l'élite de la société intellectuelle, il ne réussit pourtant pas à trouver enfin cette position si vivement ambitionnée où il aurait eu le moyen de se suffire. Quelquefois, peut-être, plus difficile qu'il ne l'aurait fallu, d'ailleurs, (chose contradictoire mais qui se rencontre chez ces natures délicates et impressionnables à l'excès,) connaissant sa valeur et en même temps défiant de lui-même, à la fois fier et, sinon modeste, au moins timide, de plus, arrêté par les exigences d'une santé défaillante il se voit amené à décliner successivement les offres qui lui sont faites. Il n'obtient qu'une chose, très désirable, très flatteuse à la vérité, trop

insuffisante pour lui toutefois, il n'obtient que l'estime des hommes les plus compétents, mais il l'acquiert à un degré tout-à-fait surprenant eu égard au peu de temps que ses maladies lui laissaient pour le travail. Voici par exemple ce que Niebuhr en 1824 dans la préface de sa deuxième édition des poésies de Mérobaude disait de son jeune collègue en philologie : « Je n'aurais pas songé à rééditer cet ouvrage, si des amis ne m'avaient fourni des conjectures et si je n'avais trouvé la solution des difficultés qui m'avaient mis à la torture. Parmi les plus érudits de ceux dont je fais connaître les découvertes, je citerai le comte Jacques Léopardi de Récanati que je présente à mes compatriotes comme étant dès à présent l'ornement de l'Italie et dont la réputation, j'en suis garant, est destinée à grandir de jour en jour. Pour moi qui ai pu apprécier le charmant caractère et le rare savoir de ce jeune philosophe, je me réjouirai de tout ce qui lui arrivera d'honneurs et de succès. »

A la même époque avaient déjà paru aussi plusieurs de ses poésies, et les Académiciens lui décernaient à l'envi leurs couronnes et leurs diplômes. Or, il n'avait que vingt-six ans lorsque savants et littérateurs s'accordaient — accord d'autant plus touchant qu'il est très rare — pour lui prédire un avenir tout à fait brillant. Hélas ! le présent ne lui paraît pas moins sombre, sombre comme ce Récanati (le mot en revient à chaque page de ses lettres) où, après ses essais glorieux mais peu lucratifs à Rome, à Bologne, à Ravenne, à Milan, à Florence, il lui faut revenir, pauvre, fatigué, découragé. Contraint de demander à son père, avec qui il se trouve dans un complet dissentiment d'idées, un triste gîte ; il n'a plus la force de travailler, « pas même de penser » et plusieurs fois il se voit près de mourir, tant il est épuisé,

Nous pouvons juger de son état par une lettre préface écrite en 1830, dans laquelle il dit à ses lecteurs en résumant sa vie : Je prends congé des lettres et des études. J'avais espéré que ces chères études, soutiendraient un jour ma vieillesse, et je croyais, après la perte de tous les autres plaisirs, de tous les autres biens de l'enfance et de la jeunesse, en avoir acquis un du moins qu'aucune force, qu'aucun malheur ne me pourrait enlever ; mais j'avais vingt ans à peine quand, par suite de cette maladie de nerfs et de viscères qui me prive de la vie et ne me donne même pas l'espérance de la mort, ce cher et unique bien de l'étude fut réduit pour moi de moitié ; depuis lors et deux ans avant l'âge de trente ans, il m'a été enlevé tout entier et sans doute pour toujours. Car, vous le savez, je n'ai pu lire moi-même ces pages que je vous offre, et il m'a fallu pour les corriger me servir des yeux et de la main d'autrui. Je ne sais plus me plaindre, mes chers amis, la conscience que j'ai de la grandeur de mon infortune ne comporte pas l'usage des paroles, je suis un tronc qui sent et qui pâtit. » Il termine cette préface en remerciant ses amis de l'affection dévouée qu'ils lui ont toujours témoignée.

Ces amis en effet furent du petit nombre, du très petit nombre de ceux auxquels on peut croire. Citons entre autres, le célèbre littérateur Giordani dont l'influence sur son esprit fut malheureusement si puissante, le fameux abbé Gioberti dont, malgré de profonds dissentiments en philosophie et en religion, la vive et sincère amitié ne subit jamais d'altération. Partout le poète éveilla d'ardentes sympathies, et même en 1833 il rencontra un ami plein d'attention et de générosité, Antoine Raniéri dont la sœur Pauline se consacra à adoucir les souffrances du malade et se montra pleine de soins prodigués avec une

constance qui ne se démentit jamais, même — car son hôte aigri par tant de malheurs se montrait parfois exigeant — avec une patience merveilleuse. Dans une petite maison placée sur les hauteurs de Capodimonte, près de Naples, il reprit un peu de force, mais cette amélioration ne dura guère. Un jour enfin, en 1837, après avoir dicté quelques heures auparavant à Raniéri les dernières strophes des Paralipomènes de la Batrachomyomachie, il se sent pris de défaillance, revient à lui, discute sur sa maladie avec le médecin, plaisante agréablement avec ses amis sur leurs craintes, et, chose étonnante de sa part, manifeste le désir et l'espérance de recouvrer la santé et de remplir une longue vie de travaux utiles, quand tout à coup il ouvre les yeux et dit à Raniéri : je ne te vois plus. Ce fut son dernier mot, il mourut immédiatement après.

Raniéri aussitôt se mit à genoux et pria, il pria pour celui avec qui il avait tant parlé contre Dieu et contre la prière. L'heure en effet, cette heure solennelle, n'était plus aux obscurités et aux négations, elle était toute à la lumière et à la vérité.

Grâce à leurs actives démarches, ceux qui avaient accueilli avec tant de dévouement le célèbre écrivain réussirent, malgré les réglements sanitaires imposés à Naples où régnait le choléra, à ensevelir leur ami dans un endroit où ses restes reposent encore, dans l'église San Vitale, près de la grotte de Pausilippe, non loin du tombeau de Virgile devant lequel Boccace le trécentiste tant admiré par Léopardi avait entendu les premiers appels de sa vocation littéraire. L'illustre défunt n'avait que trente-neuf ans.

Nous venons d'étudier l'homme, voyons ce que fut le littérateur.

§ II.

En parcourant la vie de Léopardi, nous avons trouvé peu de place, semble-t-il, pour les travaux d'imagination ; et même nous serions portés à croire, d'après les indications précédentes, qu'il n'eut guère de goût pour la poésie. Les études de philologie sont certainement très intéressantes, très élevées, mais elles indiquent une tournure d'esprit si sévère, elles demandent pour être menées à bonne fin tant de travail, qu'elles absorbent une intelligence et la rendent moins apte, à force de discipline, à ces effusions de l'âme, à ces élans spontanés qui sont le propre de l'inspiration poétique. Il n'en fut rien pour Léopardi, et quoiqu'il ne méprisât pas ses travaux scientifiques, puisque, avant de mourir, il confia ses manuscrits à M. de Sinnen pour qu'ils fussent publiés en Allemagne, il était peu tenté par la gloire des Bianchini et des Magliabecchi ; il préférait à tous les diplômes de savant le laurier du poète et dans ses recherches ne cessait de travailler à développer par l'érudition ses facultés poétiques, à épurer son goût par la discussion des plus belles formes, à élever son âme par l'étude des plus parfaits modèles, à fortifier son intelligence en s'assimilant les plus saines doctrines littéraires, à se préparer à des œuvres sérieuses en acquérant des idées.

C'est de cette manière que Léopardi devint en Italie un chef d'école. Or pour obtenir cette primauté il lui fallait une autorité incontestable, car la littérature italienne était alors et depuis longtemps en pleine anarchie. On le conçoit facilement du reste lorsqu'on se rappelle le morcellement du pays en une foule de nationalités en lutte les unes contre les autres, et dont les différents s'accusaient

jusque dans les différences de langage. Aussi au seizième siècle vit-on se produire plusieurs tentatives pour ramener à l'unité la langue italienne. Une académie entre autres établie à Florence se donna pour but de fixer la langue, de séparer comme on disait le son (*crusca*) de la farine ; de là le nom d'*Académie de la Crusca* donné à cette société littéraire qui prit pour emblème : *il più bel fior ne coglie* (il en recueille la plus belle fleur) et dont les membres avaient des noms empruntés aux métiers de meunier et de boulanger, l'un s'appelait le grosolato (pétri) l'autre l'inferigno (pain bis) etc. Malgré ces ridicules elle rendit des services. Son chef Salviati, *l'infarinato*, commença le fameux dictionnaire où se trouvaient choisis dans les meilleurs auteurs les mots dont on devait se servir. Mais à côté de cette académie d'autres se formèrent aussi ridicules de nom sans avoir pour excuse la même utilité. Si on trouve les Gelés à Bologne on rencontre les Ardents à Viterbe, à Ravenne on a affaire aux gens d'accord (Concordi), à Modène aux gens brouillés (Dissonanti). On n'échappe aux Obtus de Spolète que pour tomber au milieu des Muets de Reggio. Pour se distinguer plus radicalement des autres, ceux de Brà s'appellent sans nom (Innominati). Cette énonciation seule révèle le degré de puérilité, d'afféterie, d'étroitesse, de niaiserie auquel en était arrivée la littérature. Aussi l'engouement exaltait-il les genres les plus faux, quelquefois les plus burlesques, et portait-il au pinacle les hommes les moins dignes. C'est ainsi que parurent pour se disputer la faveur du public les Bernesques, admirateurs de Berni, poète bouffon dont les œuvres sont surtout remarquables par l'absence de toute idée : il ne se souciait que de charmer un peu l'oreille sans aucune préoccupation du fond ; les Arcadiens à la tête desquels

nous trouvons Frugoni, père des Frugoniens, qui ne sut opposer à l'abus du grandiose, à l'emphase, qu'une simplicité recherchée, qu'une écœurante fadeur ; les Marinistes, disciples de ce Marini si choyé à l'hôtel Rambouillet et qui de retour à Naples s'avança au milieu d'arcs-de-triomphe sur lesquels on lisait : Marini, mer de doctrine incomparable, Marini esprit des lyres, but des plumes, matière des écritoires, heureux phénix, homme du laurier, etc. Ces inscriptions seules suffisent à nous faire juger le maître et les disciples (1). Au dix-huitième siécle, principalement vers la fin, l'invasion des Gallicismes compromit l'intégrité de la langue ; aussi au commencement du dix-neuvième siècle une réaction s'opéra-t-elle contre ces abus, réaction soutenue par les admirateurs passionnés des trécentistes, c'est-à-dire des écrivains du treizième siècle, Dante, Pétrarque, Boccace, et par des restaurateurs du dictionnaire de la Crusca. A leur tête se signalait par son intransigeance Antonio Cesari. « Il proclamait bien haut que ce qui s'était écrit au quatorziéme siècle, fut-ce sur les comptoirs des marchands était de l'or pur. En conséquence il enseignait la recette pour changer en or la langue contemporaine. Cette recette n'était que l'imitation servile. » Le célèbre Monti combattit cet exclusivisme et proposa des corrections au dictionnaire de la Crusca. Les Toscans se révoltèrent contre ce projet; de là une mêlée dont l'intervention des romantiques ne fit qu'augmenter le désordre : « Au milieu de ce conflit d'opinions et de théories littéraires,

(1) C'est en s'inspirant de Marini qu'un prédicateur de ce temps, parlant du repentir de Madeleine, disait, à l'admiration de tous, qu'elle baignait les pieds du Sauveur avec des soleils (ces soleils, c'étaient ses yeux !..) et qu'elle les séchait avec des flots (ces flots c'était sa chevelure !..) Il fallait être Mariniste pour trouver et surtout pour admirer ces choses-là.

dit un historien de cette crise, les esprits les plus solides étaient entraînés malgré eux par le courant, ils ne pouvaient plus écrire sans avoir élaboré un système d'esthétique, et la plupart noyant leurs aspirations politiques dans le flot débordé de la littérature ne rêvaient plus pour l'Italie un libérateur, mais un écrivain de génie. Pietro Giordani était de ceux-là. A l'époque où commencent ses relations avec Léopardi, il était à la recherche du parfait écrivain qui devait rendre à l'Italie l'hégémonie intellectuelle de l'Europe. Il le voulait noble pour qu'il fût au-dessus des dédains de la noblesse, indépendant pour qu'il eût le loisir de tout apprendre, amoureux de l'antiquité et des trécentistes afin qu'il pût ajouter à la langue austère des vieux maîtres Italiens les grâces de l'atticisme. Quand il eut rencontré Léopardi, il s'écria : *Inveni hominem*. Léopardi avait toutes les qualités que demandait Giordani ; il avait même quelque chose de plus : une sensibilité exquise et une verve originale qui l'empêchaient de devenir ce qu'était son Mentor, un parfait rhéteur. » (1).

Il nous est difficile d'apprécier dans des traductions la beauté de la poésie de Léopardi. Sans doute nous pouvons admirer la délicatesse des sentiments, l'élévation des pensées, le tour ingénieux, la vivacité, l'élan ; mais l'harmonie du vers, du vers italien ! ce rythme puissant qui l'anime et qui nous entraîne nous-mêmes peu à peu, qui nous berce doucement, voluptueusement, ou qui nous emporte dans une course précipitée ; ce beau coloris

(1) M. Bouché-Leclercq. C'est dans son travail sur Léopardi que nous avons recueilli plusieurs de ces derniers renseignements et un grand nombre des détails biographiques donnés au paragraphe précédent ou ailleurs. Nous les avons complétés avec les indications que nous ont fournies César Cantu et divers auteurs d'histoires de la littérature italienne.

qui se répand en teintes variées, quelquefois nuancées d'ombres discrètes, plus souvent pleines d'éclat, mais toujours ravissantes ; cette grâce suprême, cette caresse des mots qui nous émeut, qui nous attendrit, qui nous fascine, qui exerce sur nous comme une irrésistible séduction ; cette majesté aussi qui, lorsque le sujet le réclame, se manifeste par des expressions grandioses, par des déploiements de périodes solennelles, par des sonorités retentissantes ; toutes ces choses qui ne sont pas seulement l'heureux accompagnement de la pensée, mais qui la précisent, qui en constituent comme l'élément révélateur, nous échappent dans une traduction et nous n'y trouvons plus que des débris décolorés. On dirait que Léopardi a dû être soustrait plus qu'un autre à ce malheur, car il a écrit souvent en vers *sciolti*, c'est-à-dire sans rimes ; toutefois nous aurions tort de penser qu'un tel mode constitue à ce point de vue une différence essentielle. Si cette forme de vers est employée par beaucoup d'auteurs parce qu'elle se prête plus facilement aux mouvements spontanés de l'âme, à l'expression éloquente de la colère, de la douleur, il leur faut suppléer à la rime par des qualités de rythme et d'harmonie toutes supérieures et que peu de poètes en dehors de Parini, de Monti, de Foscolo ont su acquérir. Du reste, si Léopardi s'est signalé dans ce genre parmi ceux qui l'ont cultivé avec succès, il ne s'y est pas borné : La rime, a écrit notre grand critique Sainte-Beuve, joue un rôle savant et compliqué dans les couplets des canzones de Léopardi ; elle reparaît de distance en distance et correspond par intervalles calculés, comme pour mettre un frein à toute dispersion. Elle fait bien l'effet de ces vases d'airain artistement placés chez les anciens dans leurs amphithéâtres sonores et qui

renvoyaient à temps la voix aux cadences principales.

C'est en 1817 qu'est publiée la première œuvre du poète : *Le Cantique à la mort*, au sujet duquel il reçoit de nombreux encouragements. Giordani lui écrit même : Vous êtes arrivé bientôt à pouvoir comprendre, aimer, vouloir la perfection, et pour peu que vous vous en donniez la peine, vous l'aurez vite atteinte. S'il ne l'atteignit pas, ce qui est au-dessus des forces humaines, au moins s'en tint-il très rapproché. Les odes à l'Italie et sur le monument de Dante datent de 1818 ; on y sent vibrer les fibres du plus pur, du plus ardent, du plus noble patriotisme. Cet homme aimait son pays, il l'aimait jusqu'à la passion, il avait pour lui, pour son passé si glorieux, un véritable culte. Aussi comme il souffrait de ses déchéances ! Comme il déplorait l'apathie dans laquelle les Italiens étaient tombés alors, regardant presque avec indifférence, tant ils étaient découragés, tous ces étrangers qui tour à tour leur imposaient des volontés despotiques : « O ma patrie, s'écrie-t-il, je vois les murailles et les arcs, et les colonnes, et les statues et les tours désertes de nos aïeux, mais la gloire je ne la vois point. Je ne vois point le laurier et le fer dont étaient chargés nos pères d'autrefois. Aujourd'hui désarmée, tu montres ton front et ta poitrine nue. Hélas ! que de blessures ! Quelle pâleur livide ! Que de sang ! En quel état te vois-je, ô reine de beauté, je le demande au ciel et au monde. Dites, dites, qui l'a réduite à une telle affliction? Et pour comble de malheur, elle a les deux bras chargés de chaînes, de sorte que, les cheveux épars et sans voile, elle est assise à terre, abandonnée et inconsolée, se cachant la face entre les genoux, et elle pleure. Pleure, tu as bien de quoi, ô mon Italie, née pour dépasser les autres dans la bonne fortune et aussi dans

la mauvaise ! Quand même tes yeux seraient deux sources vives, jamais tes pleurs ne pourraient égaler ta misère et ta honte : toi qui fus maîtresse, tu es aujourd'hui pauvre servante... Personne ne combat donc pour toi ? Personne, parmi les tiens, ne te défend ? Des armes, ici, des armes ! Moi seul je combattrai, je succomberai seul ! Accorde-moi, ô ciel, que mon sang soit un feu pour les cœurs italiens ! » (1) Ces paroles si éloquentes et où l'on sent des réminiscences des grandes images des prophètes, nous émeuvent, nous enthousiasment, que serait-ce si nous en entendions l'accompagnement musical, si le choc des syllabes et le rythme du vers faisaient en même temps résonner à nos oreilles le cliquetis des armes et les notes éclatantes du clairon !

Dans l'ode sur le monument de Dante, on est emporté par le même souffle patriotique que l'on a comparé à celui de Simonide, le chantre pathétique des batailles de Marathon, de Salamine, de Platée. Qui de nous — car nous savons à notre tour ce que l'on souffre à la vue des insolents triomphes d'un brutal envahisseur, — qui de nous ne sent s'éveiller dans son âme de douloureux souvenirs et de généreuses indignations en lisant ces mots adressés à Dante : « Heureux, ô toi que le destin ne

---

(1 Piangi, che ben hai donde, Italia mia
Le genti a vincer nata
E nella fausta sorte e nella ria.
Se fosser gli occhi tuoi due fonti vive
Mai non potrebbe il pianto
Adeguarsi al tuo danno ed allo scorno ;
Che fosti donna, or sei povera ancella.
Nessun pugna per te ? non ti difende
Nessun de tuoi ? L'armi, quà l'armi : io solo
Combatterò, procomberò solo io.
Dammi, o ciel, che sia foco
Agl'italici petti il sangue mio.
Poesie, Milano, Sonzogno éditore, p. 31.

condamna pas à vivre parmi tant d'horreurs ! qui n'as pas vu l'épouse italienne au bras d'un soldat barbare, ni la rage ennemie, la fureur étrangère piller, dévaster cités et campagnes, ni la voie douloureuse encombrée de chariots chargés, ni les ordres insolents et la domination superbe ; tu n'as pas entendu les outrages et la profanation du mot de Liberté qu'on nous jetait alors comme une insulte, au milieu des chaînes et des fouets. Qui ne gémit de ces calamités ? Que n'avons nous pas souffert ? Qu'ont laissé d'intact ces méchants ? Quel temple, quel autel ou quel forfait ! » (1) Peut-on infliger à un ennemi une plus sanglante flétrissure ? Peut-on aussi être mieux inspiré pour allumer dans le cœur d'un bon citoyen l'ardent amour de glorieuses revanches ? « Nous avons donc péri pour toujours, ajoute-il, et notre honte n'a point de limite ? Moi, tant que je vivrai, j'irai criant autour de moi : Retourne-toi vers tes aïeux, race dégénérée, regarde ces ruines et les papiers et les toiles et les marbres et les temples. Songe quelle terre tu foules ; et si l'éclat de tels exemples n'a pas le pouvoir de te réveiller, qu'attends-tu ? Lève-toi et va-t-en. Cette terre nourrice et école d'âmes sublimes ne convient pas à des mœurs à ce point corrompues : si elle abrite des lâches, il vaut mieux qu'elle reste veuve et solitaire. » Ces sentiments l'accompagnent partout, l'animent partout ; on les retrouve dans toutes ses œuvres, et quand à l'occasion du mariage projeté de sa sœur Pauline, il lui envoie une ode pour célébrer cet événement, il ne songe pas seulement pour elle aux joies de la famille. La grande

---

(1) Chi non si duol ? Che non soffrimmo ? Intatto
Che lasciaron quei felli ?
Qual tempio, quale altare. O qual misfatto ?
Poesie, p. 37.

image de la patrie se dresse devant lui, il l'entend demander des fils dignes d'elle, des fils qui l'honorent, la relèvent, la délivrent ; et dans la jeune épouse qui n'aurait rappelé à d'autres que des images douces et gracieuses, lui, le patriote ardent voit la mère à qui la patrie demande des forts, et il adresse à sa sœur ces paroles bien austères, mais si élevées, si nobles, si sublimes qu'on voudrait les répéter sans cesse à toutes les mères : « Si tes fils doivent être malheureux ou lâches, choisis les malheureux » (1). Ces citations font comprendre comment Léopardi eut l'honneur avec Alfiéri et Foscolo de ranimer chez ses concitoyens la sainte flamme du patriotisme.

Le poète qui excellait dans les canzones, genre aussi difficile à pratiquer qu'à bien définir, ne se montra pas moins supérieur dans ses Elégies. Là, cette âme malade et mélancolique se retrouve encore dans son élément. Aussi avec quels accents pénétrants elle exprime sa plainte ! avec quelle tristesse navrante elle chante les éternelles illusions de l'homme, l'inconstance de ses désirs et l'inutilité de ses recherches, les erreurs de ses affections, et les douleurs de sa solitude, les angoisses de sa poursuite de l'idéal et le désespoir de sa rencontre avec de blessantes et odieuses réalités. On comprend la réserve qui m'est imposée par rapport aux élégies de Léopardi. Je me hâte pourtant de dire qu'on n'y rencontre pas ces peintures voluptueuses dans lesquelles se complaisent la plupart des élégiaques ; il ne rappelle en rien sur ce point les Tibulle et les Catulle, pas plus que les Bertin et les Parni ; et si parfois, comme dans *Aspasie*, par exemple, il a des traits un peu vifs ce n'est

(1) O miseri, o codardi
Figliuoli avrai. Miseri cleggi.

Poésie, p. 44.

que pour faire mieux ressortir les tons sombres de son élégie. Sa délicatesse se détourne naturellement de ce qui est matériel et grossier ; il est chaste dans ses écrits, sinon par tempérament, ou par le fait de ses habitudes, au moins par bon goût, par distinction, par cette élévation de l'âme qui en général le porte à préférer à tout autre le côté spirituel.

Voulons-nous avoir une idée de sa supériorité dans le genre élégiaque, de sa touche délicate et gracieuse, de son naturel exempt de recherche, du soin qu'il prend de relever des faits vulgaires par quelque rayonnement extérieur qui les transfigure, de sa facilité à féconder un sujet par de hautes pensées, relisons ce fragment d'une poésie où il évoque le souvenir d'une jeune fille morte peu auparavant : « Sylvie, te rappelles-tu encore ce temps de ta vie mortelle quand la beauté resplendissait dans tes yeux riants et mobiles, et que, joyeuse et pensive à la fois, tu franchissais le seuil de la jeunesse ? L'écho paisible des appartements et les rues d'alentour résonnaient de ton chant perpétuel, alors que, occupée des travaux de ton sexe, tu t'asseyais là, rêvant avec délices à ce bel avenir que tu avais dans l'esprit. C'était l'odorant mois de Mai. Pour moi quittant parfois les études aimables et les papiers laborieusement entassés où je dépensais ma première jeunesse et la meilleure partie de moi-même, du balcon de la maison paternelle je prêtais l'oreille au son de ta voix et à la main agile qui parcourait l'industrieuse trame ; je contemplais le ciel serein, les chemins dorés, et les jardins, et d'un côté la mer lointaine et de l'autre la montagne. Une langue mortelle ne saurait dire ce que je sentais au cœur. Quelles suaves pensées ! Que d'espérances chantant en chœur ! ô Sylvie, sous quel aspect apparaissaient alors la vie humaine et le destin !

Quand je me souviens de tant d'espoir, je me sens oppressé par un sentiment amer et désolé, et je me reprends à déplorer mon infortune. O nature, ô nature, pourquoi ne tiens-tu pas plus tard ce que tu promets d'abord? Pourquoi trompes-tu si cruellement tes enfants?» En lisant ce morceau on remarque avec admiration non moins qu'avec attendrissement les proportions grandioses et l'attrait séducteur que le poète donne à son sujet, lorsqu'il en élargit le cadre par quelques traits relatifs à la nature. Il n'insiste pas, il se borne à montrer le ciel, la mer, les montagnes ; mais cela suffit, de nouveaux et magnifiques horizons s'ouvrent à nos regards, et avec eux s'augmente sans mesure l'intensité de notre impression. C'est de la même manière simple, et d'autant plus puissante, que Virgile nous émeut par ce vers si connu où il dit des femmes Troyennes :

> Amissum Anchisen flebant, cunctœque profondum
> Pontum aspectabant flentes. (1)

Avec quelle charme nous répétons aussi cette strophe d'une des plus touchantes poésies de Lamartine :

> Un soir, t'en souvient-il ? Nous voguions en silence,
> On n'entendait au loin sur l'onde et sous les Cieux
> Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence,
> Les flots harmonieux.

Il serait curieux à ce propos d'étudier comment Léopardi a compris la nature et de le comparer sur ce point à d'autres poètes. Disons d'abord qu'il n'est pas un descriptif, si l'on peut s'exprimer ainsi ; sans doute, il ne reste pas insensible aux beautés de la nature ; il en

---

(1) Le berger de Théocrite disait de même d'une façon très touchante : Je ne désire pas posséder les domaines de Pélops ou entasser des monceaux d'or, je n'ai souci de courir plus vite que les vents Mais, puissè-je sous ce rocher me tenir avec toi, et, regardant paître mes brebis, lancer mes chants vers la mer de Sicile!

parle souvent et il les décrit même quelquefois, mais il demeure ordinairement dans des généralités, sans se complaire dans quelque détail. Il y avait peut-être à cela une cause d'ordre bien inférieur, mais, que voulez-vous ? il existe entre le physique et le moral de l'homme des rapports si intimes qu'un déficit dans l'un cause une défaillance dans l'autre. Si nous sommes servis par nos organes, par eux aussi nous sommes quelquefois très desservis : Léopardi était myope.... Privé de la sorte de l'instrument nécessaire pour cultiver en lui le goût du pittoresque, il montre peu d'enthousiasme pour ce genre de beauté. En vain parcourt-il dans ses voyages les pays les plus agréablement accidentés ; en vain se trouve-t-il en face des plus séduisants paysages ; en vain passe-t-il auprès de la cascade du Vélino, à Terni, l'une des merveilles de l'Italie ; dans les lettres écrites à sa sœur ou à des amis pendant ou aprés ces excursions, il ne dit rien, et pour cause, des émotions que devaient faire naître ces spectacles riants ou grandioses ; il ne parle que des ennuis du trajet. Durant la route le poète sommeille, le malade seul se tient éveillé, pour se plaindre des incommodités du voyage. Même, à l'approche de Rome, en face de ce panorama saisissant au milieu duquel se dresse magnifique, majestueux, triomphal, le dôme de Saint-Pierre, Léopardi reste froid, et s'il parle à ce sujet, c'est pour dire : « Qu'avec ses yeux de myope, il a pourtant vu la coupole à cinq milles de distance. » Est-ce un poète qui s'exprime ainsi ? Oui, mais c'est un poète dont en certains cas la verve dépend de l'art de l'opticien. On conçoit sans peine que dans ces conditions il n'ait pas eu le goût, ni même l'idée de se consacrer au genre descriptif.

Ajoutons, et c'est là une réflexion plus importante, que

les tendances de son esprit, dominé par la pensée, subjugué, et même, comme nous le dirons plus tard, torturé par une pensée, en particulier, qui ne lui laisse aucun repos, le portent à ne rechercher dans les choses extérieures que ce qui correspond à cette idée, que ce qui l'entretient et la nourrit. Si parfois il regarde autour de lui et écoute plus attentivement, s'il se laisse entraîner à observer plus en détail, soyons en sûrs, il a pour but de rendre plus expressif un sentiment final d'ennui, de découragement. « Parfois, dit-il, je m'assieds dans un endroit solitaire, au bord d'un lac couronné de plantes silencieuses. Là, quand midi arrive au haut du ciel, le soleil reflète dans les eaux sa tranquille image ; ni herbe, ni feuille ne s'agite au vent ; nulle ride sur l'onde, on n'entend, on ne voit, auprès ni au loin, ni bruit, ni mouvement. Le calme le plus profond règne sur ces bords, si bien que, assis et immobile, j'oublie en quelque sorte le monde et moi-même. Il me semble déja que mes membres gisent inertes, qu'il n'y a plus ni esprit ni sensibilité qui les meuve, et que leur repos séculaire se confond avec le silence de ces lieux. »

A ce point de vue Léopardi diffère essentiellement de la plupart des poètes, comme lui mélancoliques, qui ont demandé à la nature le soulagement de leur tristesse. Quand Shelley et Byron par exemple, l'un avec plus de douceur et d'oubli de soi, l'autre avec plus d'âpreté et un sentiment personnel plus accusé, chantent les beautés du monde extérieur, s'efforcent d'entrer davantage en communication avec les êtres qui le composent jusqu'à vouloir s'identifier avec tous et vivre, comme ils le disent, dans le nuage, dans la fleur, dans le souffle du vent, dans le rayon de soleil, ils cherchent eux l'action à son plus haut degré d'intensité. C'est aussi la vie, la vie sans

bornes, que demandent à la nature les personnages de Gœthe : Faust et Werther. Réné obéit à la même impulsion. Léopardi, au contraire, ne cherche partout que la mort. Il admire la nature, surtout parce que les petits bruits d'ici-bas se perdent dans le grand silence des espaces infinis, parce que pour lui les frémissements de l'activité terrestre disparaissent dans le calme majestueux de l'univers considéré dans son ensemble ; parce que les continuels froissements d'une sensibilité douloureuse lui rendent désirable, attrayante, l'inaltérable impassibilité des êtres inanimés. Il la célèbre, non parce qu'il y voit une source de fécondité et de renouvellements, mais parce qu'il la considère comme un vaste et silencieux tombeau. En voulons-nous la preuve? Lisons le fragment sur l'Infini. « Elle me fut toujours chère, écrit-il, cette colline déserte, qui cache au regard sur une si grande étendue les profondeurs de l'horizon. Assis et en contemplation, je me figure, par delà des espaces illimités, des silences surhumains et un repos absolu où peu s'en faut que le cœur ne s'épouvante ; et comme j'entends le vent frémir dans les broussailles, je me prends à comparer le silence infini à ce murmure, et je pense à l'éternité, aux âges passés, à celui qui vit présentement et au bruit qu'il mène. Aussi ma pensée se noie dans cette immensité et le naufrage m'est doux, dans cette mer. » Comparons ce fragment avec le passage suivant tiré des œuvres d'un de nos contemporains, poète et penseur, qui offre plus d'une analogie avec Léopardi, quoiqu'il lui soit très inférieur : « Il sortait des champs, écrit quelque part Maurice de Guérin, des flots, des bois, une vertu suave et bienfaisante qui me pénétrait et tournait mes transports en rêves mélancoliques. Cette fusion des impressions calmes de la nature avec

les rêveries orageuses du cœur, engendra une disposition d'âme que je voudrais retenir plus longtemps, car elle est des plus désirables pour un rêveur inquiet comme moi. C'est comme une extase tempérée et tranquille qui ravit l'âme hors d'elle-même sans lui ôter la conscience d'une tristesse permanente et un peu orageuse. Il arrive aussi que l'âme est pénétrée insensiblement d'une langueur qui assoupit toute la vivacité des facultés intellectuelles et l'endort dans un demi-sommeil vide de toute pensée. » Mais Maurice de Guérin n'aboutit-il pas comme Léopardi au désir du Nirvana? Quelle différence y a-t-il entre « le naufrage dans l'immensité » de l'un et le sommeil vide de toute pensée de l'autre? Une très marquée, car ce dernier, après avoir parlé de son sommeil ajoute comme important correctif : « dans lequel néanmoins l'âme se sent la puissance de rêver les plus belles choses. » Ce mot seul creuse un abîme entre les deux poètes : le second ne désire imposer silence aux bruits vulgaires de la terre dont il est obsédé que pour mieux entendre les harmonies d'un monde supérieur ; le premier ne croit plus à rien, ne goûte plus rien, ne recherche plus rien, où plutôt il n'aspire qu'à un absolu et éternel néant.

Outre les canzones et les élégies, Léopardi composa d'autres poésies du genre satyrique ; mais, il faut l'avouer, sans obtenir le succès que lui méritent ses autres œuvres. Pourtant, phénomène curieux et fréquent chez les grands hommes exposés comme le pauvre vulgaire à s'abuser sur eux-mêmes ! il se trompait sur la valeur de ces sortes d'ouvrages, et ce fut à ses *Paralipomènes de la Batrachomyomachie* qu'il travailla pendant plusieurs années avec le plus de soin. Son but était de décrire les événements de 1821 ; les rats représentent les Italiens, les

crabes les Autrichiens, les grenouilles... les prêtres, et on y reconnait les principaux personnages de l'époque. Pépé, Frimont, l'empereur d'Autriche, etc. Nous croyons assez fastidieux de raconter les exploits de Guette-plat, de Pille-bouchées, du comte de Léchefonds, de Pince-forte, de Sans-tête XIX ; aussi nous bornons-nous à citer cette boutade contre les Allemands de qui néanmoins il n'avait comme savant qu'à se louer fort : Après la mort du roi Mange-jambons, dit-il, il restait bien de lui une fille, mais un philologue Allemand, de ceux qui prétendent que Rome fut une cité Germanique, prouva avec force bons raisonnements et un bon document que depuis de longues années déja la loi salique était en vigueur chez les rats. Que ne prouvent pas les systèmes et les théories de la gent Allemande ? Grâce à elle, dans les choses obscures, un jour nous savons tout et le lendemain rien, mais dans les plus claires se forme nécessairement un brouillard de doutes et d'hésitations. Cependant on regarde comme une chose évidente que le monde est le fruit d'une graine Allemande.

En dépit de quelques passages vraiment réussis, on est obligé de reconnaître que ce poème manque d'intérêt, mais il y a une chose qu'on ne peut lui contester : la perfection de la forme ; elle est aussi belle que jamais et légitime cet éloge que fait Léo Joubert des œuvres poétiques de Léopardi : Des ruines de ses constructions philologiques, la poésie s'exhala : une lyre divine se trouva intacte sous ces débris, il n'eut qu'à la toucher, il en tira les plus mâles, les plus purs accents que son pays ait entendus depuis les immortelles canzones où Pétrarque a pleuré les malheurs et chanté les espérances de l'Italie.

Disons en terminant ce sujet que sa prose ne fut pas inférieure à ses vers ; là encore il se montra un maître, mais un maître indépendant de tout système exclusif, surtout de toute coterie. Lorsque classiques et romantiques se le disputent tour à tour, il n'a garde de se livrer, et ne pense qu'a donner aux uns et aux autres tour à tour des leçons piquantes. Un jour, par exemple, à Milan, il présente au P. Césari, le classique ultra, une vie de saints qu'aurait écrite au milieu du quatorzième siècle un auteur inconnu d'après l'hagiographe Ammonius : heureuse trouvaille qu'il avait faite, assurait-il, en parcourant des manuscrits. Le Père Césari commence par admirer beaucoup, puis, après avoir pesé, discuté, comparé, analysé, examiné chaque mot à la loupe, il admire davantage encore, et proclame que, à n'en pas douter lorsqu'on est un savant — comme lui Césari — lorqu'on connaît parfaitement — toujours comme lui — les mots du quatorzième siècle et les tours tout à fait inimitables, affirme-t-il, de cette époque, on possède un nouveau texte trécentiste d'une facture remarquable et assurément d'une incontestable authenticité. Ce texte pourtant, était bien plus récent, puisqu'il était l'œuvre du très moderne et très facétieux Léopardi. — Il y eut des opiniâtres, des gens très savants naturellement, qui ne voulurent jamais en convenir. — Léopardi du reste était coutumier du fait. Déja au début de sa carrière il avait réussi à faire passer pour un texte Grec très ancien deux odes de sa façon : les meilleurs connaisseurs s'y trompèrent. Ce sont là, sans doute, des enfantillages de sa part, mais ils prouvent sa science, sa souplesse, la puissance de son style : ne trompe pas ainsi qui veut.

On ne sera donc pas surpris de l'universalité des

louanges que lui mérita sa prose. Giordani la compare au plus pur cristal, et affirme que « l'art en est si grand ou plutôt que Léopardi est tellement supérieur à l'art que celui-ci ne paraît aucunement, et que son art principal, autrement dit la force de son intelligence est l'exclusion de tout superflu : *Ambitiosa recidit ornamenta.* » Un autre témoignage d'estime plus précieux encore, plus touchant aussi, tant il est beau de modestie et de désintéressement, lui vient de l'auteur des *Fiancés*. « Vous connaissez Léopardi, disait Manzoni vers 1830 à un voyageur, avez-vous lu ses essais en prose ? On n'a pas assez fait attention à ce petit volume, comme style, on n'a peut-être rien écrit de mieux dans la prose italienne de nos jours. » Les critiques, en effet, s'accordent à y reconnaître la netteté du trait, la justesse, la précision, la vérité ennemie de toute affectation, aussi bien de l'affectation hautaine de la négligence, que de l'affectation prétentieuse de la recherche des ornements.

Ce caractère d'exquise simplicité de suprême bon goût, d'élégance discrète, de pureté, de clarté, distingue Léopardi dans n'importe laquelle de ses œuvres soit en prose soit en vers. Il lui a valu d'être considéré comme un chef d'école. Malheureusement il n'a eu que des imitateurs maladroits. Au lieu d'étudier l'antiquité comme il le faisait, en s'en inspirant pour mieux se régler, pour acquérir une forme plus parfaite, mais sans arrêter tout élan, toute initiative, toute audace même qui donne la marque d'un travail personnel, ces inintelligents disciples n'ont fait que reproduire servilement, que se préoccuper de puérilités, que composer avec une patience digne d'un meilleur objet de froides mosaïques : on les a appelés les Formistes. Les Coloristes, au

contraire, élèves plus ou moins fidèles, plutôt infidèles, de Manzoni, s'affranchissent des règles, même de celle que Boileau a formulé si énergiquement : *Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.* Pour eux l'idée est la moindre des choses : un bruit harmonieux, des sons qui caressent l'oreille, voilà la poésie. Oui, une poésie de décadence. Hâtons-nous de le dire, ni Manzoni, ni Léopardi n'auraient avoué les versificateurs qui se réclament de leur autorité. Même, quoique séparés par des nuances assez tranchées, ces deux hommes illustres se rapprochaient par bien des points : leur grand sens les défendant de tout excès dans leur manière comme dans leur système. C'est grâce à cette mesure que l'un et l'autre sont unis dans l'amour et l'admiration des amis du beau.

Maintenant que nous savons ce qu'a été Léopardi comme littérateur, il nous reste à l'étudier comme philosophe.

§ III.

L'histoire des idées philosophiques de Léopardi nous fournit un de ces sujets d'étude assez curieux où, pour se rendre compte d'une situation complexe, il faut moins recourir aux principes de la métaphysique et aux procédés de la logique qu'à l'analyse du pychologue et parfois peut-être aux lumières du physiologiste ; tant il entre d'éléments personnels dans les idées du jeune philosophe.

Et d'abord a-t-il droit vraiment à cette appellation de philosophe dont nous nous servons après tant d'autres ? Il semble, en effet, que pour mériter ce titre, il ne suffit pas de s'entretenir plus ou moins vaguement avec des

interlocuteurs ou des lecteurs de ses opinions sur tel ou tel point de philosophie, car dès lors, comme tout le monde s'exprime, à l'occasion, sur ces sujets. sur les mystères de l'univers et de notre nature — l'homme illettré aussi bien que le savant — chacun, à la façon dont M. Jourdain était prosateur, serait philosophe sans le savoir. Si l'on prend ce nom dans sa signification restreinte, il est nécessaire, pour l'appliquer à un écrivain, que celui-ci s'occupe de traiter sinon d'une manière didactique, au moins d'une manière sérieuse, avec raisonnements et discussion, non pas l'ensemble de la philosophie, il ne faut pas se montrer trop exigeant, mais quelqu'un des points importants de cette science. Or Léopardi a-t-il agi ainsi ? Nous avouons qu'on peut le contester. Nous trouvons bien dans ses écrits des plaintes, des récriminations, un réquisitoire contre la nature, mais on rencontre dans ses développements tant de détails, cela n'est pas douteux, de sa vie intime, que ses œuvres en prose, qu'on a appelées œuvres morales, non sans quelque antithèse, paraissent appartenir plus au genre des confessions qu'à celui des traités philosophiques. En les écrivant, ce n'est pas surtout sa raison qu'il exerce, c'est son cœur oppressé qu'il soulage ; ce n'est pas un regard d'investigation qu'il jette autour de lui, c'est un regard de mépris et de colère qu'il laisse tomber sur des êtres indignes de son estime ; ce n'est pas un fait qu'il veut expliquer, c'est une fougueuse protestation contre ce fait qu'il veut proclamer ; ce n'est pas avec la patience du chercheur qu'il se prononce, c'est avec la sourde colère d'un mécontent qu'il lance ses invectives. On comprend combien grande est la différence ! Cependant comme il est possible avec un peu de bonne volonté et de persévérance de dégager des écrits de Léopardi quelques idées générales, quelques

aperçus moins personnels sur le monde et ses conditions, on n'a pas refusé à l'écrivain le titre de philosophe qu'il aurait mérité davantage, nous n'en doutons pas, s'il avait réussi à nous donner autre chose que des ébauches. D'ailleurs, à l'en croire, — et il ne nous en coûte pas de le croire, — il avait des dispositions remarquables pour les études de philosophie ; il éprouvait aussi pour elles, une estime, un goût, un attrait non moins puissants. Après avoir, avec un peu plus de dédain qu'il ne convenait à un poète, manifesté son mépris à l'égard des versificateurs, il exposait ainsi à un de ses amis, Carlo Pepoli, à quelle tâche considérable et difficile, il espérait consacrer « les tristes restes de sa misérable vie. » Il se proposait de rechercher l'amère vérité, les obscures destinées des choses mortelles et des choses éternelles, pourquoi a été créée, pourquoi a été chargée de chagrins et de misères l'espèce humaine ; vers quel but suprême la précipitent le destin et la nature ; qui se délecte ou profite de nos douleurs ; sous quelles lois, à quelle fin roule ce mystérieux univers dont les sages chantent les louanges et devant lesquelles je me contente, dit Léopardi, de m'étonner.

On pressent par les expressions mêmes dont il se sert, le caractère des recherches auxquelles se livrera le penseur, et le sens de ses investigations. Encore une fois, ce n'est pas un examen impartial, sans préjugé, qu'il va faire, il est trop passionné pour cela ; c'est un un acte d'accusation qu'il va formuler et qu'il veut formuler, après avoir interrogé les divers êtres de la création dans le but de recueillir un plus grand nombre de griefs. Pour procéder avec un peu d'ordre dans notre étude, examinons d'abord les affirmations de Léopardi, nous les jugerons ensuite.

Il nous a suffi de quelques fragments du célèbre lyrique pour nous rendre compte de l'intensité du sentiment de tristesse qui pèse sur lui. Cette tristesse s'accuse dans ses œuvres morales sous une forme encore plus violente, plus désespérée. Dans ses odes elle s'épanche en plaintes navrantes, elle éclate en cris de douleur parfois sublimes. Dans ses dialogues elle devient âpre, raisonneuse ironique, querelleuse ; elle s'aigrit et se répand en amers sarcasmes ; elle s'impatiente et s'attaque aux hommes et aux choses avec une sourde colère, avec une impétuosité menaçante. On a comparé ces ouvrages aux contes de Voltaire. Quelle différence toutefois ! Dans *Candide* dans *Zadig*, par exemple, Voltaire s'attaque aux travers et aux illusions de l'homme, mais avec une pointe d'esprit si fine ; il s'escrime contre nos défauts et nos vices, mais avec un jeu si brillant; il dénonce la misère humaine, mais avec une verve si enjouée, avec tant de bonne humeur, avec des mots si plaisants qu'on ne peut s'empêcher de se le figurer le sourire sur les lèvres et l'air épanoui d'un écrivain spirituel qui se délecte à écrire joliment sur un joli sujet. Oh ! comme il s'amuse de la naïveté de ce pauvre Candide! Comme il a du plaisir à le plaisanter sur sa confiance en la vertu de ses semblables, en leur désintéressement, en leur générosité ! Il n'a rien du ton tranchant d'un dogmatiste ; il se garde d'enfler la voix, de se laisser emporter par une impétueuse indignation. Certes, il est trop adroit pour s'embarrasser et trébucher dans le filet de ses propres exagérations ; il est trop français aussi pour se complaire dans le vague de noires et décourageantes rêveries, pour ne pas s'empresser de chercher et d'exploiter la veine comique. Léopardi, au contraire, se montre bien Italien. Or l'Italien est tragique. Il ne conçoit pas qu'on pense de grandes choses,

que l'on éprouve de grands sentiments, sans faire de grands gestes, sans multiplier les grands mots. Quand il traite de matières un peu attristantes, il croirait manquer à lui-même et à son sujet, s'il n'avait une physionomie altérée, un front chargé de soucis, un regard morne, s'il ne prenait une attitude dramatique et ne déroulait de lugubres images. Léopardi se garde sans doute de ces excès, grâce à son tact littéraire, mais, que voulez-vous ? on n'est pas impunément de son pays et nous chercherions en vain dans ses écrits philosophiques la note vive et gaie qui au milieu de tant de lamentations éclate comme un sourire au milieu des larmes. Pour lui, la vie est un malheur, il n'y a donc plus lieu à la moindre joie, pas même à la moindre espérance. Il n'y a qu'à gémir snr *l'infinita vanita del tutto*.

Voilà l'idée pénible, obsédante, accablante qu'il reproduit sans cesse ; il la reproduit partout, à propos de tout et avec une insistance d'autant plus fatigante qu'il ne se sert dans ses peintures, monochromes, en grisaille, que d'une couleur sombre et terne sur laquelle les tons clairs, semés çà et là sans fusion avec l'ensemble, font tache, comme le ferait sur un fond noir, quelque couleur criarde. « Que veux-tu ? demande Farfadet à Malambrun. — Rends-moi heureux pour un instant. — Impossible. — Comment impossible ? — Je t'en donne ma parole d'honneur. — Ta parole de diable honnête ? — Oui vraiment, et sois sûr qu'il y a d'honnêtes diables, comme il y a des gens de bien. — Et toi, sois persuadé que je vais te pendre par la queue à cette poutre du plafond, si tu ne m'obéis à l'instant. — Tu me tuerais que je ne pourrais te satisfaire. — Alors, retourne au diable et mande-moi Belzébuth lui-même. — Belzébuth et l'enfer réunis ne pourraient te rendre heureux plus que je ne le

puis, moi. — Pas même pour un moment? — Aussi peu pour un moment, que dis-je? pour la moitié ou la millième partie d'un moment que pour toute la vie. » Le dialogue se continue sur ce ton toujours aussi peu récréatif. Cependant ces plaisanteries, lugubres vraiment et d'un goût douteux, sont ce qu'il y a de plus joyeux dans l'œuvre de Léopardi ; il a dû le jour où il écrivait ainsi se croire coupable d'une gaieté folâtre et condamner de pareils excès au nom de ses inflexibles principes.

C'est qu'à ses yeux, en effet, les hommes et les choses paraissent si dignes de pitié, qu'il ne conçoit dans la vie que les plaintes et les larmes ; il ne trouve autour de lui que des sujets de douleur. Un de ses dialogues entre un physicien et un métaphysicien commence ainsi : « *Le Phys*, Eurèka, Eurèka. — *Le Métap.* Quoi ? Qu'avez-vous trouvé ? — L'art de vivre longtemps. — Et ce livre que vous portez ? — Contient la description de mon procédé. Si, grâce à moi, les autres vivent longtemps, je vivrai, moi, éternellement par ma gloire. — Voulez-vous m'en croire ? Procurez-vous une cassette de plomb, mettez-y votre livre, enterrez-le et indiquez dans votre testament l'endroit où se trouve le document avec l'instruction perpétuelle à vos héritiers de ne pas l'en retirer avant d'avoir découvert l'art de vivre heureux. — Et jusque là ? — Jusque là votre invention ne vaut rien. Mieux vaudrait enseigner l'art de vivre peu. » Or l'art de vivre heureux, qui l'enseignera aux hommes ? Ce ne sera pas Léopardi, car en passant en revue tous les objets auxquels on attribue une influence sur la félicité humaine, il ne découvre en chacun d'eux qu'une cause de trouble et de douleur. — Mais le plaisir, lui objecte t-on? Le plaisir est pour nous un don malheureux. « A part les moments de douleur ou de terreur, fait-il dire à

Philippe Ottonieri, les pires de tous sont les moments de plaisir. L'attente et le souvenir de ces moments-là, qui occupent le reste de la vie, valent mieux que le plaisir lui-même. » — Mais les rapports avec nos semblables? Nos semblables méritent notre mépris. Ottonieri affirmait encore qu'au sortir de l'école il avait résolu de ne jamais louer une personne ou une chose qui ne lui sembleraient pas dignes d'éloges. Au bout d'une année, fidèle à son principe, il n'avait trouvé rien à louer ni personne. Alors craignant d'oublier absolument par manque d'usage les expressions admiratives qu'il avait apprises en rhétorique, il se délia de son vœu. — Mais les distractions de la vie du monde? Dites les sujétions, s'écrie tout indigné Léopardi, et il nous dénonce à ce sujet mille obligations qui nous tiennent dans un dur esclavage. Il a entre autres un dialogue entre la mort et la mode, plein d'observations aussi piquantes que judicieuses. « Ne me reconnais-tu pas? dit la mode à la mort, nous sommes sœurs ; ne sommes-nous pas nées toutes deux de la caducité? Toutes deux nous avons pour mission de désorganiser et de détruire sans cesse les choses d'ici bas, chacune à sa manière. Toi, dès l'abord, tu t'es attaquée aux hommes eux-mêmes et à leur vie ; moi je me suis occupée de leurs cheveux, de leur barbe, de leur costume, de leurs meubles, de leurs palais et autres bagatelles. Il est vrai que je n'ai pas tout à fait négligé les jeux semblables aux tiens. J'ai percé les oreilles, les lèvres et les nez pour les déformer au moyen de boucles que j'y suspends. J'ai imprimé sur la peau des hommes des empreintes au fer rouge, sous prétexte de l'orner. J'ai fait comprimer entre deux planches les têtes des enfants, en persuadant aux habitants de pays entiers que tous leshom nes devraient avoir la même forme de tête. J'ai torturé les humains

avec des chaussures trop étroites ; j'ai joué bien d'autres tours. En somme, j'oblige les hommes à supporter chaque jour mille fatigues et mille ennuis, voire même des douleurs et de véritables tourments, sinon la mort, pour l'amour de moi. Et je ne parle pas des migraines, ni des coups de froid, ni des fluxions, ni des fièvres quotidiennes tierces ou quartes qu'il prennent pour m'obéir, en s'exposant à greloter de froid ou à étouffer de chaleur, simplement parce qu'il me convient de couvrir leurs épaules de laine et leur poitrine de toile, de faire tout à ma guise et à leur dam. » Après avoir entendu ce plaidoyer, la Mort convaincu de l'importance des services que lui rend la Mode et de la réalité des ressemblances qu'elle ne soupçonnait pas, consent à appeler coopératrice sa bonne sœur et s'unit étroitement à elle.

La vie du monde dominée ainsi par toutes sortes de tyrannies, d'ailleurs insupportables à quiconque connaît l'insignifiance de cette vie, en voit les côtés petits et mesquins, le caractère factice, ne vaut donc pas la peine de nous occuper. — Cependant on compte ici bas des biens auxquels les âmes supérieures aspirent : la fascination ds la gloire n'exerce-t-elle pas son pouvoir sur les meilleures même? Pas sur celle de Léopardi, au moins si nous ajoutons foi à certaines de ses déclarations. « Ce n'est pas moi, s'écrie-t-il, dans Bruto Minore, qui, prêt à mourir, vais invoquer les rois sourds de l'Olympe ou du Cocyte, ou la terre méprisable, ou la nuit. Je ne veux non plus rien de toi, dernière clarté dans l'ombre de la mort, ô pensée des âges futurs ! Vit-on jamais les sanglots, les paroles et les offrandes d'une tourbe vile consoler et orner une tombe où habite le dédain? Les temps se précipitent vers la décadence ; c'est folie que de confier à des neveux corrompus l'honneur des âmes

d'élite et la vengeance suprême des malheureux. Qu'autour de moi, l'oiseau de proie fasse tournoyer ses ailes; que la bête féroce déchire; que l'orage emporte ma depouille ignorée et que le vent accueille mon nom et ma mémoire. » Voila qui est catégorique et qui donne à notre admiration pour le talent de l'écrivain Italien, si dédaigneux de nos éloges, le caractère d'un désintéressement poussé jusqu'à l'abnégation la plus édifiante, jusqu'à l'oubli des injures. — Au moins, la vérité, nous ménagera quelques satisfactions intimes et délicieuses? c'est elle sans doute qui va dissiper les froides ténèbres au milieu desquelles nous nous agitons misérablement. O Dieux, s'écriait Ajax qu'Homère nous représente sous une nuée de traits qui obcurcissent le ciel, ô Dieux, faites que je combatte en plein jour!.. Ce plein jour, en effet, nous le savons par expérience, tous les opprimés d'ici bas l'appellent avec anxiété, et à sa lumière leurs effrois se dissipent, leurs énergies s'accroissent. Erreur, s'écrie Léopardi, la vérité est l'ennemie de l'homme. C'est dans l'opuscule intitulé : *Histoire du genre humain*, qu'il développe ce paradoxe avec beaucoup d'esprit, il faut l'avouer, mais avec plus d'amertume encore. « En vain, raconte-t-il, Jupiter animé des meilleures intentions essaie d'inspirer aux hommes l'estime et l'amour de la vie; après avoir pris inutilement plusieurs moyens d'y parvenir, il leur envoie quelques chimères sublimes et surhumaines auxquelles il accorde une grande part de pouvoir sur la terre. Ces fantômes s'appellent la justice, la vertu, la gloire, etc., grâce à eux la vie humaine reste pendant longtemps supportable et relativement facile, mais bientôt les hommes sont repris du dégoût des choses dont ils souffraient auparavant, tandis que renaît dans leur cœur le désir amer d'une félicité inconnue et

dstincte du monde. Ils recommencent donc à remplir le monde de leurs plaintes. Alors Jupiter exaspéré par leurs exigences, découragé par tant d'essais infructueux oublie toute pitié. Il se résout à punir à jamais l'espèce humaine en la condamnant à une misère beaucoup plus réelle et beaucoup plus profonde. Dans ce but il décide d'envoyer la vérité parmi les hommes non seulement pour y séjourner pendant quelque temps, mais pour y élire domicile à perpétuité, l'instituant leur directrice à l'exclusion de toutes les chimères dont il les avait dotés à l'origine. Dès lors redouble leur souffrance. La vérité en effet leur montre leur infortune naturelle, non comme un accident du hasard, mais comme une loi dont aucun remède, aucune protection ne sauraient les préserver. De plus, la plupart des maux soufferts par les hommes devenant plus nuisibles s'ils sont tenus pour tels par leurs victimes, il est facile de mesurer le tort immense dont la présence de la vérité devient la source. Les hommes connaissent la fausseté de tous les biens terrestres ; ils savent alors la vanité de toutes choses à l'exception de leurs propres douleurs. »

Cette énumération, Léopardi la prolonge avec un âpre acharnement, avec une insistance pénible, avec un redoublement fatigant. Quand on lit ces œuvres, fantastiques à l'égal d'un conte d'Hoffmann, on frémit en voyant passer devant soi tant de fantômes sinistres, on se sent pris de vertige à la vue des abîmes sans fond qui s'ouvrent, qui s'élargissent sans cesse, et dans lesquels on est précipité par une main brutale et impitoyable : c'est une obsession, un affreux cauchemar dont on a hâte de se réveiller, pour jouir encore, quoique dise Léopardi, de la vie et de ses avantages.

La vie, en effet, ne nous offre pas que des ennuis, que

des douleurs. De plus, aux maux que nous y rencontrons, on peut opposer des compensations et nombreuses et dignes d'être recherchées. Il est vrai que Léopardi n'en admet aucune : Pourquoi naître? s'écrie-t-il. Pour voir le bonheur de ne naître point. — Il n'admet même pas que nos descendants puissent en trouver plus que lui ; et de peur d'être forcé à concevoir quelque espérance pour l'amélioration de leur sort, il nie le progrès, tant il met d'acharnement à enfermer l'âme humaine dans un endroit sans issue, à boucher toutes les fissures, afin de mieux parvenir à l'étouffer. Oui, lui, l'homme intelligent par excellence, dont l'esprit large, élevé, éminemment compréhensif s'ouvrait sans effort à toutes les connaissances ; dont l'âme généreuse devait tressaillir de joie à la pensée du glorieux mouvement scientifique qui distingue notre siècle entre tous les autres, c'est lui qui est amené par l'inexorable logique de son système, à calomnier les hommes et les choses de son temps, à rabaisser le prix d'admirables découvertes, à nier en un mot le foyer de la lumière qui éclate partout. « Un ami, homme d'affaires, affirme t-il dans le *Dialogue de Tristan et d'un ami,* me disait il y a quelques jours que la médiocrité elle-même se fait rare. Personne n'est en mesure de remplir convenablement l'office dont le hasard ou son libre choix l'a chargé. Et ce point me paraît marquer le véritable caractère de ce siècle comparé aux précédents. Dans les autres comme dans le nôtre, la grandeur fut toujours rare ; mais dans les précédents la médiocrité dominait, maintenant c'est la nullité qui règne. Tous veulent être tout ; il en résulte une confusion et un remue-ménage tel que l'attention ne peut plus se porter vers les quelques grands esprits qui subsistent encore, je le crois, et que les hommes d'élite (nous savons à qui

il pensait en particulier en s'exprimant ainsi) ne parviennent plus à s'ouvrir une voie au milieu du tourbillon de cette foule en lutte perpétuelle. Aussi tandis que les infimes se croient grands, l'obscurité et la nullité du résultat final sont le lot commun des infimes et des grands. » Il en conclut que la marche de notre siècle offre le spectacle d'une transition apparente vers le mieux, mais non d'un progrès réel. Au contraire nous restons inférieurs à nos ancêtres, nous vivons en pleine barbarie, barbarie nouvelle (1) c'est vrai ; mais si cette barbarie née de la raison et de la science au lieu d'avoir l'ignorance pour mère, est par ce fait moins évidente dans le corps que dans l'esprit, si elle se traduit moins par des actions, elle est pour ainsi dire plus intense et plus profonde.

Alors il faut regretter d'appartenir aux peuples civilisés ? — Eh bien ! oui. Et Léopardi répète à sa manière le mot fameux de Rousseau dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* : Un sauvage, un Caraïbe qui écrase la tête de ses enfants pour les rendre imbéciles est plus sage et plus heureux que vous.— On se souvient de quelle façon, la seule qui convienne en pareil cas, Voltaire répondait à ce formidable paradoxe : En vous lisant, écrivait-il malicieusement à l'auteur, il prend envie de marcher à quatre pattes ! Or, Léopardi n'aurait pas désavoué un pareil idéal, il enviait le sort de l'être sans raison que poussent seuls des instincts ; à ce sort pourtant il en préférait un autre : celui de la plante ; mais il y avait mieux encore pour lui que l'état de la plante, c'était l'état de la matière inerte, et enfin ce qui l'emporte sur tout, c'est le néant. Descendre l'échelle des êtres pour aboutir à la

(1) Dialogue de Timandre et d'Eléandre.

non existence, c'était à ses yeux la voie de la félicité, c'était le progrès ! Léopardi envisage intrépidement ces dernières conséquences de sa théorie ; il y adhère fermement ; il s'y attache même passionnément, et nous l'entendons avec effroi invoquer la mort, en admirer la beauté, en célébrer les charmes avec le même enthousiasme que d'autres ressentent pour les joies et les attraits de la vie. Tel est le sentiment qu'interprète de Musset dans les vers suivants toujours cités à propos de Léopardi, le pâle Léopardi, le sombre amant de la mort, comme le poète l'appelle,

Et tu mourus aussi, seul, l'âme désolée,
Mais toujours calme et bon, sans te plaindre du sort.
Tu marchais en chantant dans ta route isolée.
L'heure dernière vint tant de fois appelée.
Tu la vis arriver sans crainte et sans remords,
Et tu goûtas enfin le charme de la mort.

Nous ne nous attarderons pas plus longtemps à écouter les éternelles plaintes de Léopardi. Si le peu que nous venons d'en entendre, nous paraît monotone au point d'exciter peut-être l'ennui et la fatigue, que serait-ce si nous nous condamnions à recevoir toutes ses lugubres confidences ? Sans doute, il s'exprime en une langue d'une pureté parfaite, et d'une élégance exquise ; sans doute, il nous présente parfois des aperçus ingénieux ; sans doute, souvent il a des mots piquants, bien venus, il nous offre des observations profondes ; il n'en reste pas moins qu'il ne nous entretient que de ruines et de débris ; ce sont les seuls spectacles qu'il évoque ; il nous fatigue de ces sombres images : quel que soit le talent dépensé à orner un tombeau, à rendre attrayante la corruption, notre cœur, à cette vue, se soulève bien vite de dégoût, et nous avons besoin de nous détourner pour chercher

autour de nous, malgré les railleries des désolés, quelque trace de vie ; pour nous ranimer, ne serait-ce qu'en respirant le parfum de la plus petite des fleurs.

Mais, nous dira-t-on peut-être, vous nous aviez promis de nous faire connaître un théoricien, et jusqu'ici vous ne nous avez présenté qu'un homme désenchanté de tout, même de nous, et qui a le mauvais goût de nous le dire. Une description n'est pas une raison, une invective n'est pas une doctrine ; une négation si universelle, si radicale qu'elle soit, ne suffit pas à constituer un système. Où donc dans tout ceta est le métaphysicien ? — Je me rappelle à ce propos un mot d'ailleurs plus facétieux que juste du comte de Gramont. Au plus vif de la querelle excitée par le Jansénisme, Louis XIV le chargea de lire l'Augustinus et de vérifier l'existence dans cet ouvrage des cinq propositions condamnées comme hérétiques ; les uns affirmaient les y avoir lues, avec raison du reste, car elles s'y trouvent certainement ; les jansénistes leur opposaient une dénégation formelle. Le courtisan de Gramont ennuyé de cette mission tout extraordinaire pour lui (il était habitué à d'autres recherches) se tira d'embarras en répondant : Si les cinq propositions sont dans l'Augustinus, il faut avouer que c'est dans le plus strict incognito. Eh bien ! nous pourrions, nous, avec vérité, employer ce mot à l'égard de Léopardi, et dire : si le métaphysicien se trouve dans ses œuvres, vraiment il se dérobe habilement à notre curiosité. Comme nous l'avons déja fait observer, nous rencontrons, dans les *Œuvres morales* peu de ces recherches des causes dont se préoccupe surtout un philosophe, Léopardi est plutôt un polémiste ; son rôle consiste à nier, et quand il affirme, c'est encore pour se servir

d'une arme plus solide afin de combattre et de détruire plus sûrement.

On a remarqué, que, en dehors de ses lettres, il ne se sert jamais du nom de Dieu ; il ne prend pas la peine de discuter et d'exposer les raisons qui lui paraissent militer contre l'existence d'un être infini. Son parti est pris d'avance, il ne le nomme pas, voila tout ; et quand parfois il a besoin d'un terme qui exprime cette idée, il en appelle à Jupiter, aux puissances du monde, à la nature. Ce mot de nature revient souvent sur ses lèvres, mais Léopardi ne nous paraît pas, malgré certaines apparences, y attacher le sens dans lequel l'entendent Spinoza et Schelling, par exemple. Il l'emploie pour exprimer un fait, une réalité, realité terrible, fatale, devant laquelle nos supplications n'ont pas de raison d'être, ni nos résistances de chances de succès. Dans un de ses dialogues où il la personnifie cette nature, il lui fait répondre à un Irlandais qui se plaint de grands maux : « T'imaginais-tu par hasard que le monde fût fait pour toi? Sache donc que dans mes desseins, dans mes arrangements et dans mes actes, je m'occupe de tout autre chose que du bonheur ou du malheur des hommes. Je ne m'aperçois pas du mal que je puis vous faire d'une manière ou d'une autre, de même que je ne sais pas d'ordinaire le plaisir que je puis vous causer. Ce que je fais n'est nullement destiné à vous être utile ou agréable, comme vous semblez le croire, et si par hasard il m'arrivait d'exterminer votre espèce, c'est à peine si je m'en douterais. »

Très catégorique contre l'idée de Dieu, Léopardi ne l'est pas moins contre celle de l'immortalité. Au moment de la mort, l'âme s'éteint en nous et nous rendons pour toujours à la nature les éléments de notre corps. Quand Frédéric Ruysch le célèbre anatomiste hollandais s'en-

tretient avec ses momies qui recouvrent pour un quart d'heure l'usage de la pensée et de la parole, Léopardi leur fait raconter les impressions de leur vie, et aussi celles du moment de leur mort. Mais quand on leur demande : Comment vous êtes vous apercues que votre âme était sortie de votre corps? Dites, comment avez vous connu votre mort? Alors pas de réponse. Allons, dit Ruysch, le quart d'heure sera passé. Et il s'en va. L'entretien se termine là. Et cela doit être, puisque, selon le philosophe, il n'y a plus rien à apprendre : le rien ne se raconte pas.

Au Musée de Madrid, au milieu des nombreuses peintures très fantaisistes du célèbre Goya, on en voit une que l'on ne regarde pas sans malaise, à laquelle surtout on ne songe pas sans effroi. Elle représente un squelette. Ce squelette sort à moitié de son tombeau ; d'une main il en soutient la pierre, de l'autre il écrit dessus ce seul mot dont chaque lettre nous semble tracée sur notre cœur avec une froide pointe d'acier ! *Nada*, rien. C'est le mot de Léopardi. S'il avait vu le tableau de Goya, il aurait salué dans ce maître le peintre de ses rêves, disons mieux, de son continuel cauchemar.

Rien! peut-on entendre un mot qui résonne plus douloureusement à nos oreilles ; qui, répété à travers notre vie, nous attriste davantage, semblable aux tintements d'un glas funèbre qui ne cesserait de retentir au milieu de nos joies pour en proclamer la futilité, au milieu de nos succès pour en rappeler la vanité, au milieu de nos rapports affectueux pour en dénoncer la caducité, au milieu de nos actes de dévouement pour en signaler l'inutilité, au milieu de nos espérances pour en manifester la fatale et désolante illusion.

On a comparé Léopardi à Dante, nous l'avons dit en

commençant ; or, même sans considérer l'exagération commise au sujet de l'appréciation des dons de l'esprit, quel défaut de justesse encore ne remarquons-nous pas dans ce rapprochement ! Quelle différence entre le premier et celui qu'on a appelé le théologien. *Dantes, nullius dogmatis expers ;* celui dont la soumission à la céleste Béatrix, son guide aimé, il ne souffrait aucune résistance ; dont le regard d'aigle sans éblouissement et sans fatigue découvrait à travers des régions inexplorées de nouvelles routes ; dont les forces robustes lui permettaient d'atteindre parfois d'un seul coup d'aile aux plus hautes cimes où après de vaillants efforts il se reposait glorieusement dans de sublimes contemplations ; dont le mot était : Plus haut, toujours plus haut dans la lumière, dans la sérénité, dans la paix ! Léopardi, au contraire, quoique doué lui aussi de qualités nobles et puissantes paraît n'avoir conservé de force que pour détruire ces appuis naturels ; de perspicacité que pour éteindre une à une, et avec quelle navrante ironie, avec quelle joie sardonique ! les lumières qui jetaient autour de lui leurs joyeuses et utiles clartés ; de persévérance que pour se précipiter de chute en chute et se plaindre de descendre, que pour se jeter d'abîme en abîme, et murmurer : Plus bas, toujours plus bas dans la négation et par conséquent dans les ténèbres, dans le trouble, dans le désespoir.

Les citations nombreuses que nous avons faites précédemment prouvent avec surabondance que nous n'exagérons rien ; elles expliquent aussi comment l'abandon des principes de la philosophie spiritualiste conduit inévitablement à des conséquences pernicieuses. En supprimant de son système l'existence de Dieu et

l'immortalité de l'âme, Léopardi supprime la raison des choses et leur fin, les explications du présent et les réparations de l'avenir. Dès lors que reste-t-il dans le monde ? Des faits, rien que des faits, des faits dont nous ne pouvons nous rendre compte, pas plus que nous ne sommes capables de les modifier, des faits contre lesquels la raison vient s'abattre impuissante et souvent le cœur se meurtrir.

Et qui ne s'indignerait de cette brutalité ? Comment ! lorsque notre corps est en proie à un mal qui le torture et que nous sentons notre courage faiblir, aucune grande pensée ne viendra nous soutenir, aucun être donner à nos douleurs un sens élevé, à notre patience un aliment solide, à notre besoin de compassion un cœur ouvert à une affectueuse pitié ? Quelque secours que nous implorions, nous ne verrons autour de nous que la nature, que l'immense machine cosmique, comme on l'appelle, mouvant avec une régularité mathématique, avec une inflexibilité fatale, ses lourds engrenages et broyant sous leurs masses formidables tout ce qui se rencontre sur leur passage ? Comment ! si un criminel me poursuit de ses attaques, me renverse, me déchire et triomphe sur mes restes sanglants, je n'aurai pas avant de mourir une justice réparatrice à invoquer ? Je n'aurai pas la consolation en rendant mon dernier soupir de m'entendre appeler doucement dans un monde meilleur où ma vertu recevra sa récompense ? Comment ! Virginie mourante n'aura que ses regrets et ses larmes à opposer au sourire méchant d'Appius ? Guillaume Tell ne connaîtra personne qu'il lui soit utile d'invoquer avant de lancer sa flèche, et Jeanne d'Arc sur son bûcher, ne se verra pas, devant la superbe impassibilité de la nature, plus estimée, plus protégée par le ciel que l'Anglais qui la tue ?

Certes, s'il en est ainsi, si nous sommes condamnés pour toujours à n'avoir que ces indifférences à supporter, que ces hasards à courir, que ces insolences à endurer, que ces injustices à subir, et cela sans aucune certitude de l'existence d'un être bon dont le regard bienveillant ne nous quitte pas pendant notre épreuve, sans aucune espérance de compensations définitives, alors Léopardi a raison. La vie telle qu'elle lui était offerte devait lui paraître odieuse à lui surtout, comme en ce cas elle doit paraître insupportable aussi, à un trop grand nombre d'hommes privés de ce qui peut leur offrir dans leurs maux un peu de consolation. Déclarons tout espoir chimérique ; les lamentations lugubres du poète et du penseur, ses plaintes sur les désordres d'ici bas où souvent les faveurs sont distribuées sans discernement et les disgrâces infligées sans justice, ses énergiques protestations contre la souffrance seront répétées avec ardeur par la foule des déshérités du monde et ils en tireront vite des conséquenses pratiques : n'ayant d'une part rien à craindre, de l'autre rien à redouter, ils seront trop portés à ne reculer devant rien pour enlever au sort ce que le sort tarde à leur donner, ou du moins à établir l'égalité dans la misère et l'infortune.

Le philosophe Italien aurait horreur de favoriser ces excès, et comme il n'est pas sans en saisir les rapports avec ses doctrines, il s'efforce, pour y opposer un frein, de faire appel au sentiment de la fraternité universelle. « Une noble nature, dit-il, est celle qui ose lever ses yeux mortels contre la commune destinée, qui se montre grande et forte dans la souffrance et ne va pas ajouter à ses misères les haines et les colères fraternelles plus tristes encore que tous les autres maux, en accusant l'homme de sa douleur, mais en rejette la faute sur celle

qui de fait est la mère, et de cœur la marâtre des mortels C'est cette nature que le sage appelle l'ennemie, et pensant avec raison que c'est contre elle que s'est réunie et organisée à l'origine la raison humaine, il regarde tous les hommes comme des confédérés ; il les embrasse tous dans un amour sincère, leur portant et attendant d'eux un énergique et prompt secours dans les périls mutuels et les angoisses de la guerre commune. » Ce passage où nous est exposée la théorie légendaire de l'ordre grâce au désordre est curieux et instructif; s'il témoigne en faveur de la générosité d'âme de Léopardi, il fait moins honneur à la perspicacité du philosophe, car nous savons, hélas ! ce que valent en fait ces doctrines trop en dehors des préoccupations de l'homme pour exercer sur sa vie une véritable influence. L'humanité ne se passionne pas pour des abstractions ; il lui faut autre chose pour mettre en activité ses forces vives, pour la déterminer à l'abnégation, à l'héroïsme, et si, comme moyen d'union ou de consolation au milieu de ses souffrances, vous n'avez à lui proposer que de partir en guerre contre la *nature*, peut-être réussirez-vous à ramener sur quelques physionomies un sourire, mais ce ne sera qu'un sourire de pitié pour tant de simplicité et de candeur.

Heureusement il y a d'autres ressources assurées aux malheureux de ce monde, car, quoique fassent et que pensent les plus intrépides négateurs, l'oubli de Dieu n'est pas sa suppression ; le mépris qu'on lui témoigne ne porte atteinte en aucune manière à son auguste réalité, et à toutes les exhortations de Léopardi, quelque pathétiques qu'il les rende, et en quelque beau style qu'il les exprime, nous préférons de beaucoup, au point de vue de la grandeur véritable et de l'efficacité, ces quelques mots écrits au courant de la plume par Linnée dans

l'*Introduction* de sa *Nemesis divina*, recueil de notes, d'observations morales adressées à son fils et destinées à ce fils seul : « Mon enfant, lui dit-il, tu es venu dans un monde que tu ne connais pas, sans comprendre la valeur des choses, tu en admires l'éclat, et pour toi le spectacle est confus, comme si nul œil ne regardait, comme si nulle oreille n'entendait. Tu vois les plus beaux lys étouffés par l'ivraie. Détrompe toi, au milieu de ce monde réside un Dieu juste qui fait droit à chacun. Vis sans faire le mal, la divinité est présente. *Innocue vivito, numen adest.* Il y eut un temps où moi aussi je doutai que Dieu prît soin de nous. Le grand nombre des années m'a instruit, c'est leur enseignement que je te transmets. Tous les hommes veulent être heureux et il est donné à bien peu de le devenir. Veux-tu le devenir en effet, sache que Dieu te voit. *Innocue vivito, numen adest.* » Il ajoute: « Fais bien et tu seras heureux. *Bene fac et lætare.* » Cette devise Linnée l'avait fait graver, rappelle-t-il à son fils, sur la porte de sa chambre. Elle ne lui servit pas seulement à encourager les autres, elle le soutint lui-même ; elle l'entretint dans la paix et dans la joie, et, au dernier feuillet du manuscrit dont nous venons de parler, on lit ces deux lignes qui terminent ses confidences par le plus touchant cri d'action de grâces : Merci, Dieu grand et tout puissant, pour tout le bien que tu m'as donné sur la terre !

Ces paroles expressives n'ont pas besoin de commentaire, et le rapprochement entre l'état de Linnée et celui de Léopardi parle assez éloquemment de lui-même pour rendre inutile de signaler la supériorité incontestable du dogmatisme du premier sur le nihilisme du second.

Dans son poëme si bizarre de l'ANE, où cependant il se plaît à multiplier les traits d'une noire misanthropie, Victor Hugo aboutit lui aussi à une idée consolante ;

après une longue énumération de nos maux, au moment où l'on croit qu'il va succomber à la lassitude du désespoir, il ajoute :

Tout marche au but, tout sert, il ne faut pas maudire
Le bleu sort de la brume et le mieux sort du pire,
Pas un nuage n'est au hasard répandu
Pas un pli du rideau du temple n'est perdu,
L'Eternelle splendeur lentement se dévoile.
Laisse passer l'éclipse et tu verras l'étoile !

L'Etoile, Léopardi refusa d'en admettre l'existence, et dès lors sans ce guide nécessaire son âme fut en proie à une douleur qui ne pouvait plus être consolée, le nombre et la gravité des blessures de sa sensibilité correspondaient au caractère plus accusé et plus définitif des égarements de son esprit.

Nous n'aurions pas attiré autant l'attention sur le philosophe italien, dont le dédain de tout appareil philosophique, de toute discussion suivie, n'est égalé que par le ton tranchant de ses négations, si on n'avait reconnu en lui le restaurateur dans notre siècle du singulier système connu sous le nom de pessimisme. Léopardi ne connut pas Schopenhauer, mais Schopenhauer lut les ouvrages de Léopardi, et eut même le soin de le citer à plusieurs reprises ; il est donc possible que ce dernier ait exercé une influence sur l'esprit du fameux pessimiste Allemand. On a remarqué aussi des affinités entre lui et de Hartmann. Comme son prédécesseur, celui-ci passe en revue les différents biens de ce monde et s'attache à en montrer la fragilité, afin de parvenir à donner du pessimisme une preuve expérimentale. De plus, la manière dont il expose sa théorie de l'Inconscient rappelle certaines vues du penseur italien sur le rôle de la nature.

Nous n'entrons pas à ce sujet dans plus de détails, les

comparaisons en pareille matière sont parfois plus téméraires qu'ingénieuses. Ce que nous avons dit suffit à faire connaître le penseur et ses sombres doctrines. Nous ajouterons un mot toutefois. Quand il s'agit d'apprécier un philosophe doublé d'un poète, ou plutôt, puisque nous parlons de Léopardi, un poète doublé d'un philosophe, ce n'est pas assez, pour se rendre compte de ses théories, de les examiner à un point de vue logique ou métaphysique ; il est bon autant qu'intéressant d'en étudier la genèse psychologique, si l'on peut parler ainsi, d'en suivre la formation et le développement dans l'esprit de celui qui les produit, disons mieux, dans l'âme de celui qui les subit.

En effet, les raisons du pessimisme de Léopardi sont en grande partie personnnelles. D'abord, comme beaucoup de natures délicates, éprises d'un idéal sans aucune tache, sans aucune ombre, et blessées par la vue de bien des laideurs, il était porté à la mélancolie : état intérieur très fréquent dans notre siècle et développé chez quelques hommes au point de devenir une véritable maladie. Combien en sont atteints ! Et, il faut l'avouer, combien s'en parent et se complaisent dans les témoignages d'intérêt qu'elle leur assure. Il est si délicieux d'exciter la sympathie, et alors pour certains cœurs avides à l'excès d'émotions affectueuses, il paraît si doux d'être plaint ! De là à exagérer sa souffrance pour accroître la compassion, on ne trouve qu'une distance facile à franchir. D'ailleurs il y a dans la mélancolie elle même une saveur spéciale que des esprits raffinés sont avides de goûter. N'est-ce pas Mme de Staël qui avouait ne prendre plaisir qu'à ce qui la faisait pleurer ? Bien avant Montaigne, Sénèque avait signalé les dangers de cette disposition. Le cœur éprouvé, dit-il, cherche un plaisir malsain jusque dans la

douleur, *fit infelicis animi prava voluptas, dolor.* (*Consol ad Mar*). *Est aliqua voluptas cognata tristitiæ.* écrit-il encore à Lucilius. — Ne rencontrons nous pas parfois des hommes accablés par quelque malheur qui essaient de trouver dans l'ivresse l'oubli de leurs maux ? Cette ivresse leur procure un état d'exaltation dans lequel ils goûtent des jouissances grossières sans doute, mais dont peu à peu ils éprouvent un irrésistible besoin. C'est dans un bouge infect que le Chinois va demander à la lourde et répugnante fumée de l'opium un engourdissement qui lui sera bientôt fatal. Est-ce que nos premiers ancêtres dans la Gaule n'étaient pas eux aussi sujets à cette funeste passion ? On raconte qu'ils savaient se servir du lait même, sûri par eux dans certaines conditions, pour s'en former une boisson enivrante. Eh bien ! il y a pareillement, à l'usage des âmes quelquefois les mieux douées, une ivresse à laquelle elles prennent l'habitude bientôt tyrannique de se livrer ; pour la produire, elles aigrissent, elles corrompent ce qu'elles possèdent de plus savoureux, et, devenues les tristes victimes de leurs propres excès, elles n'ont plus de goût que pour ce qui satisfait leurs besoins factices : elles trouveraient insupportable le bonheur même si elles ne le changaient en amertume. Nous avons de nombreux exemples de ce cas pathologique, dont, chez nous, de Senancourt offre le type le plus curienx. De Musset en ressentait les atteintes lorsqu'il écrivait ces vers si connus :

> Les chants désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Or Léopardi, comptait au nombre de ceux qui se plaisen à la plainte : *Ed io son de quei chel'pianger giova :* il se

livra à « cette noire, horrible et barbare mélancolie » qui l'épuisait, bien différente de cette « douce mélancolie qui enfante les belles choses, plus douce que l'allégresse qui est un crépuscule tandis que l'autre est une nuit épaisse, un poison destructeur » Il prit l'habitude d'user de ce poison ; loin d'en combattre l'influence morbide, il l'accrut et en favorisa les effets au point d'en perdre la juste notion de la réalité : «Vous avez raison, écrit-il un jour à M. de Bunsen, de dire que dans mes œuvres en prose la mélancolie est peut-être excessive et obscurcit parfois mon jugement... Ma propre expérience m'enseigne que le progrès de l'âge parmi tant de changements qu'il opère dans l'homme altère encore notablement son système de philosophie. » Cet aveu est significatif ; chez lui l'émotion dirigeait donc, au moins troublait quelquefois la pensée.

Nous ne nous en étonnerons pas si nous observons aussi, pour mieux nous rendre compte de bizarres anomalies, que la vanité, — où ne la rencontre-t-on pas? — trouve sa satisfaction jusque dans la singularité d'un état dont il semble qu'on n'ait qu'à rougir. Oui, il en est ainsi. Ceux mêmes qui condamnent avec le plus de vivacité les illusions des autres, juste châtiment de leurs exagérations ! sont dupes de l'illusion la plus subtile, l'illusion de la vanité qui se retrouve jusque dans le dédain qui la condamne. Nous en avons des exemples : « Tu souffres plus qu'un autre des choses de la vie, disait Chactas à René, il ne faut pas t'en étonner : une grande âme doit contenir plus de douleurs qu'une petite. » René à son tour nous rassure sur son sort lorsqu'il nous fait cette confidence. « Mon chagrin même par sa nature extraordinaire portait avec lui quelque remède : on jouit de ce qui n'est pas commun, même quand cette chose est un malheur. » On plaint aussi un peu moins Léopardi

lorsqu'on lit ces lignes que nous prenons de ses *pensées*: « L'ennui est à certains égards le plus sublime des sentiments humains. Non pas que je croie pouvoir en déduire toutes les conséquences tirées par plusieurs philosophes ; mais ne se trouver satisfait par aucune chose terrestre ni pour ainsi dire par la terre entière ; considérer l'immensité de l'espace, le nombre et l'étendue des mondes et comprendre que tout cela est peu de chose pour la capacité de l'esprit humain ; calculer le nombre infini des mondes et sentir notre esprit et nos désirs plus grands encore que cette immensité ; accuser sans cesse les choses d'insuffisance, de nullité, et souffrir de ce défaut comme d'un vide, et dès lors comme d'un ennui, cela paraît être la marque la plus sûre de véritable grandeur et de noblesse que puisse montrer la nature humaine. C'est pourquoi l'ennui est à peu près inconnu aux gens insignifiants et l'est peut-être tout à fait aux autres animaux. »

Nous reconnaissons la vérité et la finesse de ces observations psychologiques, mais nous nous rappelons en même temps qu'un amour propre trop naturel à l'homme lui rend très attrayant d'appartenir à n'importe quelle aristocratie ! Quelle tentation alors d'en atteindre les plus hauts degrés quand il est si facile au moyen de quelques tirades d'un noir désespoir de se décerner un diplôme de noblesse dans beaucoup de cas alors — on peut le croire sans témérité — pas plus authentique que bien d'autres ! Il fut un temps, même en France où cependant plus qu'ailleurs le bon sens tue le ridicule, pendant lequel on mettait sa gloire à paraître profondément triste ; c'était du meilleur ton, et la mode des beaux ténébreux se répandit dans l'Europe entière : En 1822, écrit M. de Chateaubriand, le fashionable devait offrir au premier

coup d'œil un homme malheureux et malade, il devait avoir quelque chose de négligé dans sa personne, des ongles longs, la barbe non pas entière, non pas rasée, mais grandie un moment, par surprise, par oubli, par les préoccupations du désespoir; mêche de cheveux au vent, regard profond, sublime, égaré et fatal, lèvres contractées en dédain de l'espèce humaine, cœur ennuyé, byronien, noyé dans le dégoût et le mystère de l'être.

Ajoutons que, en plusieurs circonstances, il faut aussi faire la part de la rhétorique. Qui donc a parlé du plaisir qu'il y a à faire une perle d'une larme? Et si on parvient ainsi, en multipliant ces perles, à en composer toute une parure, avec quelle vanité on l'étale, avec quel orgueil on en fait ressortir la richesse! Oh! ne prodiguons pas trop nos sentiments de compassion: nos beaux désolés ne sont malheureux que par figure; ils ne veulent mourir que par métaphore; ils ont trop de plaisir à ciseler l'expression de leurs plaintes, à s'étaler dans leurs poses de désespoir, à se draper dans les larges plis de leurs sombres périodes, pour que l'étendue de leur joie ne dépasse pas la mesure de leur peine.

Nous n'appliquons pas cependant, ou plutôt, nous appliquons peu à Léopardi cette dernière observation; moins que d'autres il dut être exposé à ces faiblesses; il avait un respect de lui-même, un amour de sa dignité qui était en général une garantie de sa sincérité. Et puis, hélas! ses plaintes ne sont pas que fleurs de rhétorique, ses douleurs physiques le tourmentent trop souvent, et, effet terrible pour lui, l'empêchent de se livrer au travail, de conquérir dans le monde la haute situation dont il sait que ses talents le rendent digne. Certes, voilà de quoi devenir morose. Mais est-ce tout? Non, s'il est accablé de maux qu'on ne connait que trop, il souffre plus

encore de dégoûts qu'on connaît moins. Sans cesse il est précipité brutalement des sommets glorieux de ses rêves dans la triviale et blessante réalité ; il lui faut vivre dans un milieu qui lui est antipathique, avec des gens grossiers, s'écrie-t-il dans ses souvenirs, pour qui l'érudition et le savoir sont des mots étrangers, et souvent un objet de risée et de plaisanteries. Il ajoute, notons cet aveu : Je m'aigris à la longue dans cette tourbe malveillante, je me dépouille d'affections et de vertus, et je me prends à mépriser les hommes à cause du troupeau qui m'entoure.

Nous avons parlé aussi de sa pauvreté, des scènes pénibles qu'il subit dans la maison paternelle, des gênes de toutes sortes que lui cause l'indépendance de ses idées dans des pays où la censure s'exerçait avec sévérité. Est-ce tout ? Non, tant s'en faut. Léopardi avait un cœur délicat, aimant, dans lequel s'étaient amassés des trésors de tendresse, de dévouement, de générosité : Aime-moi, je t'en prie, écrit-il à son frère, j'ai tant besoin d'affection. Affection, affection, feu, enthousiasme, vie ! — Ces appels il les avait adressés à d'autres qu'à son frère..... Malheureusement ce cœur si riche se trouvait dans un corps si pauvre ! On raconte, lisons nous dans Macrobe, que Lollius dit un jour de Galba, orateur distingué, mais d'un corps très difforme : Le génie de Galba est bien mal logé. Léopardi n'était pas mieux favorisé. Valétudinaire, phthisique, hydropique, il n'excitait qu'une douce compassion dont sa fierté se révoltait autant qu'en souffrait son exquise délicatesse. D'autres en auraient pris leur parti. Pope plus disgracié encore que Léopardi s'était trouvé un jour dans une situation très humiliante pour son orgueil. Quelle honte il dut ressentir lorsque, après s'être livré à des effusions aussi inattendues qu'intempestives, il lui fallut demander à Lady Montague d

l'aider au moins à se relever, non, sans que celle-ci éclatât de rire méchamment. Mais Pope vivait beaucoup par l'esprit et il se consola ou se vengea par l'esprit (1). Léopardi vivait beaucoup par le cœur, et ce cœur se brisa, il se brisa à jamais !

Ces faits et aussi les aveux que nous avons reproduits précédemment nous permettent d'en appeler de lui-même à lui-même, lorsqu'il proteste avec tant de chaleur contre l'assertion de ceux qui attribuent à ses tourments personnels une influence sur ses idées philosophiques ? Dans un de ses dialogues, après avoir révélé par la bouche de Tristan que ses œuvres sont l'expression de la vie malheureuse de leur auteur, il ajoute en s'adressant à son interlocuteur : Entre nous, mon cher, je vous crois heureux, je crois que tous les autres le sont, mais quant à moi, avec votre permission et celle du siècle, je suis très malheureux et tous les journaux des deux mondes ne me persuaderont pas le contraire. — Or, que sont ces paroles, sinon un désaveu formel du pessimisme ? La vie de tels ou tels individus peut lui paraître, à tort ou à raison, peu importe, renfermer plus de maux que de biens, sans que la constatation de cet état, fût-elle authentique, lui permette de conclure à la vérité du pessimisme, car ce serait passer du particulier au général, au mépris des règles élémentaires de la logique. Pour justifier son système il lui faudrait prouver que la vie en général est comme sa vie à lui. Nous venons de voir qu'il n'ose pas toujours le soutenir, alors il se dément donc lui-même.—

---

1. M. Bouché-Leclercq, dans son travail sur Léopardi p. 239, paraît supposer à Pope plus de cœur que n'en avait ce poète, V. Taine, *Histoire de la littérature Anglaise*, T. IV p. 181.

Il se dément en d'autres circonstances encore. Est-il bien vrai qu'il éprouve autant de dédain qu'il le dit pour la gloire, pour l'affection, pour la vie même, et enfin pour les espérances d'au delà ? — Quand Léopardi parle avec horreur de son odieux Recanati *Abhorrito et inabitabile Recanati*, ce tartare, cette tombe, ce trou noir ; quand il se plaint de n'être pas compris par ses concitoyens ; quand il écrit à Giordani : La médiocrité m'ennuie à mourir, mon désir est de prendre l'essor, de devenir grand et immortel par le génie et l'étude ; quand il se livre à tant de travaux exécutés avec le soin le plus délicat, confiés à des amis capables d'en faire ressortir le prix, agit-il donc toujours sans aucun souci de cette renommée dont il se rit en général ? Schopenhauer affectait le même mépris pour l'opinion de ses semblables, sauf, comme le remarque son biographe, à aimer comme homme ce à quoi il n'attachait aucune valeur comme philosophe. Nous le surprenons en effet à la poursuite des éloges, tout entier à travailler au progrès de sa gloire, et se complaisant même dans de menues vanités, au point de parler constamment dans ses lettres et avec quelle béatitude ! des portraits de son indigne personne qui lui sont demandés en grand nombre — Autre contradiction. Lorsque Léopardi écrivait à propos de ses rapports, du reste irréprochables, avec la comtesse Malvazzi, qu'elle l'avait guéri de sa désillusion, convaincu qu'il existait dans ce bas monde des plaisirs qu'il croyait impossibles ; qu'elle avait ressuscité en un mot son pauvre cœur, il indiquait assez que des rapports plus durables eussent pu changer sa vie et la lui faire estimer. Schopenhauer à la vérité ne fréquentait aucune comtesse, mais ses principes n'en étaient pas plus saufs, c'était en allant chercher une honteuse distraction dans le plus bas monde, que ce

prétendu misogyne leur infligeait par sa conduite de nombreux démentis — Contradiction nouvelle. Le jour où Léopardi écrivait à son père. « Si Dieu me donne de vous revoir, vous reconnaîtrez que pendant mes sept années d'absence, je n'ai aucunement démérité de l'affection que vous me portiez jadis. Si je meurs auparavant, ma justification sera remise à la Providence » ce jour là il sentait le besoin d'invoquer une puissance supérieure qui se chargeât de sa défense ; de même que, malgré ses principes si bruyamment exposés ailleurs, il s'attendrissait à la pensée d'être éloigné de ses amis, et rêvait de les rencontrer dans une vie meilleure, le long de la prairie d'Asphodèle, selon son expression. Schopenhauer à son tour tout en professant dans ses ouvrages que la vie aboutit au néant, croyait en son particulier aux apparitions, aux esprits frappeurs, et ne rejettait pas l'idée d'un monde surnaturel dont les magiciens auraient le pouvoir de nous ouvrir les portes. — Dirons nous, enfin, que Léopardi, l'auteur de la poésie intitulée *Amore et Morte*, aurait dû aussi en faire une autre intitulée : Amore e Vita. Lui qui avait écrit ces mots étranges : « Belle mort miséricordieuse, toi que j'invoque depuis mes plus jeunes ans, ferme à la lumière mes tristes yeux ; je n'espère qu'en toi seule, je n'attends avec calme que le jour où endormi j'inclinerai mon front sur ton sein virginal » lui qui ravi de la *Gentilezza del morir* ne cessait d'adresser à la mort des éloges et des appels enthousiastes, eh bien ! il eut peur d'elle, comme le simple bûcheron de La Fontaine, lorsqu'il la vit arriver sous la forme du choléra. Elle lui fit horreur, et, nous n'avons pas du reste à l'en blâmer, il mit le plus grand empressement à l'éviter. Schopenhauer tout aussi triomphant loin du danger, tremble de même devant le choléra

qui sévit à Berlin, et s'enfuit précipitamment. Devenu vieux il bénit M. Flourens de ce que dans le livre : *De la longévité*, ce dernier recule jusqu'à cent ans la limite de la vie humaine. Le philosophe Allemand, en face de la réalité, oublie vite les appels tant de fois adressés par lui à cette sainte mort dont il proclamait jadis les charmes et les bienfaits — alors en pensant surtout aux autres.

On le voit, il se rencontre très peu de pratiquants du pessimisme. Peut-être est-il permis d'en conclure que ce système appartient plus à la rhétorique qu'il ne relève de la philosophie.

A la fin de cette étude, des appréciations diverses comme des sentiments opposés s'imposent à notre esprit et à notre cœur. Si Léopardi mérite notre estime par les qualités supérieures de son intelligence, la pureté de son goût littéraire, l'ardeur de son patriotisme, l'honneur qui présida en général à sa conduite, j'ajoute même, par la sincérité de certaines luttes intimes, pourquoi faut-il que devant l'ensemble de sa vie et de ses œuvres nous éprouvions une tristesse navrante comme à la vue des restes d'un superbe édifice, aux proportions magnifiques, aux lignes exquises, dont la foudre toutefois aurait enlevé le faîte, ébranlé les murailles et mutilé les ornements ? Pourquoi cet homme naturellement si grand dépense-t-il ses forces à ruiner à nos yeux toute grandeur ? Pourquoi devons nous mesurer la profondeur de sa chute à l'élévation de son génie ? Pourquoi, en un mot, ce défaut de mesure et ce manque d'équilibre que nous avons constatés chez lui ? Si le moraliste et le psychologue trouvent dans ce fait une ample matière à d'intéressantes observations, le philosophe spiritualiste, nous l'avons déjà indiqué, dé-

nonce dans l'oubli de doctrines, qu'on ne rejette jamais impunément, la cause de tant de désordres.

Nous regrettons, et beaucoup, de ne pouvoir entrer à ce sujet dans quelques développements. Il nous serait bien agréable aussi, l'occasion s'en offrant, le sujet s'y prêtant, et Léopardi lui-même nous en fournissant les textes, de glisser dans ce travail quelque digression homélitique. Je n'en ferai rien pourtant. Rassurez-vous. Je me bornerai a vous lire une page qui date des débuts du jeune savant. C'est Sainte Beuve, — on peut toujours citer ce que l'on trouve dans Sainte Beuve — qui nous la donne dans une de ses études. Religion très-aimable, écrivait Léopardi à la fin de son essai sur les erreurs populaires des anciens, il est doux de pouvoir terminer en parlant de toi un ouvrage qui à été entrepris en vue de faire du bien à ceux qui recueillent tes bienfaits de chaque jour. Il est doux de pouvoir d'une main ferme et assurée conclure qu'il n'est point vraiment philosophe, celui qui ne te suit ni ne te respecte, et que te respecter et te suivre, c'est être par là même assez philosophe. J'ose dire aussi qu'il n'a point un cœur, qu'il ne sent point les doux frémissements d'un amour parfait, qu'il ne connaît point les extases dans lesquelles jette une méditation ravissante, celui qui ne sait point t'aimer avec transport, qui ne se sent point entraîné vers l'objet ineffable du culte que tu nous en enseignes(1).

Léopardi n'avait donc pas toujours été malheureux. C'est qu'il n'avait pas toujours été non plus l'athée résolu dont les doctrines négatives s'étaient développées sous l'influence

---

(1) *Portraits contemporains* t IV. p. 369. La plupart des traductions des passages de Léopardi que nous avons cités dans cette étude sont de M. A. Dapples : *Opuscules et Pensées de Léopardi.*

de l'ex-moine bénédictin, le fameux Giordani, écrivain d'une élégance parfaite mais devenu pessimiste, à force d'être mécontent de lui-même et des autres. Dans le naufrage de ses croyances et philosophiques et religieuses, l'élève de Giordani perdit ce qui seul explique l'existence terrestre, ce qui seul donne à cette existence un but, de l'intérêt, du charme : tout s'engloutit en même temps pour le laisser au milieu d'une agitation sans fin. Ne trouvons nous pas dans ce fait la preuve souvent vérifiée, du reste, que pour apprécier la vie, pour l'estimer, il n'y a rien de tel que d'en reconnaître et d'en vénérer le souverain auteur?Le besoin le plus impérieux de l'homme est de croire à une justice réparatrice et de se confier en une infinie bonté.

J.-B.-HENRI BOURGOIS

Graveur Amiénois.

Les investigations de la science moderne, ont établi d'une manière irréfutable, qu'il existe une loi géographique de la vie des plantes et des animaux. Existe-t-il de même une loi climatérique pour les facultés intellectuelles ou artistiques, et se développent-elles, avec plus ou moins de succès, suivant certains milieux propices ou réfractaires. Tandis qu'Abbeville s'enorgueuillit avec légitime raison, d'une longue succession de graveurs, au burin desquels l'on doit la reproduction des plus admirables chefs-d'œuvre des grands maîtres de la peinture française ou étrangère, ou un nombre aussi considérable d'estampes, d'après leurs propres compositions, qu'elle inscrit sur la liste de ses célébrités locales, Mellan, de Poilly, Daullé, Aliamet, Beauvarlet, Danzel, Dequevauvillers et tant d'autres que je passe, c'ést à peine si Amiens trouve à opposer aux artistes de cette école, et bien longtemps après l'époque la plus florissante de sa célébrité, les noms de Boulanger, de Bourgeois et de Bourgois. Encore ces graveurs amiénois sont-ils à peu près ignorés, même du public lettré, cultivant le goût des beaux-arts, et leurs œuvres assez peu connues. Rien de moins étonnant, les dictionnaires biographiques se copiant tous, sans prendre la peine de remonter aux sources originales, reproduisent de

confiance, avec une inexorable fidélité, les erreurs de leurs devanciers.

C'est ainsi qu'ils confondent Charles-Guillaume-Alexandre Bourgeois avec Jean-Baptiste-Henri Bourgois. Charles-Guillaume-Alexandre Bourgeois, né à Amiens, le 16 Décembre 1759, mort à Paris le 7 Mai 1832, avait déjà gravé les portraits de Gresset, de l'évêque d'Amiens Monseigneur de la Motte d'Orléans et de son successeur Monseigneur de Machault, quand, quittant le burin pour le pinceau, il s'adonna surtout à la miniature et pour mieux y réussir, suivant l'exemple des grands artistes de la Renaissance, qui ne répugnaient pas à descendre à ces soins materiels, se livra à l'étude approfondie de la fabrication des couleurs, afin d'en trouver, réunissant à la fois des conditions nouvelles d'éclat et de fixité. En 1816, il obtint un nouveau carmin tiré de la garance et écrivit sur cette matière différents mémoires sur la réfraction et les réfrangibilités diverses des lumières qui furent présentés avec succés à l'Académie des Sciences. Il exposa de 1800 à 1824 à toutes les expositions du Louvre et sauf son nom, celui de son maître Kimly et l'indication vague de miniatures portée aux livrets de cette époque, je ne pourrais rien indiquer sur la nature et le caractère de ses productions. C'est de Bourgois seul du reste dont j'ai l'intention de m'occuper ici, son œuvre étant généralement, je le répète, ignorée de ses compatriotes.

Jean-Baptiste-Henri Bourgois est né à Amiens, le 15 Juillet 1770, rue des Rinchevaux, paroisse de Saint-Firmin-le-Confesseur, de Nicolas Bourgois que l'acte de baptême de son fils, inscrit sur les registres de cette paroisse, qualifie de commis et de Marie-Elisabeth Piolé son épouse. Commis, le terme est bien vague et ne nous apprend rien de bien positif sur la position sociale de

Nicolas Bourgois. Il ne manquait pas, il paraît, d'une certaine éducation ou d'un goût assez développé, puis que le P. Daire dans son histoire littéraire de la ville d'Amiens, lui consacra cette notice biographique : « Nicolas Bourgois, né au mois d'Octobre 1728 et grand « amateur de peintures et d'estampes, a des connais- « sances très étendues dans la théorie de ces deux arts. « Plusieurs de ses lettres sur la gravure ont paru en 1780 « et les journaux en ont fait une mention honorable. Le « rédacteur de nos affiches, (ce sont les affiches de « Picardie, Artois et de Soissonnais, publiées à Amiens, « depuis 1770 chez Godard, libraire, dont parle ici Daire), « lui est redevable des articles concernant l'annonce « des estampes. Plus connu et mieux apprécié dans « la capitale que dans sa patrie, il y reçoit en pur don, « des premiers graveurs du roi, les plus belles de leurs « estampes, lorsqu'ils en produisent de nouvelles. »

A quelle école, le jeune Henri Bourgois puisa-t-il les premiers éléments d'instruction que réclame la carrière artistique, peut-être à celle que Jacques Sellier, dont j'ai esquissé la biographie en d'autres temps, avait ouvert dans notre ville sous la dénomination un peu emphatique d'Ecole des Arts. Toujours est-il qu'à l'âge de 16 ans, il promettait assez d'espérance pour que le corps municipal de la ville d'Amiens crut devoir encourager ses goûts, et lui faciliter par une allocation pécunière, la possibilité de suivre les leçons d'un célèbre graveur de Paris, Jean-Georges Wille.

Nous trouvons en effet à ce sujet dans le registre aux délibérations et aux correspondances de la ville d'Amiens, les documents suivants à l'honneur du jeune élève, comme à celui d'une municipalité, alors éclairée et protectrice des Arts.

C'est d'abord la délibération du Corps municipal du Jeudi 1er Mars 1787 :

« *Vu la requête présentée par le s. Bourgois à ce* « *qu'il plut à Messieurs daigner encourager les* « *talens naissant de ..... Bourgois son fils qui montre* « *des dispositions particulières pour la gravure, vu les* « *essais de dessins du jeune homme mis sur le bureau.*

« *Il a été unaniment arrêté que pour donner moyen* « *au Sr. Bourgois de cultiver les talens de son fils* « *auquel M. Wille célèbre graveur veut bien donner* « *des leçons, il sera payé au dit sieur Bourgois une* « *somme de cent cinquante livres, pour être employés* « *au payement de la pension de son fils pour les six* « *premiers mois, qui seront pris sur les premiers* « *fonds libres extraordinaires et sauf à continuer* « *ces secours sur le rapport de M. Wille s'il juge que* « *son élève répond à ses leçons, qu'il sera écrit à* « *M. l'Intendant pour le prier d'approuver cette* « *délibération, et d'accorder sa protection au jeune* « *homme qui en est l'objet.* »

Puis la lettre adressée à l'Intendant de Picardie, Marie Bruno comte d'Agay, du 13 Mars 1787 :

« Monseigneur,

« *Nous vous proposons un acte d'administration* « *à approuver, que nous nous flattons devoir être agréa-* « *ble à votre cœur bienfaisant. Il s'agit d'encourager* « *les talens naissans d'un jeune homme, dans un art* « *qu'aucun de nos citoyens n'a encore parcouru, tandis* « *que nos voisins comptent une foule d'artistes célèbres* « *dans ce genre.*

« *Le fils du sieur Bourgois annonce les dispositions*
« *les plus marquées pour la gravure. M. Wille a la*
« *bonté de vouloir bien lui donner des leçons, mais le*
« *père est peu fortuné, il a réclamé notre aide. Nous*
« *avons délibéré sous votre bon plaisir de lui accorder*
« *150 l. pour l'aider à payer la pension de son fils*
« *pendant les six premiers mois qu'il sera à Paris, sauf*
« *à continuer le secours sur le rapport de M. Wille.*

« *Nous vous supplions d'approuver cette délibération,*
« *nous osons même vous supplier d'ajouter encore*
« *à cette bonté celle de daigner recommander ce jeune*
« *élève à M. Wille, auquel nous le recommanderons*
« *aussi de notre côté.*

« *Nous sommes, etc.* »

29 Septembre 1787.

A M. Wille, graveur de Sa Majesté impériale, à Paris.

MONSIEUR,

« Vous avez la bonté de donner genéreusement des
« leçons au sieur Bourgois, fils de l'un de nos conci-
« toyens. Recevez à ce sujet tous les remerciements que
« nous vous devons pour cet acte de bienfaisance. Nous
« avons voulu nous y associer, autant qu'il étoit en notre
« pouvoir, en procurant au père les moiens de subvenir
« à la dépense de la pension de son fils ; nous en avons
« attaché la continuation au témoignage que vous dai-
« gnez rendre des progrès de cet élève.

« Nous vous prions en conséquence, Monsieur, d'avoir
« la complaisance de nous mander si vous êtes satisfait
« de l'assiduité, de la conduite et des progrès du sieur
« Bourgois.

« Nous avons l'honneur d'être avec les sentiments de la

« plus juste admiration, de la plus haute estime et de la « plus sincère reconnaissance, etc. »

Le 27 Octobre suivant, l'administration municipale sur la réponse de Wille, donnant les témoignages les plus satisfaisants de la bonne conduite et des progrès de son élève, sollicitait de nouveau de M. d'Agay la sanction de la délibération par laquelle elle renouvelait l'allocation de 150 livres.

Le jeune Bourgois s'empressa d'exprimer sa reconnaissance à ses bienfaiteurs en leur adressant un produit de son crayon.

Le sieur Bourgois père du sieur Bourgois élève en gravure sous M. Wille, a présenté de la part de son fils une lettre adressée à Messieurs, contenant l'expression des sentiments de reconnaissance du fils, pour la pension que la ville lui accorde pendant le temps de ses études, il a présenté aussi un dessin du portrait de Louis XVI, crayonné par le sieur Bourgois fils, et dédié à Messieurs .....

Il a été arrêté que ce dessin serait placé dans la grande salle (10 Janvier 1788).

Le 18 Septembre 1788, sur l'attestation de M. Wille fils, peintre du roi, actuellement à Amiens, il est accordé à Bourgois fils un supplément de 100 livres pour le mettre en état de subvenir aux dépenses que lui occasionnera son admission à l'école de l'Académie (etude du modèle d'après nature ! pour l'année 1788.) Cette autorisation est l'objet d'une nouvelle requête en sa faveur auprès du célèbre, mais très despotique directeur de la compagnie.

Du 24 Septembre 1788.

A M. Pierre, premier peintre du Roi, président de l'Académie.

MONSIEUR,

« *Nous nous intéressons singulièrement au sort du* « *sieur Bourgois, élève de M. Wille, graveur du Roi.* « *Nous scavons que cet élève est admis à l'école de* « *l'Académie. Il a le malheur d'avoir la vue courte ; le* « *modèle ne lui seroit accessible qu'autant qu'il auroit* « *l'avantage d'obtenir une place qui l'en rapprocheroit,* « *c'est de vous que cette grâce dépend. C"est à vous que* « *nous la demandons avec confiance. Vos bontés pour* « *les élèves égalent l'exemple des talens célèbres qu'ils* « *ont à imiter d'après vous, et auxquels nous rendons* « *hommage avec toute l'Europe.*

« *Nous sommes etc.*

Suivant H. Dusével (Histoire de la ville d'Amiens depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, Amiens 1848, 2me édition, p. 524) la première œuvre de Bourgois, daterait de 1790. En 1790, dit-il, M. Bourgois fils, qui plus tard se fit un nom à Paris, pour la gravure des portraits, exécuta avec un talent remarquable, quoiqu'il fût à peine âgé de 16 ans, une belle estampe représentant les divertissements de Bacchus, Elle se vendait chez Barni, rue de la Viéserie. Le savant historien s'est trompé sur ce point, car à cette époque, Bourgois avait déjà 20 ans, étant né comme nous l'avons dit en 1770. Cette pièce intitulée. *Les divertissements de Baccus, (sic)* porte cette inscription : *gravée à Paris, sous la direction de M Wille en 1789,-H. Goltzius invenit et gravé par Bourgois.*

Mais à cette date, 1790, nous rencontrons aussi, sans

titre proprement dit, le fils de Guillaume Tell, 137mm sur 119, marges non comprises ; l'enfant à mi-corps, presse sur son cœur, de la main droite, une pomme. On lit dans un cartouche de dimensions restreintes ce distique boiteux :

> Jeune et tendre Tell, ce que tu tiens en main,
> Pensa (*sic*) de ton père, en faire un assasin.

et dans un autre cartouche plus grand : dédié à M. Jacquin, conservateur des hypothèques du district d'Amiens, par J.-B.-H. Bourgois son protégé; au milieu de ce dernier cartouche, apparaît le bonnet de la liberté, au sein de rayons lumineux, enfin au dessous les indications suivantes : peint par B. Murillo 1790 et gravé par J.-B.-H. Bourgois.

En 1793 il donna une réplique de ce premier essai, 138mm sur 117 1/2, marges non comprises ; dans un cartouche le titre que nous venons de reproduire avec la dédicace suivante : dédié à Louis-François Eloy, lieutenant de la 2e compagnie du premier bataillon de la garde nationale d'Amiens, par J.-B.-H. Bourgois; au dessous cette mention : Peint par B. Murillo, dessiné en 1789, et gravé en 1793 par J.-B.-H. Bourgois.

Un érudit trop modeste, aussi compétent en paléographie et en linguistique, qu'excellent juge en fait d'art, et que plusieurs de nos confrères connaissent bien, M. Devauchelle, juge de paix de Doullens, que je consulte toujours avec fruit, me fait observer avec juste raison que cette pièce est moins bonne que les précédentes. Les grandes lignes, dit-il, y sont aussi hardies, mais dans les parties éclairées, les petites laissent à désirer sur plusieurs points, notamment sous le rapport

de la netteté ; il signale aussi les différences capitales qui existent dans les détails des deux éditions de ce même sujet, tels que l'addition d'une collerette plissée, d'une flèche traversant la pomme que tient à la main le fils de Guillaume Tell, de rayures aux manches de son pourpoint, de plus à l'arrière plan est figuré Guillaume Tell décochant son trait.

La seconde œuvre de notre artiste, parue en 1792, est le Jeune Philosophe, 140 mm sur 119, marges titre et dédicace non compris, jolie pièce d'un burin hardi et fin, et dont les draperies sont bien rendues. Coiffé d'un bicorne et d'une perruque, la cravate de mousseline au cou, à mi-corps, la main droite appuyée sur le tome Ier du Télémaque, l'adolescent est représenté de trois quarts.

La légende porte : dédié au citoyen Bourgois curé de la paroisse du Mesge, canton de Picquigny, département de la Somme, par Bte *(sic)* H. Bourgois son frère, Casanova effigiem del. J.-Bte H. Bourgois sculp. 1792.

Ce curé du Mesge qui était son aîné de six ans, mourut à Amiens, curé de la Madeleine. Il avait hérité des gravures de son frère et en légua plusieurs à l'Évêché ; mais comme elles représentaient toutes des nudités d'après l'antique, on les détruisit, le feu purifiant tout.

L'abbé Bourgois avait exercé durant longtemps ces fonctions d'aumonier de la nécropole amiénoise ; par une singularité assez remarquable, il mourut à l'âge de 80 ans, le même jour que sa sœur agée de 71 ans, qui habitait avec lui le logement affecté à l'ecclésiastique attaché à cet établissement.

Bourgois parait avoir passé à Amiens les années de la révolution de 1792 au 18 brumaire. Le séjour mouvementé de Paris, n'était point, on en conviendra, un lieu bien

propice à la culture des arts, et ce fut sans doute à sa mauvaise vue qu'il dût, nous le supposons, échapper à la levée en masse et aux réquisitions qui appelèrent les citoyens à la défense des frontières, comme elle le rendit plus tard indemne de l'effroyable conscription destinée à combler les vides toujours renouvelés des armées de l'Europe.

M. Ch. Faton de Favernay, conseiller à la Cour d'appel, a bien voulu me communiquer les pièces suivantes de cet artiste, composées entre les ans X et XI :

Senèque, tête à gauche, H^r 0^m070, L^r 0^m052, épreuve avant la lettre.

M. T. Cicéro, dessiné en 1800 et gravé en 1801, par Bourgois, tête à droite, marqué à l'angle supérieur 1^er ; pâte de verre, H. 0^m069, L. 0^m061.

2. Q. F. Horatius. Médaille de cuivre, tête à gauche, B. Picard delineavit, an X, J-B-H. Bourgois cælavit.

3. Médaille de cuivre doré, M. V. Agrippa, tête laurée à droite, dessiné en l'an XI et gravé en l'an XI, par Bourgois, H. 0^m070, L. 0^m052.

4. Médaille en argent, C.J.C.O. Augustus, tête laurée à gauche, dessiné en l'an IX et gravé en l'an XI, par Bourgois.

5. Buste en marbre pentélique : Publ. Virgil. Maro, dessiné en 1802 et gravé en 1805, par Bourgois, tête à droite, les cheveux longs et tombants, ceints par une bandelette, H. 0^m069, L. 0^m050.

Pâte de verre antique, Hector, Andromaque, Astianax dessiné et gravé à l'eau forte en 1800, terminé en 1815, par J.-B.-H. Bourgois de Samarobrive, Médaillon, têtes à droite, Hector avec un collier de favoris, le casque à crinière en tête, H. 0^m137, L. 0^m107. Cette gravure

pourrait être une étude de concours pour le prix de Rome en 1800, retouchée par Bourgois.

Le dernier ouvrage que Bourgois publia à Amiens fut le portrait du premier Consul d'après la médaille de H. Auguste, frappée à l'occasion de l'attentat du 24 Décembre 1800, machine infernale de la rue Nicaise. Sur cette médaille dont la collection Lagrenée du Musée de Picardie, possède un bel exemplaire, Bonaparte, on le sait, est représenté en buste dans son uniforme de consul, la tête tournée à gauche. On lit ces inscriptions en légende : « Amour du peuple français pour le premier consul, » en exergue : « attentat à la vie de Bonaparte, 3 Nivose an IX de la Répuplique ; au revers ces paroles : des citoyens volent en foule vers lui ; amis ce n'est pas à moi qu'il faut venir, qu'on aille, qu'on aille au secours des malheureux que la machine infernale à pu frapper. La gravure mesure 83^{mm} de diamètre. Pour les chairs il a été fait emploi des hachures et du pointillé ! Voici dans quels termes, l'auteur annonçait au directeur de la Décade de la Somme, la mise en vente de ce portrait, d'après sa lettre insérée dans le numéro du lendemain 30.

Amiens, 29 Prairial, an X.

« Citoyens je vous prie d'annoncer dans le prochain « numéro de votre affiche, le portrait du premier Consul « que je mets au jour. Je l'ai gravé d'après la médaille de « H. Auguste, qui a été frappée au sujet de la malheu- « reuse affaire de la machine infernale. Je me suis « attaché a rendre les traits et la ressemblence *(sic)* de « ce grand homme. En imitant les beautés de la médaille, « j'ai chercher à imiter les travaux de mon maître le « célèbre D. G. Wille et quelques uns de Morghen. « Je n'ose me flatter de les avoir parfaitement imités ;

« c'est aux connaisseurs et aux amateurs à juger si j'ai « réussi.

« Salut et fraternité. »

Bourgois, graveur.

P.-S. — Se distribue chez l'auteur, Cul-de-Sac Saint-Firmin-le-Confesseur. Prix 1 fr. 20.

Et dans la légende : (car les évènements ont marché depuis), Napoléon I empereur des Français et roi d'Italie.

Au-dessous du cartouche sur lequel elle est gravée, se trouve une aigle, avec la devise *splendit et ascendit, micat exitiale superbis*, et la mention : à Paris, chez l'auteur, rue Saint-Thomas-d'Enfer, n° 5, près la porte Saint-Jacques. Bourgois était, en effet, revenu habiter la capitale.

En 1806 il demeurait encore dans cette rue, comme l'indique le livret du Salon de cette année où il exposait sous les n^{os} 651 et 652 *Hercule et Telèphe,* d'après le dessin de Vauthier, et *Posidippe*, d'après Ingres.

M. V. Rembault, possède un exemplaire de l'*Hercule*, avant la lettre sur laquelle on lit au crayon : pour mon père.

Bourgois exécuta, et c'est là, la plus grande partie de son œuvre, un certain nombre de gravures pour le Musée de France, entrepris par André Laurent avec Robillard et continué après sa mort par ses fils Pierre et André Laurent.

L'exposition artistique et archéologique de 1860, organisée par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie, grâce à l'initiative et à la coopération active de mon regretté collègue et ami le baron de Boyer de Sainte Suzanne, a mis sous les regards des visiteurs, un

certain nombre de ces gravures, d'après l'antique; dues au burin de Bourgeois. C'étaient la Vénus de Médicis, la Nuit, l'Hermaphodite, l'Amour désarmant son arc, l'Apollon du Belvédère, Faune et Satyre, bustes et médaillons antiques, appartenant à M. Dèele de Glisy et l'*Hercule* de M. Reinbault. M. Devauchelle possède une fort belle épreuve avant la lettre de l'Amour désarmant Le fils de Vénus debout, détend l'âme de son arc, pour en retirer la corde, derrière lui suspendu à un tronc d'arbre son carquois fermé d'un couvercle ; la gravure est très belle, le burin à la fois ferme et léger. Elle est préférable à l'Apollon du Belvédère, daté de 1811 qui est cependant d'un bon travail, mais l'Amour le surpasse sous le double rapport de la légèreté et de la parfaite harmonie des tons. Cette épreuve porte pour toute mention gravée en pointillé microscopique : Bourgois, sculp. 1807, et au bas tracé au crayon de la main de l'auteur : pour M. Chevin, de la part de son serviteur J.-B^te^-H. Bourgois.

M. Devauchelle croit devoir attribuer aussi à notre artiste la pièce suivante de 207^mm^ sur 134 avant la lettre portant au bas de l'angle gauche : Bourgois, et à droite S^r^ Demonchy. C'est un paysage d'une grande netteté et d'un burin sobre dans le genre de Pérelle ; au premier plan un moulin à eau avec sa roue vue de face, à gauche au second plan la cour de la ferme du meunier bordant la rivière où deux femmes lavent du linge, au troisième, enfin, une maison de campagne vue de côté avec une toiture en plate-forme avec clocheton.

L'attribution de M. Devauchelle est-elle juste ? je ne saurai me prononcer sur ce point. L'œuvre de Bourgois n'est pas bien considérable et je n'ai toujours rencontré de cet artiste que des morceaux copiés sur les beaux modèles de la statuaire antique. Il n'existe pas de

grandes pièces de lui, quoique cependant plus capable que beaucoup d'autres d'essayer des sujets de grandes dimensions. L'on peut croire, fait observer M. Devauchelle d'après la nature de la maladie dont il mourut, que les forces physiques indispensables pour conduire à bien des travaux qui exigent une longue application, lui faisaient trop souvent défaut. En effet Bourgois était atteint d'une affection cruelle qui ne pardonne guère et il succombait à Amiens, rue Saint-Firmin-le-Confeseur, le 1er Janvier 1817, âgé de 46 ans et demi environ, des suites d'une pulmonie.

J'ai essayé d'esquisser autant que les rares et incomplets documents que j'avais entre les mains, m'ont permis de le faire, la carrière modeste et l'appréciation artistique de l'œuvre de Bourgois, et de rétablir aussi son individualité toujours confondue avec celles d'artistes ayant une similitude de noms. Depuis Bourgois, il n'existe pas que je sache de graveurs amiénois. Deux de nos compatriotes, Dufourmantelle et Soulange Tessier, se sont faits un nom recommandable, dans un genre voisin mais plus populaire, en raison de ses moyens faciles de reproduction et de bon marché, la lithographie, que viennent de tuer à leur tour la photographie et l'héliogravure. Les productions artistiques comme je le disais, obéissent-elles à une loi géographique fatale, ou faut-il s'en prendre du peu de sujets que la ville d'Amiens fournit au culte des arts plastiques, à la direction insuffisante que son école de dessin n'a eu que trop souvent à subir ? C'est là effectivement un grave problème du plus haut intérêt, mais que je n'ai ni l'intention de résoudre, ni même de poser en ce moment.

A. Janvier.

COMMENT

LE CHEVAL DE FAIDHERBE

NE LUI FUT PAS RENDU PAR LES PRUSSIENS

Ce cheval était un très bel étalon arabe bai-brun. A la bataille de Pont-Noyelles il avait été blessé à la croupe par un éclat d'obus.

Car le général Faidherbe s'exposait beaucoup. On le lui a vivement reproché.

Et comme volontiers on prête aux riches, on lui a même reproché des imprudences qu'il n'a pas commises.

*
* *

En voici une dont l'accuse l'auteur anonyme des « *Opérations militaires de l'Armée du Nord* » et dont il est bien innocent :

« Le même jour, 20 Décembre, le général Faidherbe, « dont le caractère est parfois très aventureux, exécutait, « de sa personne et sans escorte, une reconnaissance en « avant de Conty. Habillé en bourgeois et installé dans « une charrette avec quelques officiers vêtus comme « lui, il courut le risque d'être fait prisonnier par les « uhlans. Le général remplissait ici le rôle d'éclaireur « tandis que les chevaux des dragons restaient au « piquet. » Page 100.)

Ce livre renferme un grand nombre d'autres erreurs. Celle-ci est vraiment inexplicable.

Faidherbe perdant toute une journée, presque à la veille de la bataille de Pont-Noyelles, qui se donna le 23 Décembre, à faire en personne le métier d'éclaireur ; allant se promener à Conty, c'est-à-dire à huit lieues loin de son quartier général de Corbie ; franchissant pour cela, on ne sait où ni comment, la Somme que les Prussiens occupaient fortement ; et pénétrant, à quatre lieues au sud d'Amiens, dans la vallée de la Selle, au milieu de la division Barnekow qui était ce jour-là en marche de Conty sur Amiens. Cela se réfute de soi-même.

Ce n'est pas à *Conty*, mais à *Contay* que Faidherbe se rendit le 20 décembre ; et c'est bien différent.

Il avait disposé son armée tout le long de l'Hallue, petite rivière qui prend sa source aux environs de Contay et se jette à Daours dans la Somme. Il voulut faire bien connaître à ses généraux les positions qu'il avait choisies pour y attendre le choc de l'ennemi : il tenait à expliquer sur place à chacun d'eux ce qu'il aurait à faire. Mais tous ses officiers n'étaient pas aussi solides à cheval que leur général en chef, qui était un des premiers cavaliers de l'armée ; l'amiral Moulac se trouvait moins à l'aise sur le dos d'un cheval que sur le tillac d'un navire. C'est pourquoi on fit l'excursion en voiture. Et il parut convenable, eu égard surtout au genre de véhicule plus que modeste qu'on était parvenu à se procurer, de la faire en habits bourgeois. C'est en cet équipage que nos officiers généraux se rendirent à la Houssoye, Pont-Noyelles, Fréchencourt, Bavelincourt et *Contay*, parcourant ainsi tout le front de leurs troupes, ce qui n'avait assurément rien d'avantureux.

*
* *

Mais s'il est manifeste que, ce jour-là, Faidherbe ne courut pas le moindre danger, il reste vrai de dire qu'aux jours de bataille il bravait le péril avec une intrépidité de sous-lieutenant.

A Bapaume, il fut touché par une balle tirée de très près.

Il montait, ce jour-là, son petit arabe blanc. Au moment où le Prussien le mit en joue, il faisait faire à son cheval, qui ne pouvait franchir un talus couvert de verglas, une demi-volte sur les pieds de derrière, pour qu'il ne se renversât pas. Sans ce mouvement, qui lui sauva la vie, la balle le traversait de part en part à la hauteur des hanches. Au lieu de cela elle arriva très obliquement sur une carte du Pas-de-Calais, repliée en plusieurs feuillets, que le général avait dans sa poche. Elle glissa sur sa carte en déchirant son caban.

A Pont-Noyelles on peut dire qu'il se prodigua : il fatigua ce jour-là ses quatre chevaux arabes. On le voyait partout ; tantôt courant au galop au devant de nos lignes de tirailleurs les plus exposées, tantôt s'arrêtant auprès des batteries pour en examiner le tir. C'est ainsi qu'il demeura assez longtemps auprès de la batterie Dupuich, des mobilisés du Pas-de-Calais, partageant tous les dangers du soldat.

Et comme ses officiers et ses amis lui reprochaient, le même soir, ces témérités qui exposaient en sa personne le succès des opérations de l'armée : « Croyez bien, leur « répondit-il, que je n'ai pas plus qu'un autre envie de me « faire tuer. J'ai une femme et des enfants. Mais, avec « des soldats comme les nôtres, il faut prêcher d'exem-

« ple. Quand je dis à ces braves gens, qui n'ont jamais « vu le feu, de tenir bon, malgré les projectiles, dans « les positions que je leur ai assignées, je suis obligé de « leur prouver que c'est possible. Et il n'y a pour cela « qu'un moyen, c'est d'y rester avec eux. »

N'avait-il pas raison? Pouvait-il se conduire comme Manteuffel et Gœben, comme le doit faire, d'ailleurs, un général en chef dans des conditions normales?

Sur des troupes comme les siennes, réunies à la hâte, formées d'éléments disparates, dépourvues d'instruction et d'expérience, n'ayant aucune cohésion, aucune solidité, ce n'est pas à l'action de la discipline qu'il pouvait se fier. Il n'en pouvait tirer parti qu'à la condition de surexciter les esprits, de frapper les imaginations, et d'entraîner par l'enthousiasme des hommes qui ne savaient pas ce que c'est que la guerre.

La batterie Dupuich, par exemple, sauf les pointeurs qui étaient des marins, n'était formée que de mobilisés, c'est-à-dire de simples gardes nationaux. Elle n'avait pas tiré un coup de canon, même à blanc; avant cette journée du 23 Décembre, où elle combattit contre l'artillerie prussienne. Electrisée par le général en chef, elle fit vaillamment son devoir.

Ce qui était singulièrement aventureux de la part de Faidherbe, c'était d'entreprendre la lutte contre des troupes parfaitement organisées, aguerries et victorieuses, avec ce qu'il savait bien n'être « qu'un semblant d'armée», Dès qu'il avait cette audace, il lui fallait, pour avoir quelque chance de succès, y joindre toutes les autres et enflammer les courages par l'exemple contagieux d'une bravoure personnelle poussée jusqu'à la témérité.

*
* *

S'il ne fut pas blessé à la bataille de Pont-Noyelles, ce fut un miracle.

Un éclat d'obus, qui troua ses vêtements, atteignit, comme nous l'avons dit, son beau cheval bai-brun, qu'il avait ramené d'Afrique et auquel il tenait. La blessure n'était pas très grave. Cependant il fallut laisser ce bel animal à Corbie, lorsque le lendemain, 24 Décembre, Faidherbe battit en retraite pour aller se retrancher derrière la Scarpe.

Le cheval resta donc chez M. Gressier, où le général avait logé. M. Mallet, vétérinaire, fut appelé à lui donner des soins. Il le fit installer plus commodément chez un voisin, M. Ducamp, propriétaire et cultivateur.

Le lendemain, 25 Décembre, jour de Noël, les Prussiens occupèrent Corbie. Ils virent le cheval chez M. Ducamp. Mais une couverture cachait la blessure. M. Ducamp le faisait passer pour son cheval de selle. Ils le lui laissèrent, ne se doutant point que c'était le cheval de bataille du général français.

*
* *

Quelques jours plus tard, notre armée quittait ses lignes de la Scarpe pour marcher en avant, et remportait le 3 janvier, dans les plaines de Bapaume, une victoire dont la délivrance de Péronne eût put être la conséquence. Dès le lendemain Gœben se retirait en effet derrière la Somme et donnait les ordres nécessaires à la

levée du siège de Péronne. Toutefois il masquait son mouvement en envoyant au nord de Bapaume des détachements de sa nombreuse cavalerie.

Ce fut un de ces détachements, composé de deux escadrons du 8e cuirassiers qui, s'étant avisé, le 4 Janvier, de charger le 20e bataillon de chasseurs, fut reçu comme on sait par le commandant Hecquet. Une soixantaine de chevaux et une trentaine de cuirassiers furent couchés par terre.

*
* *

Après quelques jours de repos, l'armée du Nord reprenait, le 9 Janvier, sa marche dans la direction d'Amiens. Faidherbe paraissait déterminé à reconquérir cette importante place, et Gœben se préparait à recevoir le nouveau coup que son adversaiee allait lui porter.

Il massait des troupes de Corbie à Contay, le long de l'Hallue, de manière à livrer une nouvelle bataille pour ainsi dire inverse de celle du 23 Décembre. Au lieu des Prussiens venant du sud et cherchant à déloger Faidherbe établi sur les hauteurs de l'Hallue, ce seraient les Français venant du Nord qui tenteraient de forcer le passage de la rivière et d'en déloger l'ennemi pour s'ouvrir la route d'Amiens.

Les Prussiens se retranchaient donc dans les villages qui bordent l'Hallue, se barricadaient, redoublaient de vigilance et de précautions. La sévérité de leurs ordres du jour atteste la vivacité de leurs préoccupations.

« Toute communication entre les pays occupés par « nos troupes et ceux où se trouve l'ennemi doit être « sévèrement surveillée et par tous les moyens possi-

« bles interceptée. Il va de soi par conséquent qu'on ne « doit délivrer aucun laissez-passer pour aller dans la « direction de l'ennemi.

« Les chefs de corps auront soin de faire savoir par « les maires, dans toutes les communes occupées par « nos troupes, qu'il est interdit de se servir des cloches « pour tout ce qui serait étranger à l'exercice du culte. « On ne pourra donc sonner les cloches que par ordre « des autorités ecclésiastiques qui seront personnelle- « ment responsables dans le cas, où, par suite de l'usage « des cloches, on commettrait quoi que ce soit au préju- « dice de nos troupes. »

Mais si Faidherbe tournait l'obstacle qu'on lui préparait au bord de l'Hallue et allait passer la Somme entre Corbie et Péronne? Cette hypothèse était une de celles qui hantaient l'esprit du général prussien. Et en conséquence il ordonnait de couper tous les ponts en amont de Corbie.

« La 16e division donnera l'ordre aux pionniers de « tout préparer pour la destruction des ponts de Fouilloy « et de Corbie. De la Neuville-lès-Bray jusqu'à Corbie « il faut détruire tous les passages sur la Somme qui « peuvent encore exister et les faire surveiller par des « patrouilles pour qu'on ne puisse pas les rétablir même « à l'usage des simples piétons.»

« Il faut aussi, s'il est nécessaire, déglacer la Somme « pour qu'on ne puisse la traverser sur la glace.» Et, en effet, par des manœuvres d'écluses, les Prussiens, abaissant et relevant alternativement le niveau des eaux firent en sorte que la glace n'était pas en état de porter.

Agité de mille soucis, incertain du point où il serait attaqué, Gœben surveillait avec une anxieuse activité les moindres mouvements de son adversaire. Il se servait

pour cela de son admirable cavalerie. C'est par elle qu'il était constamment informé de ce que nous faisions.

Par elle et non par ses espions. Il faut le dire et le redire. Car on s'est fait à cette époque et on conserve encore, malgré l'évidence des faits, les idées les plus fausses sur cet espionnage prussien qui est devenu une légende. On doit se méfier des légendes. S'il en est qui sont caractéristiques d'évènements vrais, il y en a beaucoup, et celle-ci en est un exemple, qui n'appartiennent on peut dire qu'à la fable.

Certainement les Prussiens avaient des espions ; on ne fait pas la guerre sans cela. Et nous aussi nous en avions. Mais quand on examine les faits, quand on suit le détail des opérations, il faut reconnaître que ce fameux espionnage des Prussiens était un des plus insignifiants de leurs moyens d'actions (1).

C'est par ses cavaliers que Gœben était informé. Il les envoyait partout. Les rapports de leurs patrouilles lui étaient immédiatement transmis par télégraphe de campagne, ou à défaut de ligne télégraphique par des relais de poste disposés à cet effet. Au moment dont nous parlons il se montrait plus rigoureux que jamais relativement à ce service postal.

« Les commandants de détachements devront prendre « leurs mesures pour que ce service se fasse avec plus « de rapidité que par le passé. Ils doivent avoir à cet

---

(1) Votre livre m'a montré, bien mieux que je ne le savais, combien nous avons souvent embarrassé l'ennemi ; il m'a fait voir, ce dont je ne doutais nullement, que malgré cet espionnage tant vanté, nous avons été, en général, mieux renseignés sur leur compte qu'ils ne l'étaient sur le nôtre. (Lettre adressée à l'auteur de « La Ligue de la Somme», par M. le colonel de Villenoisy, qui remplissait à l'état-major de l'armée du Nord les fonctions de major général-adjoint).

« effet des chevaux toujours sellés, faire l'expédition « sans aucun retard, et exiger des cavaliers qu'ils fassent, « même par ce temps de neige et de glace, deux milles « à l'heure (15 kilomètres). »

*
* *

La cavalerie prussienne, très exercée à ce genre d'opération et très hardie, se tenait constamment en contact avec nos avant-gardes et ne les perdait pas une minute de vue, voltigeant sans cesse autour d'elles et ne quittant un village qu'au moment où nous y entrions. Il lui arrivait même d'attendre à la sortie du village, quand la route présentait une bifurcation, pour voir si nos soldats prendraient à droite ou à gauche.

C'était souvent agaçant.

Dans cette marche des environs d'Arras dans la direction d'Amiens, la première brigade de la division Du Bessol venait d'arriver à Ayette pour la halte et chacun se disposait à déjeuner, lorsque le capitaine des chasseurs qu'on avait placés en grand'-garde au débouché du village, vint trouver son commandant.

« Mais c'est insupportable, mon commandant. Ils sont « là à 150 mètres qui viennent fumer leur pipe à notre « nez. Je vous en prie, autorisez-moi à faire tirer dessus. « Ils se moquent de nous. Ils ne feraient pas autrement « si nous n'avions que des fusils en bois. »

« Oh! quant à cela, ils n'ont qu'à demander aux « cuirassiers de la semaine dernière si nos fusils sont en « bois. Mais, que voulez-vous, capitaine? Au premier « coup de feu qu'on entendra, toute la brigade va prendre

« les armes. Il faut pourtant que les hommes aient un « peu de repos et puissent manger un morceau. Cela « me fait enrager autant que vous, croyez-le bien. « Faites comme moi, prenez votre mal en patience. »

Ce service d'éclaireurs était incontestablement très bien fait par la cavalerie ennemie. Elle ne perdait jamais le contact.

De notre côté malheureusement nous n'avions pas la même ressource. C'était là une des grandes causes d'infériorité de l'armée du Nord : elle manquait de cavalerie. A peine avait-on quelques escadrons de dragons pour faire ce métier d'éclaireurs. Et quand nos malheureux dragons se hasardaient un peu en avant, ils couraient le risque d'être enlevés par les postes bien autrement nombreux de la cavalerie allemande.

C'est ainsi que le Vendredi 13 Janvier, à Puisieux, sur la route d'Arras à Amiens par Bucquoy et Mailly, quatre ou cinq de nos dragons furent faits prisonniers par une patrouille du 8e cuirassiers, commandée par le lieutenant Bürgers.

L'un de ces prisonniers se récria très vivement, prétendant qu'il était domestique du général Faidherbe, qu'il se trouvait là par hazard, qu'il s'était égaré en conduisant à la promenade le cheval du général et que sa capture n'était pas de bonne guerre.

*
* *

Ce jeune homme s'exprimait avec une très grande facilité. Il protestait avec une telle énergie contre la capture du cheval appartenant à son général, se plaignait

si vivement de la responsabilité qui allait en retomber sur lui, enfin faisait tant de tapage, et d'ailleurs le nom de Faidherbe avait un tel prestige que sa réclamation, rapportée au général Von der Grœben, commandant la 3e division de cavalerie, dont le quartier général était à Acheux, fut transmise à l'instant à M. de Gœben, qui avait son quartier général à Amiens.

Si le nom de Faidherbe était en vénération parmi nous, on peut dire qu'il était en grande estime chez les Allemands. Ils redoutaient trop le chef de l'armée du Nord pour ne pas l'admirer beaucoup. Ce sont eux, dit-on, qui l'ont baptisé du nom de général *Anguille*, prétendant qu'il avait le talent de leur glisser toujours dans les doigts au moment où ils se croyaient le plus certains de le tenir. Même après leur victoire de Saint-Quentin ils en avaient peur. « Voilà donc M. de Gœben « encore revenu à Amiens », disait-on alors à M. Klee, maître payeur de l'état-major de la 1re armée. — « Oh ! « je ne sais pas si ce sera pour longtemps. Nous ne « demanderions pas mieux que de rester ici ; mais « cela dépendra de Monsieur Faidherbe ». Et on voyait dans ses yeux, à travers ses lunettes d'or, que son arrogance de Prussien victorieux était tempérée par le mélange d'une inquiétude assurément très flatteuse pour le général français. S'il en était ainsi après Saint-Quentin, la crainte était encore plus vive après Bapaume, à un moment où les Prussiens étaient réduits à se tenir sur la défensive.

Toute l'armée ennemie avait un profond respect pour Faidherbe. Depuis le simple fusilier jusqu'au général en chef le sentiment était le même. On admirait son énergie et son habilité. Fait curieux et peu connu : un certain nombre de soldats prussiens ont souscrit pour l'épée

d'honneur que les populations de la Picardie ont offerte au glorieux commandant de l'armée du Nord. M. de Gœben ne se faisait pas faute de contredire ses bulletins d'une façon très hautaine ; il lui contestait le succès de la journée de Bapaume ; mais ces grands airs n'étaient que pour l'effet public ; il savait bien au fond à quoi s'en tenir, et plus que personne peut-être il tenait en estime son redoutable adversaire.

Une préoccupation que nous rencontrions chez presque tous les officiers allemands était celle de se montrer gens bien élevés. Ils avaient été, non sans raison, il faut le reconnaître, extrêmement froissés du langage que nos journaux avaient tenu au commencement de la guerre. On les avait appelés des «barbares» ; en ajoutant quelquefois, il est vrai, que c'étaient des barbares qui avaient passé par l'Ecole polytechnique ; mais cette épithète de barbares leur restait sur le cœur. Ils affectaient une politesse d'une correction irréprochable, qu'ils avaient la prétention de concilier avec des procédés d'une dureté souvent excessive. Ils cherchaient à tout propos, et parfois tout à fait hors de propos, les moyens de montrer que leur degré de civilisation n'avait rien à envier au nôtre.

M. de Gœben partageait sur ce point le sentiment de ses officiers. Une occasion se présentait de faire acte de courtoisie envers son adversaire ; il se piqua de faire le généreux, et ordonna à von der Grœben de restituer à Faidherbe le dragon et le cheval prisonniers.

Ce bon procédé avait aux yeux des officiers allemands une importance assez grande pour que le major von Schell qui a publié ce qu'on peut appeler le procès verbal des opérations de la 1re armée allemande, sous le commandement de von Gœben, ait pris soin de mention-

ner, au milieu des détails absolument techniques des opérations militaires, ce petit événement qui avait presque un caractère romanesque.

La gracieuseté de M. de Gœben donna lieu, du reste, à de fort nombreux commentaires, d'autant plus variés qu'ils étaient tous faux. C'est ainsi qu'on a dit que Louis Faidherbe et Auguste von Gœben se connaissaient depuis longtemps, que c'étaient deux anciens compagnons d'armes, ayant fait campagne ensemble en Espagne où tous deux auraient autrefois pris du service. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela. Mais à cette époque, dans les esprits surexcités et dévoyés, les fables poussaient comme par miracle et étaient accueillies par une crédulité non moins miraculeuse.

La simple vérité sur les relations personnelles de ces deux officiers, la voici. Après l'armistice, M. de Gœben ayant envoyé à Lille au quartier général français un de ses officiers d'ordonnance pour traiter de l'échange des prisonniers, le chargea de dire au général français qu'ayant lui-même fait un voyage au Maroc il avait lu avec beaucoup d'intérêt ce que M. Faidherbe avait publié sur l'Afrique. En réponse à ces compliments, M. Faidherbe envoya à M. de Gœben un travail qu'il venait de faire paraître sur les inscriptions lybiques et en reçut un accusé de réception dans les termes les plus flatteurs. C'est à cela que se sont bornés leurs rapports personnels. Mais il n'en fallait pas davantage, en y ajoutant l'histoire du dragon et du cheval, pour mettre les imaginations en travail et pour faire des deux généraux, français et prussien, qui tous deux portaient lunettes, deux anciens compagnons d'armes.

*
* *

Pas n'est besoin de dire combien notre jeune dragon, qui allait être rendu à la liberté, était enchanté du succès de sa réclamation. Il s'applaudissait d'avoir joué un bon tour aux Prussiens qui avaient été assez naïfs pour se laisser attraper.

L'histoire qu'il avait contée et qui avait ainsi donné à M. de Gœben l'occasion de mettre au jour la générosité de ses sentiments, était une pure invention. Les Prussiens avaient été dupes d'une simple farce de troupier.

Ce dragon était un jeune Parisien, ancien conducteur d'omnibus, qui avait été en effet au service du général Faidherbe mais qu'on avait dû renvoyer, attendu qu'il était par trop gamin de Paris.

Quant à sa monture, c'était un animal invraisemblable.

Lorsque ce dragon avait été renvoyé à l'escadron, il avait fallu lui trouver un cheval. On sait qu'il n'y avait pas de dépôt de remonte à l'armée du Nord ; elle manquait de cela comme de tant d'autres choses ; on se procurait des chevaux comme on pouvait.

Arrivant le dernier, le jeune Parisien dut prendre le seul cheval qui fût disponible. C'était le plus affreux animal qu'on pût imaginer : grosse tête au bout d'une grêle encolure, poil d'hiver d'un roux sale de plusieurs centimètres de longueur ; un loustic de l'escadron prétendait que c'était le produit des relations illicites d'une vache avec un ours. On s'étonne que le lieutenant Bürgers ait pu croire que ce fut là le cheval du général en chef de l'armée française, et que d'autres officiers après lui aient donné dans une bourde pareille.

Il faut que l'éloquence du gamin de Paris ait été singulièrement persuasive.

*
* *

Le Samedi 14 Janvier, l'armée du Nord accentuait son mouvement sur Amiens. Pendant que la division Du Bessol s'avançait de Puisieux sur le Mesnil-Martinsart,, chassant devant elle les détachements de von der Grœben, Faidherbe, suivant la route de Bapaume avec la division Derroja, marchait sur Albert, qu'occupait un détachement de la brigade Memerty. C'était le 4e régiment d'infanterie prussienne, le régiment du colonel Tietzen, plus connu chez nous, et même parmi ses troupes, sous le surnom significatif de colonel Cognac. Devant le déploiement de nos forces, Tietzen jugea prudent de se replier sur Querrieu, et il évacua Albert où les Français entrèrent sans coup férir.

Faidherbe prit logement au château : c'est le nom que porte l'habitation de M. le baron Le Feuvre, qui est bâtie sur partie de l'emplacement de l'ancien château féodal. Elle avait déjà servi de quartier général à Faidherbe trois semaines auparavant, le Samedi veille de Noël, puis quelques jours après au général Manteuffel. C'était le sort de cette petite ville d'Albert de subir les continuelles vicissitudes de la guerre, tantôt au pouvoir des Allemands, tantôt reprise par les Français. Enfin, ce jour-là, à la grande joie de ses habitants, heureux de saluer le retour de leur libérateur, c'était Faidherbe qui occupait le château.

Il était à table, avec une vingtaine d'officiers, lorsqu'on

lui annonça l'arrivée d'un parlementaire prussien, un sous-officier, ramenant un dragon français et un cheval.

Le général donna l'ordre d'introduire le parlementaire qui entra dans la salle, casque en tête, salua militairement, présenta une lettre au général, et se tint immobile, le petit doigt sur la couture de la culotte.

C'était un magnifique maréchal des logis du 8e cuirassiers. Sa cuirasse présentait un renfoncement considérable produit par une balle à l'affaire du 4 Janvier où l'escadron du comte von Marées avait été si rudement maltraité par les chasseurs du 20e bataillon. Il y avait là une vraie coquetterie militaire. On avait eu évidemment l'intention de donner à l'état-major français une preuve manifeste de la solidité des cuirasses prussiennes. Ce sous-officier qui était, dit-on, le propriétaire d'un des meilleurs hôtels de Mayence, parlait admirablement bien le français.

La lettre, du général von der Grœben, était ainsi conçue ; il convient d'en respecter l'orthographe :

« Général,

Son Excellence le général de Gœben m'a exprimé le désir de vous renvoyer un dragon avec son cheval, que celui-ci prétends d'appartenir à votre Excellence.

C'est avec grand plaisir que je remplie ce devoir agréable, et j'ai l'honneur de signer avec ma très haute considération.

Graf v. d. Grœben.

14 Janvier 1871. »

Ayant lu cette lettre, le général Faidherbe, qui n'y comprenait rien, qui n'avait perdu d'autre cheval que celui laissé à Corbie le 24 Décembre, fit amener dans la cour le cheval et le dragon.

Au lieu de son cheval... Il demeura stupéfait à la vue du quadrupède qu'on lui présentait, lui qui cependant dans ses voyages avait vu les animaux les plus étranges. Il demanda en riant au parlementaire si on avait pu croire dans l'armée prussienne qu'il montait de semblables animaux. Tous les officiers qui étaient là présents riaient de bon cœur. Le parlementaire prenait part à l'hilarité générale. Seul le farceur de dragon, que Faidherbe avait tout de suite reconnu, ne riait point.

« Ce dragon vous a induits en erreur », dit Faidherbe « au parlementaire. « Il n'était plus à mon service depuis « plus d'une semaine. Il a inventé cette fable pour tâcher « d'échapper à la captivité. Je vous le rends comme « étant de bonne prise, lui et son cheval. Quant à ce « dernier», ajouta-t-il en riant, « si le général von « Gœben manque de chevaux en ce moment, je lui « conseille de le prendre ; il pourra se vanter d'avoir la « monture la plus remarquable des deux armées. »

Faidherbe écrivit aussitôt au général von der Grœben pour le remercier de l'empressement qu'il avait mis à lui renvoyer son prétendu domestique et son prétendu cheval. Il lui disait qu'il ne pouvait accepter une restitution qui avait pour cause le mensonge d'un dragon ; mais qu'il était sensible à l'acte de courtoisie qu'on avait eu l'intention de faire à son égard et que si on voulait lui rendre son cheval, son vrai cheval, qui avait été blessé sous lui à Pont-Noyelles, et qu'il avait été obligé de laisser à Corbie, on lui ferait réellement plaisir.

Porteur de cette lettre et remmenant le dragon penaud ainsi que son singulier quadrupède, le parlementaire s'en retourna au quartier général de von der Grœben.

*
* *

Celui-ci n'avait-il pas pris prétexte de ce cheval à rendre pour se donner le moyen de savoir au juste où était le quartier général français? C'était fort possible. Faidherbe crut à cette petite ruse de guerre, assurément permise. Le cheval qu'on lui avait amené était tellement invraisemblable! Et tout cela s'était fait avec une telle promptitude. C'était le 13 que le dragon avait été fait prisonnier à Puisieux, à onze ou douze lieues d'Amiens, et c'était le lendemain 14 qu'on le ramenait à Albert après que sa réclamation aurait été portée jusqu'au général en chef von Gœben, dont le quartier général était à Amiens. Quel empressement! Si le gamin de Paris en avait conté aux Prussiens, ceux-ci avaient bien pu feindre d'être ses dupes pour saisir l'occasion de s'assurer de l'endroit où se trouvait le chef de l'armée du Nord.

Réflexions fort judicieuses; suscipion très légitime. Tous les jours on avait recours de part et d'autre à de petits moyens d'information. Ainsi le lendemain, 15 Janvier, l'état-major prussien remettait à la Mairie d'Amiens, pour le faire rendre à son propriétaire, un cheval blanc que le général Manteuffel avait réquisitionné à Combles, le 28 Décembre, pour son service personnel. Croit-on que le conseiller municipal qui se chargea de faire reconduire ce cheval à Combles ait négligé une pareille occasion de faire passer à l'armée du Nord les renseignements qu'il avait pu se procurer sur les dispositions de l'ennemi?

Il est manifeste que le général de Gœben ne devait

pas être fâché de profiter de la restitution du dragon pour se renseigner. Mais il ne paraît pas douteux, et nous en avons dit les raisons, qu'il avait sincèrement voulu être gracieux envers son adversaire.

Au reste il se trouvait, par la démarche qu'il avait faite, engagé désormais à remettre le cheval que Faidherbe avait laissé à Corbie. Il ne pouvait plus reculer, à moins de passer pour un Gascon et d'avouer qu'il n'avait pas eu réellement l'intention de faire un acte de courtoisie.

Il lui fallait faire rechercher ce cheval pour le rendre au général français. Il donna donc les ordres nécessaires.

*
* *

Rien de plus habituel chez les Prussiens que les recherches de ce genre. On en trouve à chaque page de leurs ordres du jour. Les Allemands sont gens soigneux et exacts qui ne veulent rien laisser perdre. C'est tantôt un fusilier, tantôt un cheval, ou un porte-monnaie, ou un autre objet qui est égaré et qu'on ordonne de *rechergiren*. Le terme est textuel. Les Allemands ont un langage militaire qu'on ne peut comprendre qu'à la condition de connaître le français.

A la suite d'une enquête bien conduite, les Prussiens ayant appris que le cheval de Faidherbe était chez M. Ducamp, vinrent le réclamer à celui-ci pour le rendre à son propriétaire.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. M. Ducamp ne voulut croire un traître mot de ce qu'on lui disait. Il avait fait soigner et guérir le cheval du général Faidherbe ; il l'avait conservé précieusement ;

il l'avait sauvé des réquisitions prussiennes ; il se faisait un bonheur de pouvoir un jour le rendre au Général. Et il l'aurait livré aux Prussiens ! Oh non ! pour rien au monde. Ceux-ci protestaient il est vrai de la pureté et de la générosité de leurs intentions, prétendant n'avoir d'autre but que de faire plaisir au général en lui rendant son cheval. Mais à qui pensaient-ils pouvoir faire accepter chose pareille ? Etait-ce possible ? Cela n'avait même pas une apparence de vérité. Une gracieuseté de la part des Prussiens !

M. Ducamp n'était pas homme à accueillir cette bourde.

Il répondit qu'il n'avait pas le cheval et persista dans son dire avec une imperturbable assurance.

Les Prussiens, de leur côté, par une défiance tout aussi naturelle, ne voulurent pas croire M. Ducamp.

Ils poursuivirent leurs recherches, firent perquisition partout, cherchèrent bien et ne trouvèrent rien.

Décidement von Gœben n'avait pas de chance. Il voulait absolument être gracieux envers son adversaire et n'y pouvait parvenir. Une première fois il lui avait renvoyé un animal difforme, ce qui pouvait même avoir été pris comme une plaisanterie d'assez mauvais goût. Et quand il faisait rechercher de très bonne foi et dans les plus louables intentions le vrai cheval de Faidherbe, son bel arabe bai-brun, il ne pouvait, grâce à la mauvaise volonté des Français, parvenir à le retrouver.

*
* *

M. Ducamp avait pourtant dit vrai, quoique cela non

plus ne fût guère vraisemblable, en affirmant qu'il n'avait pas le cheval de Faidherbe.

C'est le 17 Janvier qu'on vint le lui réclamer.

Or, ayant appris le 15 qu'Albert avait été réoccupé par les Français et que Faidherbe y était, il était parti le Lundi 16, avec un de ses concitoyens, M. Alcide Masse, pour reconduire au général son cheval complètement guéri.

Mais en chemin, à Ville-sous-Corbie, à quelques kilomètres d'Albert, d'autres nouvelles changèrent ses résolutions. Les Français venaient de quitter Albert et aussitôt les Prussiens y étaient revenus.

Il n'était plus possible de songer à rejoindre le généra Faidherbe. Il faisait d'ailleurs un affreux verglas. La réoccupation d'Albert semblait indiquer un retour offensif de l'ennemi. On pouvait tomber dans un parti de coureurs ennemis. Si on avait eu le bonheur d'échapper aux Prussiens dans le trajet de Corbie à Ville, on pouvait bien ne plus avoir la même chance au retour.

M. Ducamp avait jugé plus prudent de laisser le cheval à Ville, chez un de ses amis, M. Labbé, auquel il recommanda de le cacher soigneusement.

Les Prussiens avaient beau donc *rechergiren* à Corbie, le 17 Janvier : ils n'y pouvaient trouver le cheval.

Deux jours après, Français et Prussiens étaient loin. Ils se battaient à Saint-Quentin. Par suite, la route de Corbie à Albert et Arras étant devenue libre, M. Alcide Masse vint prendre le cheval à Ville et le conduisit à Arras où il l'embarqua en chemin de fer, Il le mena à Lille, au quartier général de Faidherbe, au moment même,

où celui-ci, exténué de fatigue, arrivait de la bataille de Saint-Quentin.

Voilà comment le cheval du Général Faidherbe ne lui fut pas rendu par les Prussiens.

H. DAUSSY.

LES CHOSES DE LA JUSTICE

Par M. Auguste DECAIEU.

(Preface d'un cours élémentaire de droit).

Les gens de justice, dont nous allons nous occuper, ne sont pas amusants tous les jours, pas plus que les médecins. C'est une vérité connue de chacun.

Et pourtant les uns comme les autres ont servi à exercer la verve des railleurs.

A toutes les époques, les écrivains de toutes les nations ont fait pleuvoir sur leur tête un déluge de plaisanteries, quelques-unes excellentes, d'autres qui peuvent sans inconvénient rester dans l'ombre.

Je me suis longtemps demandé pourquoi deux corporations aussi dissemblables l'une de l'autre que celle des gens de loi et celle des médecins se sont trouvées ainsi soumises à une infortune semblable? Et la cause de cette ressemblance dans leurs destinées, je crois l'avoir trouvée.

On a peur des médecins, on a peur des gens de loi. La sagesse des nation qui ne rencontre pas toujours la vérité a formulé très justement cette vérité dans les deux axiomes suivants : « Il vaut mieux, dit-elle, recourir au boulanger qu'au médecin ; et encore : « mauvais arrangement vaut mieux que bon procès. »

L'homme en effet a une tendance naturelle qui le porte à railler très vivement ce dont il a peur, soit qu'il espère ainsi donner le change à ceux sous les yeux

de qui il se trouve, soit qu'il arrive à se faire illusion à ses propres yeux.

La crainte des procès est générale. Mais non moins générale est l'ignorance où chacun semble se complaire relativement aux « choses de la justice, » c'est-à-dire relativement à cette organisation judiciaire qui, de loin, semble si effrayante.

C'est cette ignorance que j'essaie aujourd'hui de battre en brèche. Depuis quelque temps du reste on a commencé à donner quelques notions du droit dans les pensionnats, même aux jeunes filles ; mais combien sont encore timides les pas faits dans cette voie !

Bien qu'il n'entre pas dans mon plan de passer en revue devant vous les nombreuses plaisanteries dont les gens de loi ont été assaillis, je ne puis me défendre de vous rappeler un passage que notre immortel Molière a consacré à ce qu'il appelle *les détours de la chicane ;* le tableau est précieux à étudier.

Vous connaissez les argument employés par Scapin pour détourner Argante de son projet de poursuivre devant la Justice l'annulation du prétendu mariage de son fils ; tout est à retenir dans cette énumération. Malgré sa verve endiablée, Molière (qui avait étudié le droit à Orléans) n'a que peu ou point chargé le tableau de la justice de son temps. Alors, en effet, d'interminables *degrés de juridiction* usaient le temps et les forces des malheureux plaideurs.

Pour nous rendre compte de la multiplicité des inconvénients qu'entraine l'irrégularité des degrés de juridiction, il faut considérer chacun de ces degrés comme l'une des marches de l'escalier d'angoisses que tout plaideur, à son entrée dans la carrière, voit se dresser devant lui ; marches qu'il est obligé de

gravir une à une s'il veut obtenir une solution définitive. Du temps de Molière il ne pouvait discontinuer ses efforts et ses dépenses, qu'après avoir dépassé le sommet de cet interminable escalier. Aussi, n'était-il pas rare de voir des procès ne prendre fin qu'au bout de 15 ou 20 ans ; c'était là une durée ordinaire.

Le Roi en effet vendait les *offices de judicature*, (ce que nous appelons aujourd'hui les charges de magistrats) ; et il ne se faisait pas faute, lorsque l'argent manquait, d'en créer de nouveaux, qu'ils fûssent ou non nécessaires à l'exercice de la justice.

Le magistrat qui avait payé sa charge entendait bien, tant qu'il en remplissait les fonctions, vivre sur le commun des plaideurs : les dîners, les présents, les épices lui en fournissaient le moyen.

Aussi le plaideur ne se gênait nullement pour faire des cadeaux à la femme ou à la maîtresse de son juge, à ses enfants, valets ou commis. Le magistrat de son côté ne se gênait pas pour accepter ces présents ; de semblables bagatelles n'étaient pas pour l'inquiéter. En un mot, il *vendait* la justice ; et il le faisait, sans peur et sans reproche.

Quoiqu'on en dise, et malgré d'honorables exceptions, les consciences étaient alors sensiblement plus larges qu'à présent : les écrits des contemporains de Molière ne laissent aucun doute sur ces hontes.

Cet état de choses se perpétua et s'aggrava jusqu'à la Révolution de 1789. Les cahiers des Provinces fourmillent de plaintes à l'occasion des injustices de cette justice.

A l'heure actuelle, les problèmes relatifs à l'organisation judiciaires, ne sont pas à l'ordre du jour, comme il y a cent ans ; et il ne faut ni s'en étonner, ni s'en

effrayer. Les institutions, pas plus que les individus, ne peuvent rester stationnaires : Mouvement et Progrès sont des lois de notre nature ; et les améliorations mêmes apportées à l'outillage social ont pour conséquence de faire apparaître à nos yeux des taches et des lacunes qui échappaient forcément aux regards de nos prédécesseurs.

Demandons-nous d'abord ce que c'est qu'un magistrat? de quelle fonction sociale il est chargé ?

La définition en usage aujourd'hui n'est pas inexacte, c'est déjà quelque chose : *le juge, dit-on, est chargé d'appliquer la loi.* Mais combien je préfère la vieille définition qu'employaient nos pères ! *le juge est celui qui dit le droit.*

Nous pourrions à chaque instant faire une remarque semblable : les anciennes dénominations sont à la fois plus énergiques, plus expressives et plus exactes que celles que nous leurs avons substituées ; il semble que nous nous soyons appliqués à affadir les vieilles expressions.

Quoiqu'il en soit, si nous voulons connaître le magistrat et sa fonction, il nous faut auparavant définir ces mots : la Loi, le Droit, lesquels du reste, dans le cas actuel, peuvent être considérés comme synonimes, puisque la loi c'est le droit écrit.

L'idée du droit (autrement le sentiment du juste et de l'injuste) est innée dans le cœur de l'homme, du moins chez celui qui a une conscience, car il y a des gens qui n'ont pas de conscience comme il y en a qui n'ont pas d'oreille. Cette idée d'ailleurs est une de celles que nous sentons instinctivement être antérieures à l'homme ; tellement qu'il nous est plus facile de nier Dieu que de supposer un Dieu injuste.

Comme tous nos instincts, le sentiment du juste et de

l'injuste est susceptible de perfectionnement ou d'altération : c'est un arbre (dit un poëte anglais) que Dieu a planté dans le cœur de l'homme et qui ne s'accroit qu'en proportion des soins qui lui ont été donnés dans son enfance.

Très vif chez l'enfant comme chez l'ignorant, lequel, il ne faut pas l'oublier, n'est jamais qu'un grand enfant, chez l'un comme chez l'autre il n'exerce son action que dans un rayon restreint ; mais quand il agit, c'est avec une intensité remarquable. Personne, plus que l'enfant ou l'ignorant, ne ressent la blessure que cause la vue de l'injustice ; de là cette disposition, constatée surtout en Amérique, mais se retrouvant partout où existe une foule ignorante, à assonmer sur place le coupable ou l'accusé.

Cette tendance à se faire justice soi-même n'est autre chose qu'une déviation de ce sentiment du droit que nous étudions en ce moment.

Sans le savoir, en agissant ainsi, les ignorants apportent une éclatante confirmation à cette vérité si bien formulée par Montesquieu : *une injustice envers un seul est une menace pour tous.*

Chez les enfants ce sentiment se manifeste encore lorsqu'ils organisent leurs jeux ; ces jeux ont des *lois* sans lesquelles ils n'existeraient pas ; ces règles sont parfois génantes ; et pourtant, mieux elles sont observées plus l'on s'amuse.

Il en est de même dans les sociétés. A mesure qu'elles se perfectionnent, à mesure que se multiplient les besoins physiques et les besoins moraux des hommes, en même temps se multiplient les règles qu'ils s'imposent l'obligation d'observer. Est-ce que la puissante usine consacrée à la filature, en même temps qu'elle produit infiniment

plus que nos pères ne pouvaient obtenir, n'exige pas aussi bien plus de connaissances, de soins et d'efforts que le vénérable instrument en usage chez nous du temps que la Reine Berthe filait ?

De la sorte, loin d'être une marque de dégénérescence, l'accroissement du nombre de nos lois est la conséquence forcée d'un plus complet épanouissement.

A ceux qui détiennent le pouvoir et qui sont les maîtres de la force publique incombent le droit et le devoir de veiller à la sécurité de tous et de faire respecter les droits de chacun.

Dans la famille, le Père est, vis-à-vis de l'enfant, le grand chef et le grand juge ; et dans les agglomérations d'hommes peu nombreuses (une tribu sauvage par exemple) le Chef reçoit avec le pouvoir la mission de juger ou de déléguer des juges.

Et les choses jadis ne se passaient par autrement, tant chez nous qu'au dehors, dans ces petites principautés que formaient les Seigneuries. Chaque Seigneur avait sur ses terres le privilège, (en matière civile tout au moins et dans une mesure variable), de rendre la justice.

Rappelons-nous le tribunal constitué par le comte Almaviva pour statuer sur les prétentions de Marceline à la main de Figaro ! Beaumarchais, nous le savons, comme avant lui Molière, Racine et tant d'autres, n'a fait que transporter sur la scène un tableau emprunté aux *Justices* qui pullulaient alors.

Actuellement, en France, le Président de la République tient du peuple le droit de choisir des délégués chargés de *dire le droit* en son nom sur les différends que les intéressés leur soumettent.

Mais comme sur deux plaideurs il y en aura toujours au moins un qui sera mécontent du juge et du jugement,

et comme d'autre part une sentence qui resterait sans exécution serait inutile, il faut que celui qui a obtenu gain de cause puisse au besoin mettre en mouvement la force publique ; nous allons voir comment il y parvient.

Une fois que le jugement est prononcé, le greffier en remet la *grosse* au gagnant La grosse est une copie sur papier timbré, faite en grosses lettres (de là son nom) de la minute du jugement. Elle contient certaine formules, les mêmes dans tous les cas : « Au nom du Peuple Français, le tribunal de..... a rendu le jugement suivant,..» tel est le commencement.

Et voici de quelle manière ça finit (ici j'appelle toute votre attention) :

« En conséquence, le Président de la République mande et ordonne à tous huissier sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux Procureurs généraux et aux Procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. »

Et ce n'est pas là une formule banale, croyez-le bien.

Si votre intention est de faire exécuter le jugement par vous obtenu, vous remettez cette grosse à un huissier dont le concours est nécessaire pour l'accomplissement de certaines formalités indispensables, notamment pour la copie de la sentence qui doit-être remise au perdant ; (c'est ce qu'on appelle la signification du jugement).

Muni de cette arme, l'huissier expulsera le locataire qui s'obstine à rester dans votre maison sans payer les loyers ; il fera démolir la portion de mur qu'un voisin a construite sur votre terrain. S'il rencontre de la

résistance, il requerra le Maire ou le Commissaire de police ; et ceux-ci, s'il en est besoin, se feront assister de quatre hommes et d'un caporal ; un régiment tout entier marchera s'il est nécessaire, car il faut que force reste à la loi, et la *loi* en ce moment, c'est ce qui se trouve consigné dans la grosse, c'est *ce que le juge a dit.*

Avant de pénétrer dans le « Temple de la Justice », je dois ajouter quelques notions sommaires relativement à la grande division du travail qui s'y accomplit, selon qu'il s'agit de la Justice criminelle ou de la Justice civile : bien que distribuées l'une et l'autre à tour de rôle par les mêmes juges, elles doivent être étudiées séparément.

Occupons-nous d'abord des tribunaux lorsqu'ils sont appelés à statuer sur les intérêts précuniaires des particuliers ou des associations ; et n'oublions pas que, parmi les associations, outre les sociétés civiles, commerciales ou religieuses, se trouvent les communes et l'Etat lui-même, lequel est appelé constamment, de tous côtés, à défendre ses intérêts devant les juges nommés par le chef du gouvernement.

Par exemple: une commune ou un particulier aura assigné l'Etat pour obtenir le délaissement d'une portion de terrain à tort englobée dans une route ; un héritier demandera restitution d'une partie des droits de mutation qu'il croit avoir été induement forcé de payer après la mort de son père.

Ou bien ce sera tel arrêté d'un Maire, d'un Préfet, voire d'un Ministre, qui se trouvera déféré aux tribunaux comme entâché d'illégalité, sur la poursuite d'un simple particulier.

Et dans chacun de ces cas, le tribunal auquel la question est soumise *dira le droit, appliquera la loi.* Et l'Etat, s'il est condamné, se soumet ; il restitue la somme

perçue en trop ; il abandonne le terrain usurpé ; il paye tous les frais du procès. — C'est pour assurer l'indépendance du magistrat que l'inamovibilité a été établie ; mais la véritable indépendance a pour garants la droiture de l'esprit et la fermeté de l'âme.

S'il vous plait, nous commencerons notre visite au Palais de Justice par le prétoire de la Justice de paix ; et mon intention, je le déclare, est d'y demeurer assez longtemps.

En effet la simplicité des rouages qui fonctionnent au *tribunal de paix* (comme on le dénomme couramment) facilitera singulièrement notre étude sur le fonctionnement de tous les autres tribunaux. Nous nous trouvons en présence d'un tribunal composé de deux membres : un juge et un greffier; on ne peut pas moins. Le juge prononce la sentence après audition des plaideurs et le greffier tient les écritures.

Le greffier, pour n'avoir plus à y revenir, reporte sur timbre les jugements prononcés par le juge ; et sa signature à côté de celle du magistrat est indispensable. C'est lui qui conserve les minutes et les registres ; seul il a le droit d'en fournir copie ; seul il peut délivrer cette *grosse* dont nous avons vu tout à l'heure l'usage. Une lettre ou un certificat émanés du juge ne pourraient mettre la force publique en mouvement, car les agents de la force publique ne peuvent prêter main-forte qu'à celui qui est porteur de la *grosse* ; et le greffier lui-même n'a droit d'en délivrer qu'une seule.

Le greffier n'est donc pas un simple secrétaire ou employé ; nommé avec l'agrément du chef de l'Etat, il est à la fois pour le juge un aide et un contrôle : pour qu'un oubli ou une erreur de fait se rencontre dans un jugement, il faut que tous les deux se soient trompés.

Au moment de notre entrée dans la salle de la justice de paix, se poursuivent les débats d'une demande en indemnité formée par M. Charles contre M. Robert. Charles au préalable, après un essai de conciliation infructueux tenté par le juge, a chargé un huissier d'appeler devant le tribunal Robert à qui il réclame 200 francs à titre de réparation. Robert aurait dit, en le montrant du doigt, que Charles était le plus grand voleur de la Ville.

Robert, entendu à son tour, nie le propos.

Le juge n'a le droit de croire ni l'un ni l'autre ; et il défère au désir du demandeur qui offre de faire entendre des témoins. Ces témoins, au fur et à mesure qu'ils sont entendus, le greffier écrit leur déposition et la leur fait signer. Après quoi le juge statue.

Il dit quelles paroles ont été prononcées, quel en est le caractère ; et, s'il le juge à propos, il condamne le défendeur Robert à payer au demandeur Charles une indemnité dont il fixe le chiffre.

C'est ainsi que l'on procède lorsque les faits sont contestés.

Passons maintenant à une autre affaire, à une autre *espèce*, comme on dit au Palais ; quand nous l'aurons examinée ensemble, notre étude se trouvera bien avancée.

M. Benoit, agent véreux d'une compagnie véreuse, a quitté Amiens il y a quelques mois, laissant ses fournisseurs impayés. L'un d'eux, un boulanger, se croit plus favorisé que les autres, parce qu'il possède une lettre de son débiteur, laquelle contient promesse de lui payer les 169 fr. restant dus.

Le boulanger a assigné M. Benoit devant notre juge de paix ; et, après quelques explications, il communique

au juge la fameuse lettre qui en effet ne laisse aucun doute sur l'existence de la créance.

Si sincère que paraisse le boulanger, si digne d'intérêt que soit sa position, il faudra que le juge s'efforce de ne laisser aucun accès en son esprit, avant le débat contradictoire, aux *sympathies* ou aux *antipathies* secrètes qui pourront l'assaillir.

Et, puisque M. Benoit nous en fournit l'occasion, je ne résiste pas au désir de m'étendre un peu sur ce point ; le public se fait en général une fausse idée des devoirs du magistrat dans ces circonstances.

Ce que je vous ai dit de M. Benoit n'était pas fait pour vous donner de lui une idée favorable ; aussi accueillez-vous avec une défaveur marquée les conclusions de son agent qui demande le rejet de la prétention du boulanger.

Prenez garde ! si vous éttez appelé à juger, voilà une disposition dangereuse ; vous n'êtes pas demeuré *impartial* ; vous avez pris parti contre l'un des plaideurs sur les seules indications de son adversaire.

C'est qu'en effet M. Benoit est loin d'être tel que son boulanger nous l'a présenté. Agent véreux d'une compagnie véreuse, il a quitté la Ville en laissant plusieurs de ces dettes qu'on qualifiie du nom expressif de dettes criades ; c'est très exact. Mais, d'après ce que nous dit son représentant, M. Benoit a lui même été dupé par sa compagnie, laquelle a englouti son modeste avoir.

Et quant au boulanger, ce que nous apprenons de lui diminue singulièrement l'intérêt que nous lui portions alors que nous n'avions encore entendu que lui même se lamentant et de sa propre bouche faisant son propre éloge.

Demandons-lui, (nous dit le réprésentant du mal-

heureux Benoit) pourquoi, alors qu'avec les autres créanciers il a consenti à attendre, alors qu'il a déjà reçu partie des à-compte promis, demandons-lui pourquoi il montre à cette heure tant d'acharnement ? ne serait-ce point pour se venger des réclamations faites par son client au sujet du poids du pain : à mesure que la dette de Benoit augmentait le poids du pain diminuait, comme par l'effet d'une loi mathématique.

Le fait, ajoute le représentant de Benoit, serait facile à prouver si le boulanger le niait, mais il n'y songe pas le moins du monde ; il est là sur son banc, baissant la tête, sentant tous les regards attachés sur lui, craignant que la chose n'arrive aux oreilles de la police avec qui il a déjà eu maille à partir; une expressionvulgaire m ais d'une clarté absolue résume sa situation actuelle : *il voudrait bien s'en aller.*

Mais la sympathie ou l'antipathie que nous inspire le personnage n'ont rien à faire ici. Le juge est *l'esclave* de la loi et c'est la loi qu'il doit appliquer.

En effet, il est *incompétent* et cette imcompétence a été opposée dès le début par le défenseur de M. Benoit. Lorsqu'un plaideur invoque l'incompétence, c'est absolument comme s'il disait au tribunal : cette affaire ne vous regarde pas et je vous défends de vous en mêler. Un pareil langage qui, dans le monde, serait inacceptable, est parfaitement admis à l'audience ; un magistrat que ce langage blesserait ferait rire de lui.

Et M. Benoit ayant quitté la ville depuis plus de six mois aurait dû être assigné à Paris devant le juge de paix de son arrondissement et non pas à Amiens. Aussi notre juge de paix admet-il que l'affaire regarde un autre que lui ; il se déclare incompétent.

Ce juge, je l'ai dit, est l'esclave de la loi, comme la

locomotive est l'esclave des rails qui l'enserrent et la maintiennent sur le chemin. S'il se trompe, s'il déraille, il est rappelé à l'ordre d'une façon quelque peu brutale par la Cour de cassation : le juge, dit-elle, a *violé la loi*; en conséquence, son jugement est *cassé*. Ce n'est pas poli, mais la cour suprême est la gardienne des lois; elle est chargée de dire si la loi a été ou non bien appliquée ; et peu importe la façon dont-elle le dit.

Le plaideur mécontent du jugement contre lui rendu peut, si le litige a une certaine importance, porter à nouveau sa réclamation devant un tribunal supérieur auquel il demande de réformer le premier jugement ; c'est ce qu'on nomme : *aller en appel*; et quand, sur cet appel une seconde décision est intervenue, cette décision est définitive. Car le pourvoi devant la Cour de cassation est d'une nature toute spéciale ; il faut que la loi ait été violée ; et d'ailleurs la Cour de cassation ne juge pas à proprement parler : si elle casse un jugement, elle ne fait que renvoyer l'affaire devant un autre tribunal.

On peut donc dire qu'il n'y a plus à présent que deux degrés de juridiction, au lieu des innombrables degrés qu'il fallait franchir l'un après l'autre, sous le régime ancien.

L'appel de la sentence d'un juge de paix est porté devant le tribunal d'arrondissement qui siège (son nom l'indique) au chef-lieu de chaque arrondissement. On lui donne du reste plusieurs autres noms : Tribunal civil, Tribunal de première instance, Tribunal correctionnel. De ces divers noms le premier est le seul qui soit parfaitement exact.

Les décisions de ce tribunal d'arrondissement, à moins qu'elles ne soient rendues sur appel peuvent si le litige

dépasse un certain chiffre, être aussi frappées d'appel. En ce cas, c'est à la Cour que l'affaire est soumise.

Il y a en France, à cette heure, 26 cours réparties sur le sol selon les besoins, sans que leur établissement ait été déterminé par aucun principe général.

Bien simple serait cette organisation si nous n'avions pas les *tribunaux d'exception* dont je dois dire quelques mots.

Ces tribunaux, je les considère comme des restes malheureux et destinés à disparaître bientôt des juridictions multiples et compliquées de l'ancien régime.

L'examen de chacun, leur simple émunération même demanderaient un temps beaucoup trop long. Quelques indications sommaire me suffiront.

On peut établir trois catégories : les *tribunaux de commerce et de prud'hommes*, les *tribunaux administratifs* et les *tribunaux militaires*. Mais cette classification est forcément imcomplète et inexacte ; il existe nombre de tribunaux exceptionnels qui, contrairement à ce qui s'est produit pour ceux que nous avons examinés jusqu'ici, ne sont rattachés par aucun lien les uns aux autres et n'ont aucun caractère commun.

Il est temps, à cette heure d'aborder la *justice criminelle*.

En matière civile, nous l'avons vu, c'est généralement et sauf exception le montant de la demande qui sert de base pour fixer le tribunal auquel l'affaire sera soumise. En matière criminelle un principe analogue existe : la juridiction se détermine d'après l'importance de la *peine* applicable à l'acte reproché au prévenu.

Le fait qui n'est puni que de quelques jours de prison (5 jours au plus) ou d'une amende inférieur à 15 francs est qualifié *contravention* ; et c'est devant le juge de paix

jugeant en simple police, que l'action est portée ; ainsi : la violation de quelqu'un des innombrables réglements de police et de voirie, la divagation des animaux, l'ivresse, etc...

Le vol, les coups et blessures, la diffamation, l'injure publique, sont punis de peines plus fortes ; ce sont des *délits* dont seul peut connaître le tribunal d'arrondissement qui prend alors le nom de Tribunal de *police correctionnelle*.

Enfin d'autres faits que la loi réprime encore plus sévérement prennent le nom de *crimes*. Pas n'est besoin de les définir ; chacun sait ce que c'est qu'un assassinat ou un vol à main armée ; ce sont des crimes soumis à la *Cour d'assises*. La cour d'assises se compose de 3 magistrats et de 12 jurés ; les jurés disent si l'accusé est coupable ; les juges, selon que la réponse du jury est affirmative ou négative, fixent la peine ou prononcent l'acquittement.

Il faut maintenant que nous fassions connaissance avec un nouveau personnage qui a une mission bien grave à remplir, bien lourde, bien délicate.

Ce personnage, si l'on s'en tient à la formule officielle, remplit les fonctions du *Ministère public* ; c'est là une explication qui, comme presque toutes les formules officielles, a le tort de ne pas signifier grand chose.

Pendant la Révolution on l'appelait *l'accusateur public*. Au moins cette dénomination avait le mérite d'être expressive et fort exacte.

En étudiant la justice de paix, nous n'y avons pas rencontré l'accusateur public; mais dès que le tribunal de paix se transforme en tribunal de simple police, ce personnage apparaît. Ici, c'est le commissaire de police on à son défaut le maire qui remplit les fonctions d'accusateur.

Il a pour mission de poursuivre celui qu'il croit coupable d'une contravention, de l'attraire devant le juge, d'y appeler les témoins et de porter la parole à l'audience contre lui en requérant sa condamnation ; puis, après l'audience, il fait exécuter le jugement.

A tous les étages de la juridiction criminelle le coupable rencontre ce gardien de l'ordre et de la paix se dressant devant lui en qualité d'adversaire.

Devant la police correctionnelle, c'est le Procureur de la République qui remplit ce rôle.

Et auprès de chaque cour d'appel existe un Procureur général, chef de tous les procureurs du ressort ainsi que de tous les agents auxiliaires chargés d'aider au fonctionnement régulier de la justice criminelle.

Encore un mot sur les Procureurs généraux et sur les Procureurs de la République :

Les uns comme les autres assistent nécessairement à toutes les audiences des tribunaux auxquels ils sont attachés ; ils doivent être entendus dans les affaires à propos desquelles ils désirent donner leur avis à l'audience; et, dans certaines affaires, (celles qui intéressent les communes ou l'Etat, les femmes mariées, les mineurs et les interdits), le Procureur *doit* toujours être entendu.

Je n'ai point encore parlé des avocats ni des avoués qui gravitent autour des Cours et des Trlbunaux.

Les *avoués*, (de leur ancien nom bien plus expressif aussi que le nom moderne ils s'appelaient Procureurs), les avoués, dont le nombre est déterminé, n'exercent qu'avec l'agrément du chef de l'Etat.

Si , devant le tribunal d'arrondissement comme devant la Cour d'appel, le plaideur peut choisir son avoué parmi, ceux autorisés à exercer, il n'est pas libre de s'en passe r

au moins en matière civile ; et toute procédure faite sans le concours d'un avoué serait nulle.

Quant à la procédure elle-même, je me contente de la définir : c'est l'ensemble des règles et des formules qu'il est *prescrit* d'employer dans les différentes phases que présentent les débats judiciaires ; et ces règles et formules sont assez compliquées pour nécessiter le concours d'hommes en ayant fait une étude spéciale.

Mais encore ici nous n'avons qu'une vérité officielle, c'est-à-dire une vérité incomplète. Voyons donc l'autre, c'est-à-dire la vérité vraie.

L'avoué n'est pas seulement l'auxiliaire de la justice, le conseil des plaideurs ; il est encore et par-dessus tout un *collecteur d'impôts*, non moins que le percepteur des contributions. Seulement, il a sur le percepteur ce désavantage : qu'il lui faut avancer à l'Etat les sommes dues par le contribuable, et que jamais l'Etat ne lui rend ces sommes, même alors que l'avoué ne peut les recouvrer. Voilà ce qu'on ne dit pas au public, ce qu'on a tort de ne pas lui dire.

L'avoué fait *les écritures* dans les affaires de ses clients ; avant le débat oral de l'audience, les affaires ont en effet été instruites par écrit et il faut que de chaque côté les avoués rédigent de nombreux actes. Or ces actes ne peuvent être écrits que sur du papier timbré que l'Etat se réserve le privilège de fabriquer et qu'il vend très cher ; et sur chacun de ces feuillets l'on ne peut, sous peine d'amende, faire tenir qu'un nombre déterminé de lignes et chaque ligne ne doit renfermer qu'un nombre déterminé de syllabes. Vous voyez que les mailles de la chaîne sont habilement serrées.

C'est pour cela que nous avons vu tout à l'heure le greffier obligé d'écrire sa copie de jugement en grosses

lettres ; s'il y manquait, une amende le rappellerait aux convenances.

Nous arrivons maintenant aux avocats ; je les ai conservés pour la bonne bouche.

L'Avocat en effet est un rouage judiciaire dont le mécanisme est bien autrement facile à comprendre et à expliquer que celui de l'avoué. Ce dernier est un produit artificiel de la civilisation moderne, une création officielle que le génie fiscal a inventée et dont il impose l'usage, tandis que l'avocat a existé de tout emps.

Rien de plus naturel que de se faire l'avocat de quelqu'un, d'intercéder en faveur d'un coupable, d'expliquer à un tiers que l'on suppose mal informé le véritable caractère d'une question.

Jésus-Christ, en lançant sa fameuse apostrophe à ceux qui se faisaient les accusateurs et les bourreaux de la Madeleine, a prononcé un véritable plaidoyer, le plus logique, le plus éloquent, le plus bref des plaidoyers ; et nous savons qu'il a gagné la cause de sa cliente.

En France actuellement les avocats constituent un ordre puissant qui se recrute et se compose lui-même sans aucune intervention de l'Etat.

Tout individu licencié en droit peut se présenter à l'un des barreaux établis près chacune de nos cours ; les membres de l'ordre décident souverainement si le candidat réunit les conditions de capacité et de moralité nécessaires ; une fois inscrit, notre avocat est apte à plaider devant *tous* les tribunaux.

Je suis obligé de passer sous silence les diverses questions qui sont à l'ordre du jour à cette heure au sujet des avocats. Aussi ne vous parlerai-je pas de cette opinion

qu'ils soutiennent presque tous avec ensemble, opinion partagée par beaucoup de magistrats malgré les termes de l'art. 85 du code : que le client n'a pas le droit de plaider lui-même sa cause. Je laisse aussi de côté la question de la suppression des diplômes et de la suppression des avocats eux-mêmes, comme j'ai passé par dessus les diverses réformes proposées et discutées récemment, mon intention n'étant aujourd'hui que de tracer un tableau sommaire de notre organisation judiciaire. Le plaideur a liberté entière du choix, car, je l'ai dit : une fois admis par un barreau quelconque, l'avocat peut plaider devant tous les tribunaux de France.

Si je m'abstiens de discuter les réformes proposées, je ne m'interdis pas de combattre les préjugés qui se rencontrent sur mon chemin ; je l'ai fait à propos de l'avoué, j'agirai de même à cette heure à propos de l'avocat.

Il existe en effet à l'égard de ceux-ci une opinion fort répandue et qui semble difficile à déraciner, car les faits qui lui servent de base sont exacts.

Dans toute question, dit-on, il y a une solution qu'il s'agit de dégager et de faire prévaloir ; l'une de ces solutions étant la vraie, l'autre doit être fausse ; et pourtant!... je n'ai pas besoin d'achever mon énoncé : chacun sait, chacun dit que, si juste soit une thèse, la thèse contraire n'en trouve pas moins un avocat pour la défendre ; et la conclusion qu'on en tire est connue.

Eh bien ! c'est cette conclusion qui est fausse. Il n'est pas vrai que, sur deux avocats, il y en ait nécessairement un qui sache et qui sente qu'il soutient le contraire de la vérité en plaidant contre son confrère ; non seule-

ment cela n'est pas *nécessairement* vrai, mais je dis que cela n'est *presque jamais* vrai.

Tout d'abord il nous faut écarter toutes les affaires criminelles. La défense des accusés est le devoir le plus sacré de l'avocat ; et, il faut le dire à leur honneur, il n'y a pas de gredin, si vil qu'il soit, qui ne trouve un avocat pour le défendre, pour implorer tout au moins la pitié des juges. Au besoin le juge lui-même désignera un avocat au misérable qu'il voit sans appui.

C'est pour les affaires seulement où se discutent des intérêts pécuniaires que la question peut être posée.

Or l'étonnement éprouvé en ce cas par la plupart de ceux qui examinent cette question provient de ce que, étrangers aux études juridiques, ils ne se rendent pas compte d'un phénomène inévitable chez celui qui se prépare à plaider une cause, que celui là apppartienne ou non, à l'ordre des avocats.

Tantôt, en vous exposant l'affaire de M. Benoit, j'aurais pu énoncer cette vérité incontestable : *il ne faut pas qu'un juge ait le désir de faire gagner à l'un des plaideurs le procès plaidé devant lui.* — Pourquoi cela ? — Parce que si notre intelligence et notre volonté se portent d'un côté, un mouvement s'opére forcément dans ce sens, un courant s'établit qui, même sans que nous en ayons conscience, nourrit et fortifie les raisons favorables à la solution que nous désirons voir adopter. C'est pour un juge une fâcheuse disposition ; je ne dis pas qu'il soit facile de l'éviter, mais je dis que le devoir du juge est d'y résister autant qu'il est en lui.

(Et c'est là, pour le dire en passant, ce qui devrait faire disparaître toutes les juridictions appelées du nom de *tribunaux d'exception,* dont les membres ne statuent que sur des litiges intéressant des camarades ou des colla-

borateurs. Cela est exact pour tous, que ces institutions se nomment Tribunaux de commerce, Conseils des Prud'hommes, ou Conseils de Préfecture. Il ne peut pas se faire que la camaraderie n'y joue un rôle très important, à l'insu même du magistrat).

Quant à l'avocat, la situation n'est pas la même.

Il peut arriver qu'une cause qui lui est confiée l'inquiète au premier moment ; il n'est frappé que par les difficultés qu'il est même porté d'abord à exagérer. Mais à mesure qu'il étudie l'affaire avec le désir de s'en charger, de la faire sienne en quelque sorte, il rencontre des moyens nouveaux, il découvre des circonstances qui lui avaient échappé ; et si son client consent à faire la part du feu en abandonnant telle ou telle prétention manifestement injuste, il consentira à se charger de l'affaire et à en tirer le meilleur parti possible. C'est une sorte de concrétion naturelle qui s'opère dans le cerveau de l'avocat ; et cet intérêt croissant — normal et nécessaire chez celui qui plaide,— est au contraire un danger pour le juge.

Ajoutons que l'avocat, avant de se présenter à l'audience, a souvent essayé d'amener une transaction dans laquelle son client n'aurait exigé que ce qui lui est légitimement dû ; et surtout n'oublions pas qu'en soutenant avec vigueur des droits parfois contestables, il sait très bien que les raisons contraires qu'il a mission de combattre seront exposées avec non moins de vigueur devant ceux à qui appartient la décision.

A ce propos je me souviens d'une anecdote que je tiens du président Decaïeu, anecdote qui éclairera ce qui précède et par laquelle je terminerai ce rapide aperçu.

Nous sommes à la Cour d'Assises à Amiens aux environs de l'année 1830. Le Procureur général se lève et

prononce son réquisitoire contre l'accusé placé devant lui entre deux gendarmes. « Cet accusé, dit-il, n'a pas avoué son crime ; mais qu'importe ! à peine l'aveu pourrait-il apporter aux jurés une conviction mieux établie que celle qui ressort des faits. Toutes les circonstances accessoires démontrent la culpabilité : menaces de la part de l'accusé, intérêt capital qu'il avait à commette le crime, faux alibis invoqués par lui, contradiction dans ses explications, etc., » je vous fais grâce des développements groupés à l'appui de son l'accusation par M. le Procureur général.

L'avocat — qui faisait ce jour là son premier début en cour d'assises — se leva tout ému.

Sans avoir cru absolument l'accusé innocent, dit-il il avait conservé quelques doutes ; mais après le lumineux réquisitoire qu'il vient d'entendre, il n'en peut subsister aucun. Bien que son client ne lui ait fait aucun aveu, il le considère comme coupable, et il se borne à invoquer l'indulgence de la Cour et des Jurés qui lui accorderont, il l'espère, les circonstances atténuantes !...

Après l'émotion causée par cette désertion, un grand silence s'établit ; le Procureur général demande à nouveau la parole ; et voici l'usage qu'il en fait :

« Avec d'autant plus de force, dit-il, j'accomplissais tout à l'heure mon douloureux devoir, que je savais le malheureux défendu par un avocat spécialement chargé de faire valoir devant vous les raisons qui sont de nature à faire douter de sa culpabilité ; et ces raisons, il en existe plusieurs qui ne vous ont pas été indiquées. »

Il ajoute qu'il persiste pour sa part à regarder l'accusé comme coupable ; mais, la liberté de l'attaque ayant pour contre poids la liberté de la défense, c'est un devoir

pour lui, après avoir exposé l'un des côtés de l'affaire, de mettre sous les yeux dc ceux qui vont décider souverainement l'autre côté négligé fâcheusement par celui à qui cette tâche incombait.

Et l'organe du Ministère public expose loyalement les quelques doutes que l'étude du dossier avait fait surgir dans son esprit, en rappelant aux jurés que le doute, s'il se produit chez eux, doit profiter à l'accusé.

La conclusion de l'histoire, vous la devinez : le Jury se prononça en faveur de l'accusé ; et le jour qui vit pour la première fois notre avocat revêtir sa robe en cour d'assises, fut en même temps celui de son dernier plaidoyer.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 27 DÉCEMBRE 1885.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. GUSTAVE DUBOIS, DIRECTEUR

ÉTUDE SUR M. VIVIEN

Quelques années à peine nous séparent de l'époque où, dans Amiens, deux voies publiques reliées entre elles étaient appelées, l'une rue Saint-Dominique, l'autre rue Neuve-Saint-Dominique. Aujourd'hui le fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs a perdu la récente moitié de son empire nominal ; inscrit à la cité de Dieu, il peut supporter cet amoindrissement dans la cité terrestre ; d'ailleurs le nom auquel le sien a fait place apparaît entouré d'une telle auréole de vertus civiques, que le Saint lui-même bénira le voisinage de son co-partageant dans les honneurs urbains M. ALEXANDRE FRANÇOIS AUGUSTE VIVIEN.

Originaire de Paris, c'est ici que la profession d'avocat s'est offerte aux premiers efforts de M. Vivien. Des relations de famille l'attiraient en 1820 dans notre ville, où, après s'être muni des leçons pratiques de la Procédure, il prit à la Barre une place immédiatement remarquée. Les prédilections de son esprit le conduisaient

dans le prétoire civil, il y revéla tout d'abord l'ingéniosité des aperçus auquels les réflexions de l'âge devaient assigner leur étendue.

Plus jaloux de ses richesses, le Barreau de Paris les retenait alors discrètement dans son sein, et l'hospitalité du nôtre s'exerçait rarement au profit de membres supérieurs, mandés toutefois par les promesses d'une grande plaidoirie. Alors aussi, il est vrai, l'instrument de transport dépourvu de vapeur et improprement dénommé diligence, fournissait sa lourde contribution dans l'antique respect de nos frontières ; cependant les confrères dignes de les franchir considéraient en M. Vivien un adversaire toujours embarrassant, déterminé en l'absence du succès à leur faire acheter sa défaite. La *Gazette des Tribunaux* qui vient de naître mentionne les luttes du nouvel avocat près la Cour d'Amiens, ses plaidoiries obtiennent une analyse dont la pâleur, cédant au rappel de passages textuellement reproduits, laisse opparaître l'élégante correction du disciples des lettres.

Parmi les causes confiées à la précocité de son talent, celle des avoués de Saint-Quentin et de Soissons revendiquant la plaidorie des affaires qu'ils instruisent, marque l'assurance de son pas dans la route tracée aux progrès de sa dialectique ; le cours de la discussion y amène un savant parallèle entre la vertu législative du décret du 2 juillet 1812 qui a constitué le droit des officiers ministériels, et son abrogation infructueusement essayée dans l'ordonnance royale du 27 février 1822. Divers procès l'appellent en face d'un confrère alors en possession de la notoriété qui a entouré un nom demeuré cher au Palais, M^e^ Machart. La position si rapidement conquise par M. Vivien devait coûter à notre Ordre le prompt éloi-

gnement de celui qui l'occupait. Vers la fin de 1826 il retourne au pays natal auprès des maîtres du Barreau français.

Je ne l'y suivrai pas sans avoir salué une œuvre sortie dès lors de sa plume ; elle décèle les droites conceptions d'un moraliste aimant jusque dans l'observation personnelle les préceptes qu'il enseigne ; inquiét des progrès d'une maladie de l'âme trop connue des anciens et modernes, le jeune censeur découvre contre la passion du jeu le préservatif d'une intellectuelle vaccination. L'écrit, couronné par la Société de la morale chrétienne, fut édité en 1825, son titre est : *Le joueur à Paris*, ou, les jeux dans leurs conséquences sur la moralité des individus et la fortune des familles, par M. Auguste Vivien, avocat à la Cour royale d'Amiens ; la préface est séduisante ; en voici la plus grande partie :

Je voudrais que les maladies de l'esprit ou du cœur eussent leurs médecins comme les maladies du corps ; on traiterait l'avarice, l'ambition, l'envie, comme on traite la fièvre ou la goutte, et peut-être ces Exculape moraux feraient-ils plus de bien à l'espèce humaine que tous les docteurs de la Faculté.

Il y a quelque temps, j'ai fait une cure que je veux publier ; j'ai aussi mon petit amour-propre de Docteur, et je ne suis pas moins fier de mon opération que le plus habile chirurgien de l'amputation la plus adroite.

Je crois que cette publication ne sera pas sans utilité. La maladie que j'ai traitée est une des plus dangereuses parmi celles qui attaquent l'esprit humain ; j'ai entrepris la cure d'un joueur, et j'ai fini par l'opérer. Oh ! si mon procédé pouvait réussir quel bienfait pour les familles, quel trésor pour la morale ! le jeu est une des plaies de l'époque actuelle ; nous sommes tous menacés par ce fléau, plus dangereux que le feu et contre lequel aucune Compagnie d'assurances ne reçoit de primes. Tout le monde joue, depuis le millionnaire jusqu'au simple artisan ; les fortunes les plus colossales comme les épargnes les plus minces vont s'engloutir dans ce gouffre

dévorant ; et si l'un se ruine, ne croyez pas que l'autre s'enrichisse ; le vainqueur d'aujourd'hui sera demain victime à son tour ; chacun y perd et surtout la morale ; la morale, cette santé de l'âme, cette vigueur divine de l'homme, qu'il doit cultiver comme un bienfait de la Providence, comme l'attribut qui le distingue des animaux sans raison.

Il y a une multitude de bonnes choses à dire sur cet article. Mais par la fatalité attachée à notre faiblesse, les conseils et les discours ne suffisent pas plus auprès d'un joueur, en lui signifiant froidement les inconvénients du jeu, qu'après d'un intempérant en lui ventant les avantages de la sobriété ; il faut des exemples qui frappent les yeux des raisonnements et des preuves qui fassent ressortir les conséquences du mal ; cette pensée m'a dirigé dans les soins que j'ai donnés au joueur confié à ma science ; si vous êtes curieux de savoir comment je l'ai traité, vous n'avez qu'à lire le chapitre qui suit.

Qu'il me soit permis de joindre ma modeste invitation à celle de l'auteur, avant de demander aux échos du Palais-de-Justice de la Seine le souvenir d'une parole digne de leur garde, mais quels regrets ! consciencieusement interrogés, ils sont avares dans leurs réponses ; que votre étonnement diminue en considérant la lice où se mesurent Hennequin, Barthe, les deux Dupin, suivis bientôt de Marie, Paillet, Bethmont, Chaix d'Est Ange, Crémieux, Jules Favre. Cependant M. Vivien se fait jour parmi eux et les annales judiciaires rendent hommage au talent par lui déployé, notamment contre MM. Dupin jeune, Barthe et Marie. Elle vont vous permettre de vérifier leur jugement à l'audition d'un langage dans lequel le mouvement littéraire de la pensée emporte, pour la faire oublier, la sécheresse des termes juridiques.

Réclamant, au nom d'une artiste devenue veuve, les produits de son pinceau avant et pendant la Communauté à l'exclusion de collatéraux qui voudraient s'en enrichir, M. Vivien s'exprime ainsi :

Si l'on fait tomber ces productions dans la Communauté, les privilèges attachés au titre d'auteur seront dévolus pour partie aux héritiers de l'époux prédécédé ; ils pourront faire faire des copies et restreindre le droit de l'auteur lui-même. Pour arriver au partage et à la liquidation ils pourront faire ordonner la vente des ouvrages ; on ira saisir le manuscrit dans les cartons de l'homme de lettres, le tableau sur le chevalet du peintre, le bloc de marbre sous le ciseau qui va lui donner la vie, et malgré les cris de l'auteur on livrera au plus offrant enchérisseur des ouvrages qu'il ne destinait pas peut-être à voir le jour, qu'il voulait rendre plus dignes des suffrages publics et sur la perfection desquels il avait placé toutes les espérances de sa vie, tout son avenir d'illustration. Les conséquences de ce système sont trop désastreuses pour qu'on puisse les accueillir ; elles blessent toutes les règles de l'équité, elles détruiraient l'indépendance de l'artiste, la dignité de l'homme de lettres en le mettant à la merci d'un collatéral appartenant à une famille étrangère, et qu'il n'a jamais pu vouloir enrichir du produit de ses veilles.

Pourtant le collatéral triompha, la législation opposait son airain aux généreuses sollicitations de l'avocat.

Les grâces n'excluent pas du discours de M. Vivien l'indépendance et la fermeté. Il sait les allier au respect de l'adversaire qu'il rencontre sous la robe du magistrat.

Une ordonnance de la Chambre du Conseil du tribunal de Doullens avait renvoyé en police correctionnelle diverses personnes au nombre desquelles un sieur Servatius, comme prévenues : 1° d'avoir été possesseurs ou dépositaires d'une imprimerie clandestine ; 2° d'avoir aidé à l'impression et à la publication d'ouvrages contraires à la religion, aux mœurs et au respect dû à la personne du Roi.

L'avocat du Roi s'était en réplique exprimé ainsi : « On a cherché à justifier les intentions de M. Servatius, mais peut-on se tromper sur leur nature quand on sait qu'il y avait chez lui un ballot de chansons de Béranger, ramassis honteux et germe de corruption, de chansons

qui ne prouvent que trop que les sentiments du prévenu sont en harmonie avec les opinions qu'elles expriment. »

Je suis profondément affigé, répond M. Vivien, que M. l'avocat du Roi ait cru devoir s'occuper des opinions politiques de mon client ; quand donc cesseront ces recherches d'opinions ? Ne doivent-elles pas affliger tous les bons citoyens ? grâce au ciel, nos dissentissements politiques s'effacent tous les jours, les Français se rallient avec confiance aux institutions constitutionnelles consacrées par la déclaration de Saint-Ouen et les serments de Reims ; il est pénible qu'un appel à l'esprit de parti puisse sortir de la bouche du Ministère public, et la dignité de la poursuite s'en trouve offensée ; heureusement, Messieurs, vous n'appartenez à aucune opinion, vous n'avez de bannière que celle de la loi et impassibles comme elle, vous rechercherez, non pas si nous penchons vers le côté gauche ou le côté droit, mais si la prévention est justifiée ; on a cru devoir vous donner lecture de deux chansons que je ne veux point justifier ni connaître et auxquelles M. l'avocat du Roi vient le premier de donner quelque publicité ; sans les lire, qu'il me soit permis de vous rappeler que la chanson a toujours eu quelques privilèges ; nous connaissons tous le mot de Mazarin, aujoud'hui nous payons encore beaucoup et l'on pourrait bien nous laisser chanter un peu.

Vers la fin du siècle dernier, les croyances, les lois, les institutions avaient subi l'examen d'une Philosophie qui, sous un masque railleur ou morose, sapa leurs fondements, offrant aux rénovations sociales le prélude de ses brillantes destructions et l'humanitarisme de ses rêveries. Au nom de la pensée indépendante, le rationalisme traça les avenues d'une révolution au sein de laquelle les idées dont il fut le précurseur éclairèrent d'abord les abîmes qu'elles avaient creusés. Né parmi ces ruines, grandi au milieu des réédifications impériales, M. Vivien réservait à l'ordre de choses nouveau une admiration sans mélange, le jour où le soufle libéral en vivifierait le fonctionnement. Encouragées par de solen-

nels engagements, ses juvéniles espérances avaient accueilli le retour de nos anciens Rois, mais trop passagèrement alimentées, elles s'étaient éteintes dans les amertumes d'une décevante expérimentation ; témoin abusé de l'expansion des libertés publiques, la légitimité crut arrêter leur élan ; sourde aux murmures du Pays inquiété dans ses conquêtes civiles, elle prétendit en restréindre théocratiquement les limites ; aussi M. Vivien hâtait-il de l'ardeur patriotique de ses vœux la restauration du pacte que la plus haute partie contractant avait injurieusement méconnu ; elle fut promise par un prince que l'acclamation populaire fit roi ; à la direction des services publics furent appelés ceux qui n'avaient point attendu l'avènement du nouveau régime pour lui offrir le concours de leurs aspirations politiques ; M. Vivien n'était point intervenu dans le soulèvement de Juillet, mais des tendances innées que la vie du Palais avait, en les développant, rendues notoires, le recommandaient à une monarchie fondée sur la conservation des libertés et le respect des lois ; du siège de Procureur général à la Cour d'Amiens où montait le remplaçant de M. Morgan de Béthune, M. Vivien dominait la barre, témoin de ses heureux essais ; aussi sa harangue d'installation livre-t-elle cours aux regrets que le délaissement de la robe d'avocat inspire aux plus dignes de la porter.

Quelle que soit la popularité d'un gouvernement nouveau, la prudence d'organisation et d'application première de ses principes, des résistances partielles lui prépareront des entraves ; notre département en fit la redoutable épreuve ; à leur naissance même, les troubles furent apaisés, l'attitude du chef du Parquet désarmant leurs fauteurs laissa aux égarés le refuge de la soumission ;

cette campagne judicaire, où le drapeau de l'ordre et des libertés nationales fut si fermenent tenu, attira l'attention sur le brillant officier du Ministère public ; sa pacifique stratégie révélait en même temps la claire vue et les nettes perceptions de l'administrateur ; aussi bien la plaidoirie n'avait point absorbé la puissance de labeur de M. Vivien ; l'étude de notre législation civile, de ses rapports avec le droit public avait exercé ses fécondes investigations ; ainsi s'étaient accrues par la pondération qu'une culture alternative leur avait imprimée, les aptitudes d'un esprit d'ailleurs libéralement doté par la nature.

L'Académie d'Amiens ayant invité le Procureur Général à prendre part à ses travaux, M. Vivien répondit à son appel ; le sujet de son discours d'installation demandait la finesse du toucher, une sûreté de langage à laquelle le récipiendaire ajouta l'élégance de sa causticité ; il s'agissait de vous, Mesdames, c'est-à-dire de l'influence de la Révolution sur la condition des femmes en France ; un seul passage suffit à la justification des applaudissements au milieu desquels vos méres et vos aieules accueillirent les réflexions suivantes de l'académicien :

Sous l'ancienne Cour, leur empire semblait n'avoir point de bornes ; objet d'une sorte de culte, elles recevaient l'encens des nombreux adorateurs qui venaient s'incliner au pied de leurs autels : c'était alors que l'on voyait de brillants colonels broder près d'elles de la tapisserie, comme jadis Hercule faisait tourner un fuseau aux genoux d'Omphale, de petits abbés tendres et sémillants épuiser en petits vers tout ce que leurs petites muses pouvaient inspirer à leurs petits génies. Comment ne point regretter ces temps heureux, cette brillante époque d'une amoureuse domination ! Mais à coté de ces faux plaisirs étaient des chagrins tros réels ; le mépris se cachait sous ces trompeurs hommages, la séduction multipliait ses victimes, le remords faisait expier dans de longues infortunes de trop décevantes illusions. Moins louées, moins flattées, les femmes obtiennent

aujourd'hui des respects plus réels ; une éducation plus profonde et plus grande développe les brillantes facultés dont la nature les a douées, et plus estimées elles sont en effet plus heureuses.

Les événements politiques ne permirent pas à la Cour d'Amiens de garder le magistrat dont elle s'était enrichie. Des agitations menaçantes à Paris donnèrent tout à coup à la Préfecture de Police l'importance d'un efficace auxiliaire du Ministère de l'Intérieur, si à la pénétration du regard son chef joignait la promptitude et la vigueur de la décision ; M. Vivien fut désigné pour ce poste ; il ne reviendra plus parmi nous, il appartient désormais à à la Magistrature de l'administration, qu'il aborde dans ses fonctions les plus délicatement actives.

Du 21 février au 17 septembre 1831, M. Vivien traverse la Préfecture de Police, mais son passage y laisse la lumière de mesures propres à prévenir ou maîtriser des démonstrations qui, j'en demande pardon aux temps où je parle, s'appelaient alors des émeutes républicaines ; sortant de la Préfecture, M. Vivien ne quittait point la Magistrature administrative, mais entrait au sein de l'Administration elle-même, je veux dire au Conseil d'État ; il nous dira quelle était alors cette assemblée au sein ou à la tête de laquelle il a, dans les modifications successives qu'elle a reçues, invariablement confondu le service de son Pays et celui de la liberté.

Avec la monarchie constitutionnelle, dit M. Vivien, le rôle du Conseil d'État change entièrement, son autorité diminue, non point son utilité, ni sa tutélaire influence ; il demeure l'appui du pouvoir et du principe de l'autorité, mais il les fait marcher d'accord avec la liberté qui a reparu ; en présence de l'opposition souveraine de la presse affranchie, du pouvoir parlementaire prédominant, des conseils électifs constitués sur tous les points du territoire, préparer de bounes lois et en régler sagement l'exécution, empêcher la confusion

des pouvoirs, maintenir l'harmonie entre tous les ressorts de la machine administrative, pourvoir à l'exécution complète, régulière, exacte de tous les services publics, tels sont les devoirs encore pleins d'honneur qu'il lui est donné de remplir ; il ne se maintient pas sans résistance ; les oppositions politiques croient retrouver le Conseil d'État de l'Empira appui du despotisme, mais parvenues au pouvoir elles se réconcilient aussitôt avec lui ; l'opinion s'éclaire, les travaux du Conseil d'État sont mieux connus et l'institution se consolide. Sous ce régime, le Conseil d'État presque entièrement étranger à la politique, conserve une impartialité qui fait sa force. Des considérations purement personnelles ne lui font point perdre de vue les interêts permanents de l'administration ; il n'a de sacrifice d'opinion à faire ni à la Couronne qui occupe une région supérieure, ni aux Ministres qui n'ont qu'une existence dassagère ; il n'est pas désigné comme l'un des pouvoirsde l'État par la charte qui le ne nomme même point, mais il contribue si efficacement à leur marche, qu'il se fait en quelque sorte au milieu d'eux sa place par ses services ; dans l'ensemble des travaux administratifs, il est pour les Ministres un guide d'autant plus suivi qu'il sait leur résister, pour les citoyens un défenseur d'autant plus écouté qu'il sait leur donner tort ; il tient la balance égale entre tous, il apaise les débats d'attribution qui s'élèvent entre les divers départements ministériels et introduit ainsi l'unité dans la pluralité ; il s'interpose entre les administrateurs et les administrés, il s'attache, sans jamais conseiller d'indignes concessions, à supprimer les frottements, à rendre la marche du pouvoir plns facile et plus douce, office nécessaire sous un gouvernement qui, reconnaissant le le droit de chacun et donnant des organes à tous les intérêts, ne peut accomplir son œuvre qu'à force de ménagements, de conciliation et de respect inflexible pour la loi.

Membre du Conseil qui préparait les lois, M. Vivien pouvait compétemment participer à leur confection ; l'arrondissement de St-Quentin le fit arriver à la Chambre des Députés, en Février 1833 ; la présentation de la loi sur l'instruction primaire avait eu lieu le mois précédent le nouvel élu apporta dans la discussion un libéralisme que n'effrayaient point les enseignements sortis d'une bouche chrétienne. Publique ou privée, religieuse ou

laïque, l'école ouverte à tous et par tous, sous les seules conditions de capacité et de moralité, voilà la liberté baptismale que les législateurs d'alors octroyèrent au peuple, le délivrant de la servitude dans les carrières de laquélle le retenaient les liens de l'ignorance. Les Conseils départementaux, communaux, eux aussi avaient eu leur contingent dans les promesses de la charte ; elles furent accomplies avec l'utile assitance de M. Vivien dans les lois qui donnèrent à ces institutions la base du système électif. Mais parmi les œuvres législatives qui ont bénéficié de sa collaboration, celle qui contient les attributions municipales a gardé le relief moral de sa personne ; son rapport à la Chambre reproduit en grandes lignes l'histoire politique de la Commnne, sa laborieuse émancipation, aidée par la monarchie, compromise par le despotisme impérial, les viccissitudes de sa gestion intérieure, le pouvoir d'administration inhérent à sa nature propre confisqué par l'autorité centrale, enfin la loi future rendant aux municipalités unc maîtrise d'elles-mêmes conciliée avec les attributions nécessaires du Gouvernement.

La vie accordée à la Commune en fait l'image amoindrie de l'État ; elle aussi a son chef, sa magistrature, sa police : elle avait même sa milice nationale, dont les plus ou moins corrects bataillons rendirent des services non effacés par les lazzis sous les poursuites desquels ils se sont cependant évanouis....

Dans son organisation conservée la Commune justifie les réflexions patriotiques de M. Vivien :

La liberté de l'administration communale, dit-il, doit contribuer puissamment au développement de l'esprit public ; combien d'hommes ne peuvent s'élever jusqu'au sentiment de la patrie, cette source des

nobles dévouements et des sacrifices de l'intérêt individuel ; leurs pensées, si elles ne s'étendent pas si loin, peuvent du moins embrasser la sphère de la Commune ; la Commune leur fait comprendre le prix de l'intérêt public et les distrait d'un lâche égoïsme ; dans son sein ils obtiennent la récompense de leur zèle, attachent à leur nom la considération publique, profitent des services rendus par leurs devanciers, et lèguent à leurs successeurs le souvenir de leurs propres services ; que l'occasion leur soit donnée d'acquérir ces satisfactions, leurs talents seront acquis au Pays, l'esprit public se propagera sur tous les points du royaume, et cessant de se tenir enfermé dans les limites du canton ou de la commune, il recevra les nobles et fécondes impressions de l'intérêt national et du patriotisme.

Les résolutions politiques de M. Vivien l'avaient mené dans les rangs de l'opposition qui forma le cabinet du 1er mars 1840 et plaça M. Thiers aux affaires étrangères. M. Vivien fut nommé au département de la Justice. A quel plus digne en confier l'impartiale direction ? Heureuse époque ! certaine que le droit est l'unique passion de son chef, la Magistrature dans la hiérarchique récompense de ses œuvres n'éprouve la surprise d'aucune considération étrangère à sa fonction. Entre les mains de ce Ministre, le glaive de la suppression ne frappe point de mort judiciaire les magistrats qu'elle pourrait atteindre, et si une meilleure répartition des travaux de la Justice entraîne le retranchement des Juges suppléants devant le tribunal de la Seine, elle laisse en possession viagère les Fonctionnaires investis.

Garde des sceaux, M. Vivien se fait écouter sur les questions d'économie sociale préalablement soumises au contrôle de sa science administrative, notamment dans la discussion du budget et des lois concernant la vente des biens immeubles ou l'expropriation pour cause d'utilité publique. Mais l'inconstance des courants parlementaires rendait bientôt le Ministre à son banc de député ; où

qu'il siège, le zèle de M. Vivien échappe au ralentissement. Vienne la révolution importée dans le mouvement social par la création de nos grandes voies ferrées, les questions complexes que leur installation soulève s'éclaireront au jour des considérations que M. Vivien présentera devant les Commissions ou dans les débats de l'Assemblée.

Cependant le Conseiller d'État ne se dérobait point à l'institution dont sa quotidienne activité était pour ainsi le levier nécessaire ; aussi, hommage singulier rendu au caractère de l'homme, malgré l'opposition constitutionnelle de M. Vivien, le Gouvernement le portait à la vice-présidence, puis à la présidence du Comité de législation sans espérer de la promotion du fonctionnaire la reconnaissance du Député ; « nous savons bien disait un Ministre, que Vivien votera contre nous le lendemain comme la veille de sa nomination, mais le Conseil d'État à besoin de ses lumières. »

Malgré les travaux que lui imposaient la politique et l'administration, M. Vivien trouvait dans son penchant pour les Lettres des heures réservées à leur audience ; son affection leur ménagea les rendez-vous d'un amant incessamment épris, jamais désabusé ; aussi ne cessèrent-elles de visiter le foyer dont l'étincelle de 1825 annonçait les rayonnements successifs.

L'Assemblée législative exerça la censure humoristique de M. Vivien ; le temps n'a point dégradé les fines esquisses de *la question de cabinet* et de *la matinée d'un ministre ;* la Revue des Deux-Mondes où elles demeurent exposées dans les cadres de proverbes comédies, nous les montre sous les fraîches couleurs de la jeunesse et de l'actualité, grâce à des mœurs que le levain démocratique n'a point corrigées. Dans leur voi-

sinage, sous un style sévère sans pédantisme, apparaissent les *lettres sur la situation* et *les devoirs du Parlement* ; sa plume y stigmatise les manœuvres d'un ministère sonnant l'appel des conversions lucratives. M. Vivien ne voit pas le triomphe de l'opposition dans la turbulente agitation du drapeau de la réforme, encore moins dans des critiques morales dépourvues de solutions ; redresser les déviations de la liberté représentative, demander au désintéressement personnel l'inspiration des besoins de la nation et des services qu'elle attend, telles sont les théories gouvernementales de l'homme d'Etat qui chercha en leur application les garanties de son existence politique.

D'autres œuvres excitaient la curiosité des juristes et des lettrés ; les études de M. Vivien sur le Conseil dont il faisait partie, les Fonctionnaires publics, la Préfecture de Police, les théâtres, étaient comme les degrès de son élévation dans une sphère juridique jusqu'alors visitée par de rares explorateurs. Ces travaux appelèrent surtout l'attention de l'Académie des sciences morales et politiques ; celle-ci manda leur auteur parmi ses membres et lui donna dans la section de législation le fauteuil qui avait reçu le mentor de la Procédure civile à la Faculté de Droit de Paris, M. Berriat-St-Prix. Les préférences du corps savant jetaient un éclat inaccoutumé sur l'élection de M. Vivien ; il avait été présenté au premier rang, au deuxième M. Macarel, au troisiéme *ex æquo* MM. Faustin Hélie, Hello, Ortolan et Renouard ; ce succès n'enivra point l'élu, mais sa généreuse ardeur devait y rencontrer une surexcitation meurtrière.

A peine entré dans l'Académie, M. Vivien lisait son mémoiré sur la Défense des indigents dans les procès

civils et criminels ; j'en extrais les lignes suivantes :

« Dans un pays dont la Constitution déclare l'égalité de tous devant la loi, il ne suffit pas que la justice soit impartiale, indépendante, éclairée, il la faut encore accessible à tous, au pauvre comme au riche ; il faut que quiconque a besoin de l'invoquer puisse parvenir jusqu'à elle ; la justice est une dette de l'Etat, c'est le principe des lois qui l'ont déclarée gratuite, et si les nécessités publiques ont attaché des conditions si nécessaires à son exercice, ces conditions ne peuvent jamais avoir pour résultat de priver aucun citoyen de ses bienfaits. »

Ces pensées ont, en 1851, inspiré l'organisation législative de l'assistance judiciaire devant les Tribunaux français.

A ce rempart du Juge, l'indépendance, une brèche était ouverte dans la loi de 1841 qui, remettant aux Cours royales la désignation des journaux pour la publication des ventes à la barre du Tribunal, confondait ainsi entre leurs mains le pouvoir judiciaire et le pouvoir politique ; l'intérêt primordial de leur séparation amena sur les lèvres de M. Vivien à la Chambre des députés la grandiose protestation que celle-ci a consacrée :

La juste et régulière distribution des pouvoirs est le premier des intérêts publics. La Constitution a tracé à chacun son domaine, et les limites qu'elle a posées ne peuvent être déplacées sans une profonde perturbation.

Les règles qui régissent les affaires sociales sont de deux sortes : les unes fixes, précises, immuables, remontent à des principes certains consacrés par les lois, par la tradition, par la raison dont les lois ne sont que l'expression écrite ; elles protègent la propriété, déterminent l'état-civil des citoyens, constituent la Famille ; l'application en est confiée à la magistrature ; les autres, mobiles et variables, comportent une appréciation discrétionnaire et relèvent des pouvoirs responsables.

La Magistrature n'est et ne peut être investie d'aucun pouvoir

arbitraire ; cette attributton serait contraire à sa nature et à sa destination ; elle doit prononcer selon le droit, en vertu du droit, pour le triomphe du droit ; aussi est-elle tenue de motiver toutes ses décisions, elle ne peut céder à aucune préférence, obéir à aucune considération privée, les temps, les lieux, les personnes ne lui sont de rien : toujours la même, quand tout se renouvelle autour d'elle, elle est l'image de la stabilité au sein du mouvement rapide des Sociétés, et pour la préserver contre le choc des passions extérieures, la Constitution l'a déclarée souveraine, irresponsable et par conséquent inamovible.

Que des pouvoirs discrétionnaires lui soient remis, et tous ces mérites s'effacent ; elle tombe sous le joug des intérêts ou des passions privés, elle sort de ses habitudes, détache sa pensée de l'idée exclusive du droit, n'a plus la règle pour guide et flotte au gré de ses caprices ; le public ne la considère plus du même œil et cesse de voir en elle le ministre intelligent, mais soumis de la loi ; son inamovibilité qui était une égide dans l'ordre de ses fonctions naturelles devient un péril public.

Si ces considérations sont justes, une seule question reste à résoudre. Désigner le journal qui recevra des annonces, est-ce un acte de juridiction ou de pouvoir discrétionnaire ? Ce n'est pas un acte de juridiction, car nulle règle n'est posée, la décision est libre, elle n'est pas même motivée, elle est prise à huit clos, sans aucune des formes attachées à l'exercice du pouvoir judiciaire en présence du Procureur Général qui a reçu l'ordre d'y assister ; tout journal peut être désigné, politique ou non politique, possesseur d'une clienlèle étendue ou dénué de lècteurs ; il n'importe qu'une désignation soit faite, utile ou nuisible au public, nul n'y peut faire obstacle, et la loi est exécutée. Non, Messieurs, ce n'est pas là office de juge, et je m'inquiète en voyant la magistrature ainsi détournée de sa sphére et appliquée à des œuvres qui ne sont pas de son domaine.

L'anomalie est frappante et je défie qu'on me cite un autre exemple d'un tel pouvoir remis à l'autorité judiciaire. Dans cette interversion des compétences toutes les garanties disparaissent ; celles qui s'appliquent aux actes judiciaires ne peuvent s'étendre à une mesure qui ne l'est point ; celles qui s'appliquent aux corps administratifs ne peuvent s'étendre à un corps judiciaire.

Cette confusion des pouvoirs n'est pas seulement contraire à la dignité de la Magistrature ; elle menace la liberté parce qu'elle porte

sur des matières politiques ; dans un pays libre la justice et la politique doivent demeurer profondément distinctes ; elles touchent à des principes qui ne peuvent se confondre sans se détruire ou s'altérer, elles concernent des intérêts différents, et ne relèvent pas des mêmes pouvoirs ; la justice politique n'est plus la justice ; elle devient l'humble esclave des partis ; elle est en butte aux haines, et si elle obtient parfois des applaudissements, elle les achète trop souvent au prix de son honneur. Dans tous les gouvernements constitutionnels, l'indépendance réciproque de la justice et de la politique est un principe fondamental ; l'Angleterre et les Etats-Unis peuvent être invoqués comme exemple. En France, plus la liberté s'est développée, plus la justice a été renfermée dans son domaine exclusif ; l'Assemblé Constituante, en posant la règle de la séparation des pouvoirs, posait les premières bases de cette doctrine constitutionnelle ; un instant la Restauration remit aux Tribunaux des attributions politiques, quand elle leur attribua les procès de tendance ; elle ne tarda pas à reconnaître que de telles armes n'étaient pas impunément placées dans les mains des corps judiciaires, et elle s'empressa de les leur retirer. La Charte de 1830 a enlevé aux tribunaux le jugement même des délits politiques, elle l'a remis au Jury, cet organe mobile et fidèle des besoins et des volontés populaires ; ainsi le divorce de la magistrature et de la politique a été irrévocablement consommé.

C'est à nous surtout qu'il appartient d'être les gardiens fidèles de cette théorie coustitutionnelle. Tout pouvoir politique délégué aux pouvoirs judiciaires est un démembrement de nos propres pouvoirs ; c'est le domaine des Chambres, ce sont nos prérogatives, Messieurs, que je défends ici ; quand il s'agit de maintenir les droits consacrés par la Charte, la liberté de la Presse, les franchises constitutionnelles, je ne veux avoir affaire qu'aux pouvoirs politiques, et plus j'apprécie les vertus de la Magistrature, sa fidélité aux traditions, sa fermeté inébranlable et si souvent éprouvée, plus je crains de lui confier des intérêts qui réclameut des garanties d'un autre ordre. Je ne conseutirai jamais à échanger le gouvernement représentatif contre le gouvernement judiciaire ; les majorités politiques changent et sont toujours contraintes de compter avec l'opinion publique et de subir ses arrêts ; les corps judiciaires sont immuables et inflexibles et mettent leur honneur à repousser toute influence extérieure.

Un mot encore et j'ai terminé. Nous vivons dans un temps où l'on est habile à attaquer les personnes pour se dispenser de discuter les

choses. On dira, je m'y attends, et j'en ai pris mon parti à l'avance, que ma proposition est un outrage envers les Cours royales. Messieurs, je ne reconnais à personne le mérite de sentir plus vivement que moi les titres de la magistrature à l'estime et à la reconnaissance publiques. Dans l'ordre des fonctions judiciaires nul n'admire davantage sa science, sa droiture, son indépendance, et elle obtient de moi une confiance sans bornes, mais je ne puis le taire, cette confiance s'arrête quand la magistrature sort de sa sphère; dans l'arène de la politique, j'ai le malheur de croire que la toge du magistrat ne défend pas toujours contre les passions de l'homme de parti ; et c'est pour conserver les organes de la justice dignes et purs, pour les arracher à leurs propres entraînements, que j'ai fait ma proposition.

A la faveur des destinées clémentes qu'elle rencontrait alors, d'illustres évêques de l'Église de France entrevoyaient dans les progrès du Sacerdoce la compression des libertés gallicanes ; c'était le temps où l'éloquence de la Chaire exposait sous les voûtes de Notre-Dame de Paris l'enseignement le plus superbement dogmatique ; proches aussi étaient les jours où, dans le temple élevé par la Foi de nos Pères, un inimitable orateur ferait entendre à nos jeunes oreilles le grondement de ses hardiesses sacrées, fustigeant de la crudité de son verbe la tiédeur religieuse, sans pitié pour les ardeurs mondaines que leurs voiles féminins ne défendaient point de ses pittoresques sarcasmes.

Le Cardinal Archevêque de Lyon ayant levé l'étendard de la révolte contre les articles organiques du Concordat dénués, disait-il, de l'autorité légale, un recours comme d'abus fut dirigé contre lui. Dans l'abondance de ses mépris ultramontains envers la puissanée civile, le véhément Prélat semblait avoir délaissé l'emblême remis à ses mains pacifiques ; rapporteur devant le Conseil d'Etat, M. Vivien, dans une discussion que n'eût pas

désavouée le prince des pasteurs gallicans, restaura les principes au respect desquels aujourd'hui le pouvoir religieux demande la continuation de son pacte d'alliance avec l'Etat. Si de semblables conflits dénonçaient en leurs auteurs le rêve de la domination des anciens jours, ils n'avaient plus la force de remuer les fondements de l'autorité séculière ; ailleurs était le danger ; sous leurs formes ingénieusement variées les avertissements de M. Vivien n'avaient point été entendus ; bercée dans des satisfactions dont elle savourait pour ainsi parler la primeur, la Bourgeoisie paraissait oublier qu'au dessous d'elle une multitude laborieuse réclamait une participation plus large aux franchises constitutionnelles, aux délibérations du corps électoral ; ce fut une des causes du renversement dynastique dont les conséquences surprirent ceux-là même qui l'avaient provoqué.

La révolution de 1848 n'exauçait point les souhaits de M. Vivien ; il ne voyait pas dans la forme républicaine la condition indispensable de la grandeur et de la félicité nationales ; hormis l'empire, tout régime se réclamant de l'aveu populaire lui paraissait susceptible d'ouvrir ses institutions aux libertés, et de leur assurer une possession paisible non équivoque — pardonnez cette réminiscence de l'avocat — à titre de propriétaire ; cependant le député de Saint-Quentin fut, par une imposante majorité du département de l'Aisne, envoyé à l'Assemblée constituante. Le Comité de constitution le compta au nombre de ses collaborateurs les plus autorisés, et l'intervention de M. Vivien à la Tribune où la seule utilité publique le conduisait, introduisit le ciment de l'ordre dans les nouvelles assises de la liberté.

Le général Cavaignac chargé du pouvoir exécutif, le Ministère des Travaux publics fut confié à M. Vivien, et

celui de l'Intérieur remis à un homme auquel l'unissait une parenté d'autant plus profonde que la parenté morale en avait été le berceau, j'ai nommé M. Dufaure ; le programme des deux hommes d'Etat, M. Vivien le résumait ainsi : « Il y a une mission glorieuse à remplir, réhabiliter la République dans l'esprit de la France en la lui montrant honnête, féconde et utile à tous. »

L'élection du prince Louis Napoléon à la Présidence de la République mit fin aux fonctions des deux Ministres.

Rapporteur de la loi qui organisait à nouveau le Conseil d'Etat, et remettait le choix de ses Membres à l'Assemblée, M. Vivien fut nommé le premier ; aux termes de la Constitution, le vice-président de la République, de droit Président du Conseil d'Etat, devait être élu par l'Assemblée nationale sur la liste de trois candidats présentés par le Président de la République : celui-ci désigna dans l'ordre suivant : MM. Boulay de la Meurthe, le général Baraguay d'Hilliers, M. Vivien, que l'Assemblée à son tour classa ainsi : M. Boulay de la Meurthe, M. Vivien, le général Baraguay d'Hilliers. M. Boulay de la Meurthe, bonapartiste aux convictions discrètes, était doué d'une bonté qui trouvait sa plus pure manifestation dans une somnolence invincible, il transporterait à la présidence du Conseil une neutralité que ne sauraient troubler les orages de la discussion ; M. Vivien se recommandait par d'autres aptitudes, mais entre les deux la lutte était trop inégale, M. Boulay de la Meurthe fut élu, M. Vivien dut se contenter de la présidence de la section de législation.

La Constitution de 1848 avait opéré une transformation radicale dans le Conseil d'Etat ; des attributions nouvelles l'avaient érigé en grand pouvoir du Pays ; placé entre l'Assemblée et le Président du pouvoir exécutif, il

faisait fonctions d'agent modérateur de ces puissances fatalement destinées à se combattre ; grâce à l'effacement de son chef titulaire, le légitime ascendant de M. Vivien sur la haute compagnie garantissait l'exact accomplissement de ce mandat, comment, à l'encontre des loyales résolutions acquises à son maintien, l'équilibre constitutionnel fut-il rompu ? Je n'ai point à rappeler ici ; préposé de fait à la conduite d'un service que les circonstances paralysaient dans son action politique, M. Vivien concentra ses efforts sur la direction administrative jusqu'au jour où disparurent à sa suite les fonctionnaires se souciant peu d'une institution dont la bannière changeante flotterait au gré du caprice dictatorial.

Cruelle métamorphose rendant irrécouvrable pour M. Vivien la possession de ce siège du haut duquel, M. Dufaure l'a dit, « vingt ans il exerça l'influence la plus salutaire sur les règles et les tendances de l'adminstration, s'efforçant par son esprit vif et réglé, à la fois conservateur et novateur, d'introduire dans la confection et dans l'application des lois la conciliation désirable et qu'il croyait possible, d'une autorité puissante et respectée avec une liberté prudente et fortement garantie. » M. Vivien se réfugia dans les études chères à sa pensée leur donna le complément de savantes méditations sur les cultes considérés au point de vue de leurs rapports historiques, philosophiques, législatifs avec la puissance civile, et réunit ses œuvres sous le même toit dans un monument littéraire au portique duquel il a buriné les lignes suivantes :

« Après tant de révolutions on se prend à tenir les hommes pour bien peu et à ne faire état que des principes et des institutions ; on chercherait donc en vain dans ces volumes une œuvre de parti ; dans la confusion générale des opinions et des esprits, le seul parti

que j'admette, s'il m'est permis de terminer par cette profession de foi, le seul auquel je me fasse gloire d'appartenir est celui de la liberté alliée à l'ordre, et contenue par la règle. Cette liberté est chose si sainte et si douce que je la prendrais de quelques mains qu'elle sortît ; je serais heureux de la devoir à un Washington ; elle me réconcilierait avec un Stuart. et j'en saurais gré à un Cromwell, s'il pouvait me la donner. »

Cromwell ne l'ayant point donnée, l'exilé du Conseil d'État fut par l'Académie des sciences morales et politiques, appelé à une Présidence que la politique n'atteint pas ; l'Académie le plaça à sa tête dans la composition du bureau annuel de l'année 1852 ; pourquoi le temps réservé à cette lecture ne me laisse-t-il libre de faire apparaître ici, au milieu des écrits du publiciste, ses érudites observations sur *la Hollande à deux époques*, *Louis Bonaparte* et *Guillaume* 1^er^ ; cependant je ne saurais omettre l'hommage dû au Mémoire historique sur les États-Généraux de 1593. M. Vivien emprunte sa dramatique étude à leurs procès-verbaux récemment découverts. Jamais circonstances plus solennelles n'avaient provoqué leur réunion.

Au sang répandu par les guerres de religion l'assassinat vient de mêler celui du duc de Guiseet de Henri III, le premier frappé par le second qui lui-même expire sous le bras vengeur d'un moine ; l'Espagne jette son or et ses soldats dans les rangs de la Ligue, l'Angleterre livre des subsides au roi de Navarre, la couronne de France est le prix de la lutte. A la vaillance, à l'habileté du Béarnais, le peuple de Paris, sous les incitations du fanatisme dévot, oppose l'héroïsme de sa foi religieuse, la misère, la faim : d'inénarrables horreurs n'ouvrent point les portes de la ville assiégée ; les Etats-Généraux

ajournés par Mayenne s'assemblent enfin ; à leur ouverture, quel spectacle !

Dans cette salle du Louvre que ses transformations successives préservent de séculaires injures, l'envoyé de Rome tient d'une main superbe les conditions de l'ultramontanisme à la désignation du futur souverain, un huguenot ne saurait les remplir ; l'ambassadeur de Philippe II, la morgue castillane sur les lèvres, insulte à la loi salique, prétendant faire asseoir sur le trône de France la fille de son maître en compagnie maritale d'un prince allemand ; au dessus de ces scènes assombries par la vérité historique, trop rarement apparaissent les pures clartés du patriotisme, et grâce à la flottante direction de Mayenne, les visées usurpatrices des Princes et Prélats menaceraient l'unité nationale n'était la résolution chevaleresque de Henri IV comprimant les murmures de sa croyance dans le triomphe d'une royale abjuration. Les faits, paroles et gestes transmis par les procès-vérbaux, M. Vivien les caractérise, dans une appréciation morale digne des maîtres de la critique ; chacun des trois ordres subit l'expiation que l'impartiale histoire réserve aux défaillances des mandataires du Pays quel qu'ait été leur siège au sein de sa représentation, et les États-Généraux de 1593 rencontrent les sévérités d'un Juge qui a écrit en ces termes leur sentence de condamnation : « Ils eurent le malheur de discréditer les assemblées politiques et de servir de prétexte aux longs règnes pendant lesquels la Couronne, désormais unie à la Tiare, se crut dispensée de consulter le peuple et de lui accorder des représentants. »

Ce beau ménoire, en vue duquel M. Vivien avait si utilement secoué la poussière de nos archives nationales,

était le prélude d'investigations qui remonteraient aux origines de notre histoire parlementaire.

Désormais confiné dans les mâles jouissances des lettres et la modestie de ses goûts, M. Vivien se passait des sourires de la fortune ; à Paris ou à St-Germain, pratiquant en famille les préceptes d'une indépendance héréditaire, M. Vivien donnait une fière consécration aux paroles de Lacordaire : « c'est une belle chose qu'un grand cœur dans une petite maison. » Si l'effondrement des institutions nationales avait constrité l'âme du citoyen il n'avait point ébranlé l'axe de sa foi politique, non plus chassé de son esprit l'humeur sereine entretenue par la modération d'un sage, immuable richesse échappant aux perfides fluctuations des temps, source d'inaltérable quiétude que parfois il épanchait dans la simplicité de ce langage :

« Quand on regarde au-dessus de soi pour l'esprit, et au-dessous pour la fortune, on n'est jamais mécontent de l'une ni content de l'autre. »

Ni content de l'autre, surprenant regret, insolite et noble envie se dérobant sous le stoïcisme de l'expression ; M. Cousin a raison : « un grand esprit dit-il, est presque toujours mécontent de ce qu'il fait parce qu'il a rêvé bien mieux encore. »

Puissance du rêve, oserai-je ajouter, qui sans livrer l'âme à de trompeuse aspirations, élève au dessus du terrestre horizon le point de ses vrais contentements : l'idéal qu'elle poursuit peut échapper à l'ardeur de ses recherches, mais par delà les vulgarités du désir, sur les hauteurs sereines où elles se complaisent, nos facultés affranchies de toute servitude contractent la vigueur et la dignité constitutives de la grandeur du caractère ;

cette grandeur souveraine appartient à M. Vivien ! Les ruines des libertés ne l'ont point vu courbé devant elles, cherchant sous leurs décombres un abri contre les sévérités du sort ; debout, retranché en lui-même, aux fortunés déserteurs du droit, aux partisans du fait victorieux, il a opposé le silence de sacrifices d'autant plus héroïquement supportés qu'ils atteignaient les plus saintes affections de sa vie. Arriva le jour où, dans la constances de ses manifestations, cette vigueur morale fut trahie par l'affaiblissement physique ; elle resta la même au milieu d'organes défaillants sous la perpétuité du travail ; les faveurs d'un autre climat, le soleil moins parcimonieux de ses rayons pourraient aider au rappel d'une santé dont de fréquentes secousses annonçaient la ruine ; à Cahors, à Cannes, sa plume généreuse quand même produisait des études dont la variété augmentait encore l'intérêt ; elles étaient les dernières ! M. Vivien allait entrer dans le repos ; il revint à Paris où la mort le frappa le 7 juin 1854.

Anx éclaireurs de l'humanité, aux poëtes de génie, aux généraux illustres par la victoire, aux hardis novateurs dans les arts, la politique, aux savants notre pays prodigue les témoignages d'une piété reconnaissante envers leur mémoire ; il a ouvert aux gloires françaises un temple originairement consacré à Dieu, et les premières qu'il y a introduites, sauf une lamentable exception, sont demeurées si grandes que pendant près d'un siècle aucune autre n'a trouvé accès auprès d'elles ; l'esprit, sous ses attestations les plus brillantes, reçoit du peuple le plus spirituel les ovations auxquelles il a droit, mais ce peuple n'est-il pas oublieux des mérites exerçant une action plus obscure en même temps que plus pénétrante dans les sources vives de son éducation ? Au-dessus de

l'esprit qui leur doit d'immortelles magnificences, les anciens plaçaient la grandeur du caractère; c'est elle que célèbrent à l'envi les livres remis à nos mains enfantines, offrant à des intelligences à peine éveillées le drame des romaines immolations au salut de la République ; nos barbarismes latins se sont essayés au regard du *De viris illustribus* et Cornelius Nepos, Quinte Curce, Tite-Live nous ont révélé la vertu dans des modèles si accomplis que les modernes appellent celui des leurs en qui ils la reconnaissent *une âme antique* ; ainsi, au seuil du lycée apparaît la virilité de l'instruction universitaire ; les humanités continuent l'œuvre, les littératures grecque, romaine, française, environnant la valeur humaine de son plus éloquent commentaire, initient l'adolescence aux sentiments dont une philosophie éclectique dégagera la sagesse qui les doit gouverner. Ces enseignements obtiennent tout d'abord une hospitalité chaleureuse, mais combien refroidie, plus tard, à la mise en demeure de leur application ! Sonne l'heure des mécomptes, soufflent les vents contraires, la tourmente des événemente nous trouve dénués de l'énergie qui en remonterait le cours, glissant à la dérive vers les brises caressantes d'un destin plus doux ; les fortifiants exemples, voilés à nos yeux, regagnent les lointains de l'histoire, et les courageux projets formés sous leur empire suivent le deuil que conduit notre indifférence. Si éphémères ne furent les résolutions de M. Vivien ; les hautes leçons fermement retenues produisirent l'impression maîtresse de sa vie : les vrais combattants de la liberté politique ne la défendent pas tous les armes à la main ; luttent pour elle quelquefois plus méritoirement encore les hommes qui, loin de la mêlée retentissante, élèvent devant le despotisme la barrière des vertus ci-

viles ; M. Vivien fut de ceux-ci ; les voix qui avaient fait entendre au lycéen, à l'étudiant, le langage du droit indépendant, ont prolongé leur écho dans la personne vaillante de l'Avocat, du Magistrat, du Conseiller d'Etat, du Député, du Ministre ; elles l'ont guidé sur les droits chemins où l'unité de sa marche a signalé l'homme inutilement entrepris par les séductions de tout ce qui n'était pas l'ordre dans la liberté.

L'Académie et le Barreau d'Amiens ont compté M. Vivien parmi leurs membres ; tous deux à ce souvenir ressentent un légitime orgueil ; aujourd'hui, par mon organe, ils offrent publiquemeut ce tardif et insuffisant tribut à un rare esprit uni au plus rare caractère.

Aux honneurs qu'il avait rencontrés sous une monarchie constitutionnelle, la République de 1848 en ajouta d'autres bientôt disparus. De plus grands encore étaient réservés à sa tombe ; ils lui furent décernés sans bruit par une illustre amitié faisant entendre, au nom de l'histoire dont elle devançait le jugement, une parole digne des deux grands cœurs dont l'un (1) pleurait l'autre.

Des honneurs non moins chers à sa mémoire peuvent dans tous les temps être rendus à M. Vivien ; par qui, Messieurs ? par des disciples dignes de lui.

(1) Dufaure.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1885.

Présenté par **M. Auguste DECAIEU**, *Secrétaire perpétuel.*

MESDAMES, MESSIEURS.

J'ai à vous entretenir à cette heure des travaux de l'Académie d'Amiens dans le cours de la présente année et j'ai l'intention de le faire brièvement.

Vous savez qu'il y a, de par le monde, deux vérité qui courent les rues. L'une est la vérité vraie, la vérité toute nue, la vérité sans épithète ; l'autre est la vérité qui n'est vraie, appelée d'ordinaire : vérité de convention, et que certaines gens difficiles à satisfaire ne craignent pas, je ne sais sur quel fondement, de décorer parfois du nom de : vérité officielle.

Le privilège qui lui permet de se promener sans vêtements, constitue pour la vérité vraie un précieux avantage. Ainsi elle échappe aux déformations qu'imposent à l'autre la mode, la passion et les exigences de l'intérêt personnel, ou de l'esprit de parti.

Si j'étais l'un des sectateurs de cette dernière vérité, (celle qui n'est pas vraie), il me serait facile de vous dissimuler un certain désarroi qui s'est produit cette année dans nos travaux. En effet, le nombre ni la valeur de nos œuvres n'ont diminué ; c'est le nombre des lecteurs qui a été moindre : certains parmi les

plus vaillants, se trouvant empêchés par la maladie, alors que d'autres étaient forcés de consacrer à des travaux exceptionnels par eux entrepris tous les instants de liberté que leur laissaient leurs occupations journalières.

Nous sommes en droit d'espérer que ces accidents ne se reproduiront pas.

Une autre circonstance encore, principale cause du fait, c'est le retard apporté par plusieurs des membres dernièrement élus à produire le travail que nos statuts exigent d'eux avant leur introduction *in doto corpore* : plusieurs d'entre eux retenus probablement par les scrupules d'une modestie trop ombrageuse.

Chacune de ces installations comporte, comme à l'Académie française, la lecture de son travail par le récipiendaire et la réponse du Directeur. Ce sont de petites fêtes littéraires auxquelles nous sommes heureux de convier le public. Depuis quelques années cela nous est facile, grâce à l'hospitalité si large qui nous est offerte dans notre vieille *Maison de ville* rajeunie.

Ces réceptions que nous supposions devoir être nombreuses, il avait fallu leur réserver une large place dans les prévisions de notre futur programme ; et leur absence n'a pas été sans jeter parmi nous un certain trouble.

Aussi avons-nous dû faire appel aux vaillants restés dans la tranchée et qui ont dû faire double et triple service, en attendant l'arrivée des troupes fraiches.

M. Levavasseur le premier, (je compte suivre dans ma rapide revue la date des lectures), nous a lu des vers dont l'exécution constitue un véritable tour de force, sans parler de leurs autres mérites.

C'est la traduction en vers latins du premier chant du

Vert-Vert ! et encore, comme si la difficulté n'était pas suffisante, a-t-il jugé à propos d'employer un vers spécial, exigeant certaines conditions d'assonance qu'il s'est astreint rigoureusement à observer. Nous savons à présent que M. Levavasseur manie le vers latin non moins facilement que le vers français.

Un artiste habile dans un autre genre et que, dans notre malheur, nous avons été bien heureux de posséder parmi nous, c'est M. Jules Verne, qui par trois fois, est venu à la rescousse, sans se faire prier.

Fritt-Flac rêve fantastique, tel est le titre de sa première lecture. Je ne vous le raconterai pas : on n'analyse pas un rêve fantastique, surtout quand celui qui l'a rêvé se nomme Hoffmann, Edgard Poë ou Jules Verne.

Il en est autrement de sa deuxième lecture ; mais je ne vous en parlerai pas davantage ; elle fut extraite d'un roman encore inédit, et... nous avons juré de nous taire : secret professionnel !

Enfin pour la troisième fois, M. Verne nous a lu des passages de *Mathias Sandorf*. Les trois volumes de cette œuvre d'un intérêt si puissant ont paru depuis ; et, à l'occasion du jour de l'an, ils sont ou ils vont être dans toutes les mains.

Comment faire pour passer de M. J. Verne à M. Moullart ? Comment relier deux esprits si différents ? Heureusement, j'ai mainte fois entendu M. Moullart proclamer cette vérite par lui empruntée au P. Graty : lorsqu'entre deux sujet il n'existe pas de transition, le meilleur parti à prendre pour l'écrivain, c'est de n'en pas chercher. Pour être contraire à toutes les traditions académiques, la maxime n'en est pas moins commode.

M. Moullart (lequel, entre nous, possède un

certain nombre de maximes tout aussi commodes), M. Moullart n'a jamais aimé les corporations fermées et privilégiées ; il les regarde comme fatalement destinées à disparaître et il a jadis rompu bien des lances en faveur de cette thèse. C'est le récit d'un de ces combats singuliers qu'il a exhumé à notre intention, faisant reparaître devant nous une conversation entre lui et l'un des nôtres (le président Decaïeu) tenue il y a quelque vingt ans.

Ce débat qui avait pris naissance à propos de l'enseignement et des diplômes, s'était bientôt porté sur les corporations en génèral, celle des médecins et celle des avocats entre autres,

Pas n'est besoin de vous dire quel drapeau portait chaque combattant. Tons deux soutinrent leur opinion avec une ardeur égale ; et, lorsqu'ils se séparèrent, à bout de forces piutôt que d'arguments, chacun se trouva un peu mieux confirmé dans son opinion qu'auparant; il paraît qu'il en est souvent ainsi. La question, à propos des diplômes, est encore toute vivante ; et M. Moullart n'a pas hésité à nous déclarer qu'en 1885 il pense sur la matiére absolument ce qu'il pensait en 1865.

Nous rapportons, sans craindre qu'il soit trop contagieux, cet exemple d'obstination certainement contraire, lui aussi, à toutes les traditions.

La marche que j'ai adoptée m'amène à cette heure à vous parler d'un travail lu par moi, en tête duquel pourrait figurer ce titre : Préface d'un cours de droit destiné aux dames.

Parler de soi n'est pas chose aisée! chacun, en pareil cas, ne pense-t-il pas de soi-même à peu près ce que notre vieux Corneille pensait du Grand Cardinal :

> Il a fait trop de bien pour en dire du mal ;
> Il a fait trop de mal pour en dire du bien.

Je me contente d'extraire de ce travail une réflexion que vous jugerez. A chaque instant, nous entendons répéter qu'en France la justice est gratuite. Ce lieu commun est une de ces vérités qui ne sont pas la vérité vraie; (l'auteur de la Préface le qualifie même de mensonge) ! « Tous les rouages de notre procédure, dit-il, ont été savamment agencés de façon à pouvoir prélever aisément et sans bruit sur tous les plaideurs des impôts indirects déguisés. Et les agents divers : notaires, avoués, greffiers, huissiers, etc., tous ceux en un mot qui se trouvent rangés dans la classe des officiers ministériels et qui sont des auxiliaires dont la loi *impose* aux plaideurs le concours, tous sont avant tout des percepteurs de ces impôts déguisés ; et des percepteurs malgré eux, croyez-le bien. Car ils sont obligés de payer ces impôts à l'Etat avant de les avoir reçus, et parfois même alors qu'il est certain qu'ils ne les recevront jamais.

Voilà ce qu'on ne sait pas assez, voilà ce qu'on ne dit pas, voilà pourquoi il est si difficile d'arriver à cette simplification des formalités judiciaires réclamée de tous les côtés et que nos gouvernants ne savent comment établir sans compromettre du même coup l'équilibre de nos finances,

Un exemple entre mille :

Une loi très sage oblige le créancier qui veut poursuivre son débiteur en justice de paix à l'appeler d'abord en conciliation au moyen d'une lettre du greffier; le prix de cette lettre est actuellement de 90 cent. Or, savez-vous, sur ces dix-huit sols, combien en réalité il est attribué au greffier ? Le greffier garde trois sols pour lui, et les 75 c. de surplus sont versés dans la caisse de l'Etat ! Cet agent est donc réellement un receveur de contributions. — Et il en est ainsi du haut en bas de

cette échelle dont tout plaideur se trouve contraint de gravir les échelons un à un.

M. Daussy nous a développé une étude sur les suffixes et les préfixes, c'est-à-dire uue continuation des études étymologiques qu'il poursuit (j'allais dire qu'il creuse) depuis plusieurs années déjà. Notre savant collègue s'emploie, on le sait, à rechercher, dans la poudre des grammaires, les ancêtres de chacun des mots de notre langue (pour ceux qui en valent la peine j'entends ; car les plébéïens n'ont pas d'ancêlres, c'est connu) ! Et — vous allez rire de moi peut-être — je ne suis pas éloigné de croire que, s'il le fallait, l'infatigable chercheur serait prêt à remonter jusqu'à la tour de Babel, et même par delà !

M. Daussy, selon moi, a un grand tort, et j'ai peur qu'il ne s'en corrige jamais. Il expose avec une telle lucidité les idées dont il est le père, il plaide leur cause avec une telle chaleur que, malgré ses appels réitérés aux contradicteurs, ceux qui l'écoutent trouvent difficilement quelque chose à lui opposer. Tant qu'il parle, on reste sous le charme : on est de son avis. Ce n'est qu'ensuite qu'on retrouve la liberté d'esprit nécessaire pour formuler les objections que tout système nouveau fait nécessairement surgir.

Nous n'en avons pas fini avec M. Daussy. Il nous a présenté un nouveau fragment de ses récits de la guerre de 1870. Il s'agit cette fois de l'évacuation momentanée d'Amiens par les troupes prussiennes, lors de l'approche de Faidherbe, quelques jours avant la bataille de Pont-Noyelles. Nous entendons les menaces de nos envahisseurs, d'autant plus arrogants que la peur les travaille eux mêmes davantage ; nous assistons haletants à ces allées et venues, impossibles à éviter, entre la Mairie

et la Citadelle, où le commandant prussien ne parle de rien moins que de bombarder la ville ; nous suivons par le menu les démarches que firent à cette époque, sans rien abandonner de leur dignité ni de leur réserve, ceux qui étaient chargés du périlleux honneur de soutenir nos intérêts.

Pourquoi, je me le demande à mesure que le temps éloigne de nous cette époque néfaste, pourquoi ces terribles épisodes semblent-ils devenir plus vivants aux yeux de ceux qui en furent témoins ? Pourquoi me suis-je moi-même étendu sur ce sujet plus que je ne l'avais projeté ? Pourquoi donc, au fond de notre cœur, trouvons-nous une amère volupté à nous redire sans trêve cette histoire ? Pourquoi ? le Poète va nous le dire ; et là nous trouvons encore M. Daussy, car il fut poète aussi à ses heures, avant de partir en quête de suffixes et de préfixes.

Oui, dit-il, ce fut un rêve affreux qui brisa tous nos cœurs ; mais ces cœurs-là.... écoutez-le, je lui cède la parole :

Mais ces cœurs-là d'une blessure
Ne sont pas non plus oublieux ;
Ils ont le soin fier et pieux
D'en entretenir la morsure !

M. Janvier, fidèle à son culte pour les célébrités picardes, nous a vivement intéressés avec des particularités peu connues de la vie de Bourgois, graveur amiénois du siécle dernier et surtout par son analyse raisonnée de l'œuvre de l'artiste et l'indication des collections où l'on peut en retrouver les pièces éparses.

M. Caron est un de ceux dont je parlais tantôt, que l'on trouve toujours disposés à faire double et triple service s'il en est besoin. M. Caron ne craint pas de s'attaquer aux sujets les plus vastes et parfois même les plus ardus

puis, une fois attelé à une tâche, quelle qu'elle soit, on est certaîn qu'il ne l'abandonnera pas sans l'avoir fouillée dans ses replis les plus inacessibles. Ainsi fit-il cette année pour son étude sur les caractèrcs du principe vital et de la sensibilité dans les plantes. Les curieuses recherches dont il nous a fait profiter, il nous a promis de les étendre successivement aux deux autres règnes de la nature ; et quand M. Caron fait une promesse, il la tient, nous le savons.

Avant M. l'abbé Francqueville, que l'ordre chronologique par moi adopté amène à présent, je veux vous dire quelques mots, pour n'avoir plus à y revenir, des deux œuvres qui vous sont lues dans la séance d'aujourd'hui.

Vous venez d'entendre l'étude si précieuse pour nous surtout que M. Dubois notre Directeur a consacrée à l'éminent compatriote qui avait nom Vivien ; et vous allez entendre M. Boulenger vous lire la fantaisie pour laquelle il a choisi comme prétexte plutôt que comme sujet : *Les Secrets du Grand Albert*; à moins que votre secrétaire ait mal compris, car il se pourrait que cette buette s'appelât : *Quand il pleut.*

Vous me direz peut-être que ces deux désignations n'ont aucune ressemblance entre elles ; mais moi, je vous répondrai que du moment que c'est une fantaisie... tout est permis.

Cela dit, je reviens à la lecture de l'abbé Francqueville, ou mieux à ses lectures ; car après avoir lu pour son son compte, il a bien voulu encore lire pour le compte de M. l'abbé Crampon attelé à un travail dont je dirai quelques mots en terminant.

Leopardi est un poète italien, presque notre contemporain. Son talent primesautier, original, hardi, a tenté M. Francqueville qui lui a consacré une étude écrite avec

amour. Notre collègue a entrepris de nous faire partager son enthousiasme pour ces vers écrits dans une langue étrangère ; et cette entreprise difficile, je dois dire que plusieurs fois il est parvenu à la mener à bonne fin.

Je ne vous citerai que deux de ces vers qui m'ont paru caractéristiques :

« Si tes fils doivent être malheureux ou lâches, choisis les malheureux ! »

L'année scolaire de l'Académie s'est terminée avec l'abbé Roux. Vous ne connaissez peut-être pas l'abbé Roux,et c'est fâcheux pour vous, s'il en est ainsi. L'abbé Roux est un curé de la Savoie ; c'est un montagnard.

M. Francqueville nous a tant émerveillés et surpris avec les maximes par lui cueillies dans le recueil du bon curé, qu'après sa première récolte, nous l'avons tous prié de nous en préparer une seconde, choisie et groupée avec un soin aussi intelligent. — Et il s'y est obligeamment prêté.

Quand j'ai lâché tout à l'heure l'expression de bon curé, peut-être y a-t-il eu là un peu de précipitation. N'est-il pas convenu en littérature, depuis Jean-Jacques Rousseau, que tous les curés de campagne sont bons ! C'est une de ces modes auxquelles parfois on obéit, malgré qu'on en ait. La vérité vraie, c'est que notre bon curé à la dent passablement dure et qu'il ne ménage guère ses paysans surtout quand ils sont savoyards !

Ecoutez-le ; je ne puis malheureusement choisir que quelques-uns de ces traits, ils suffiront à peine pour vous faire entrevoir sa manière :

« Le paysan ne se promène point. Le paysan donne « le bras à sa femme le jour de leur mariage pour la « première et la dernière fois. »

Après celui-là, il semble difficile d'en trouver un qui

le dépasse ; je n'en veux plus cueillir qu'un autre plus profond encore peut-être, mais d'une forme plus adoucie. « Le paysan se prive moins de jouir qu'il ne jouit de se priver. »

Je laisse les paysans et prends les littérateurs ; ici, il faudrait tout ramasser. Si les ejugments sont contestables, toujours les expressions sont originales et particulières. Je me borne à citer trois vigoureux soufflets appliqués sur la joue de trois écrivains, par notre bon curé.

Jacques Delille : Ses tirades sont des pièces ingénieuses ; il procède par articles, comme la cuisinière bourgeoise ; Praxitèle animait la pierre, Delille pétrifie la pensée.

Baour-Lormian, il l'appelle un gros papillon pris dans les cordes d'une harpe.

Puis, pour finir par une sonnerie de clairon, le fabuliste allemand Lessing près de notre La Fontaine ! en les comparant, le bon curé s'écrie : « Lessing est à La Fontaine ce qu'un bock de bière est à une bouteille de vin de champagne ! »

Ce n'est point par un artifice oratoire, Messieurs, croyez-le bien, que je vous ai dit en commençant que plusieurs de nos membres avaient été absorbés par des travaux exceptionnels ; vous allez en juger.

Sans parler de M. Jules Verne qui depuis longtemps est hors concours, ni même de M. Francqueville qui a si largement payé sa dette, malgré l'œuvre qu'il a publiée cette année sur la « souffrance de l'Eglise », M. l'abbé Crampon s'impose à nous avec une œuvre considérable récemment achevée, le 1er septembre dernier, si j'en crois la préface.

C'est le complément depuis si longtemps désiré de la savante traduction des Evangiles par lui donnée jadis. Il a pu y joindre enfin le texte du nouveau Testament : actes des Apôtres, épîtres, apocalypse.

Le tout est encore accompagné de ces notes à la fois si savantes et si lumineuses dont il nons a appris lui-même à ne pouvoir plus nous passer ; et de plus, ce qui n'est pas moins précieux pour le bibliophile que pour l'humble lecteur, tout ce volume, (car tout le *Nouveau Testament* se trouve enfermé en un volume), est imprimé avec un soin et une netteté de caractères tout à fait exceptionnels. Ces notes multipliées rappellent par leur disposition les anciennes éditions des classiques, si bourrées de commentaires et de scholies et si faciles pourtant à lire dans toutes leurs parties.

M. Edmond Dubois, à la fin de cette année aussi, vient de nous donner son cours de physique conforme aux programmes, à l'usage des élèves des lycéés de jeunes filles. La clarté et la méthode qui, dans un ouvrage semblable, sont des conditions indispensables, se montrent à chaque page dans ce cours. Nous savons que ces qualités sont précisément celles par lesquelles se fait remarquer le talent de notre collègus.

J'aurai fini quand je vous aurai appris que M. Moullart a préparé une seconde édition de son Traité de Droit pratique, en le mettant au courant des récents changements qui se sont produits dans la législation, de façon à le maintenir toujours apte à figurer parmi les livres nécessaires à ceux qui enseignent le droit dans les lycées comme à ceux qui sont enseignés.

Je disais donc la vérité vraie, quand j'avais l'honneur de vous affirmer que nos membres ont travaillé ferme en 1885. Pour ceux qui n'ont pas pu donner de leur personne dans nos séances, ce fut parce que, d'une autre façon non moins profitable, ils travaillaient à s'acquitter de leur dette envers la société.

LES SECRETS

DU

GRAND ALBERT

Par M. GUSTAVE BOULLENGER.

J'étais seul, et il pleuvait. Tout le monde venait de partir, les enfants en classe, les autres en courses, jusqu'à ma bonne qui avait pris le train pour aller embrasser son fils.

Le chien fit un tour dans la maison, grimpa les escaliers, flaira un peu partout, et quand il eut acquis la certitude qu'il ne restait plus au logis que son maître et lui, il vint se poser devant moi, et me regarda bien en face, agitant sa queue en manière d'interrogation. Puis, ayant constaté que je n'étais pas d'humeur à causer, il bailla démesurément et s'en fut, d'un pas lent et résigné, s'allonger, le museau sur les pattes, à côté du calorifère. Bientôt il poussa un profond soupir et s'endormit.

J'étais bien seul. Et soit que le ciel gris, et la pluie qui ne cessait de tomber exerçassent une maligne influence sur mon caractère, soit quelque autre cause, je me sentis envahir par un véritable malaise, une sorte de torpeur que je ne songeais même pas à secouer. Je n'avais de goût à rien ; en un mot, je rougis de l'avouer, je m'ennuyais.

Machinalement, avec l'allure indécise d'un homme qui n'a rien à faire et ne sait ce qu'il veut, je me dirigeai vers mon cabinet de travail, et je me mis à l'arpenter, les mains derrière le dos, regardant de droite et de gauche pour voir si je ne trouverais pas, accrochée aux murs, une idée quelconque qui pût bien m'inspirer quelque intérêt.

Cette flânerie de mes yeux les conduisit à ma bibliothèque. C'était fatal. Quiconque a le goût des livres connaît l'attraction irrésistible que ce grenier d'abondance exerce sur l'esprit, lorsque désœuvré et à jeun il se met en quête de nourriture.

Il y a plusieurs méthodes de classement pour les livres d'une bibliothèque ; on peut les aligner par rang de taille, ou bien d'après la nature de leur contenu : ici la prose, là les vers ; — la science à gauche, la morale à droite, et la politique mêlée à tout le reste, selon l'usage. D'autres séparent les reliures des brochures, l'habit en haut, la blouse en bas.

Mon classement n'est peut-être pas aussi méthodique, car il est involontaire, — mais il frappe, dès l'abord, l'œil le moins exercé ; j'ai deux sortes de livres : ceux sur lesquels il y a de la poussière et ceux qui en sont exempts. Cette distinction, je n'ai pas besoin de le dire, provient de ce que j'entretiens avec les uns des relations plus ou moins suivies, tandis que j'ai, depuis longtemps, rompu avec les autres.

Les livres et les amis, c'est tout un. Il en est d'aimables, d'utiles, qu'on fréquente volontiers ; d'autres qu'on salue simplement au passage. Ceux-là portent quelquefois un grand nom, mais ils sont si ennuyeux ! d'autres qu'on finit par oublier, et qu'on arrive à ne plus honorer même d'un coup de chapeau, — je veux dire

d'un coup de plumeau. Enfin, s'il y a des amis spirituels mais gênants et peu enviables, il ne se manque pas non plus de livres pleins de sel, mais aussi de venin, de ces ouvrages plus ou moins retentissants dont il est prudent que la petite-fille interdise la lecture à sa grand'mère, à elle-même et à tous les siens.

Toutefois, il est un point de vue auquel ma comparaison perd de son exactitude. Si les livres sont pour nous des amis, s'ils nous prennent quelquefois notre temps, du moins ne nous empruntent-ils jamais d'argent. Que dis-je ! nous pouvons les échanger ou même les vendre ; les écoliers le savent bien, et qui de nous d'ailleurs n'a pas pratiqué au moins une fois la traite des bouquins ?

Mes regards erraient donc vaguement, effleurant le dos des hôtes de ma bibliothèque, quand ils s'arrêtèrent sur le plus poudreux de tous.

Quel pouvait bien être ce petit volume, honoré d'une reliure très modeste, mais envahi par une poussière si épaisse, si drue, que son titre doré ne se lisait plus ? Certes, cet ami là devait être tombé depuis longtemps en non valeur et notre dernier tête-à-tête remontait sans doute à bien des années. Il gisait oublié et comme honteux parmi des traités de physique, de mécanique, d'électricité, des livres de science enfin, dont la basane immaculée, le brillant vêtement et la carrure faisaient ressortir la pauvreté de sa mine. Je lui fis une toilette sommaire et je l'ouvris.

Je le reconnus à l'instant, et je revis du même coup le Marché à Rêderies où je l'avais payé trois sous il y a quelque trente ans.

Ce livre, le voici :

Ce sont : « Les admirables secrets du Grand Albert,

« contenant plusieurs traités, entre autres sur les vertus « des herbes, des pierres précieuses, et des animaux ; « — Augmenté d'un abrégé curieux de la physionomie « et d'un préservatif contre la peste, les fièvres mali- « gnes, les poisons et l'infection de l'air ; Tirés et tra- « duits sur des anciens manuscrits de l'auteur, qui n'a- « vaient pas encore paru, ce qu'on verra plus ample- « ment dans la table, et ce qui aura été ajouté dans « cette dernière édition. »

Vous m'accorderez, Mesdames et Messieurs, qu'à l'âge de dix ans, il faut n'avoir pas trois sous dans sa poche pour laisser échapper une semblable occasion. Il est vrai que les secrets du Grand Albert n'avaient pas, à l'étalage du Marché à Rêderies, l'aspect à peu près décent sous lequel je vous les présente. J'ai vêtu leur pauvreté. Et puis, il manquait des pages à ce livre : je n'ai qu'une partie des fièvres malignes et je suis privé de la peste. Mais ce qui reste de ce pauvre mutilé suffit à expliquer sa présence au milieu de mes traités de physique, de chimie et d'astronomie.

Bien que je n'eusse ni fièvre maligne ni peste à guérir, je l'avais acheté, je l'avoue, sur la foi du titre ; imprudence dont le jeune âge est coutumier, confiance naïve et féconde en déboires, dont on ne guérit pas toujours avec les années, qu'il s'agisse du commerce des livres ou de celui des hommes. Mais il s'exhalait de ces feuillets roussis, fripés, décousus, moites au toucher, un parfum de merveilleux et d'étrangeté qui m'avait subjugué. N'oubliez pas non plus que cela ne coûtait que trois sous, juste la moitié de mon revenu hebdomadaire. Et maintenant vous allez voir comment, au temps de ma jeunesse, on pouvait déjà se déformer l'esprit, sinon le cœur, à bon marché.

Voici ce que je trouve au chapitre des plantes, à propos de l'héliotrope :

Elle a une vertu admirable, si on la cueille dans le mois d'août, pendant que le Soleil est dans le signe du *Lion*; car si étant enveloppée dans une feuille de laurier, avec une dent de *loup*, on la porte sur soi, personne ne pourra mal parler ni nuire par de méchantes paroles à celui qui la portera, au contraire, on n'en dira que du bien. De plus, celui qui la mettra sous sa tête pendant la nuit, verra et connaîtra ceux qui pourraient venir la dérober. Bien plus, si on met dans une église cette herbe, de la manière que l'on a dit ci-dessus, où il y aura des femmes, celles qui auront violé la fidélité qu'elles avaient promise à leurs maris, n'en pourront pas sortir, si on ne l'ôte de l'église. Ce secret est assuré et a été souvent expérimenté.

Chargé, par devoir professionnel, de garder les deniers publics du vol et de l'iniquité, j'ai mis une nuit de l'héliotrope sous mon traversin ; je n'ai pas vu de voleurs, mais j'ai rêvé, cette nuit-là, que je voyais défiler un régiment bavarois.

Malheureusement le Grand Albert a écrit non seulement sur mille matières, mais aussi au profit de toutes de personnes, sans se préoccuper autrement de leur moralité.

Il vient en aide aux méchants comme aux bons, et si parmi les innombrables recettes qui enrichissent ce petit traité les unes préservent des voleurs, il en est d'autres fort utiles à ces derniers. En voici un exemple à propos du diamant.

De plus, si on met cette pierre, après l'avoir réduite en poudre, sur les charbons, aux quatre coins d'une maison, tous ceux qui y seront couchés en sortiront et abandonneront tout, et pour lors les larrons y pourront faire ce qu'ils voudront sans crainte.

L'auteur ne dit pas comment on doit s'y prendre pour pulvériser le diamant, mais il indique un peu plus loin le moyen de le fendre ; c'est bien simple :

Ceux qui voudront être au-dessus de leurs ennemis, prendront la pierre qu'on nomme *diamant*, qui est d'une couleur brillante, et si dure qu'on ne peut la rompre qu'avec du sang de *bouc* : on la trouve en Arabie et en Chypre. Si on l'attache au côté gauche, il est admirable contre les ennemis, conserve la raison, met en fuite les bêtes farouches et venimeuses et empêche les mauvais desseins de ceux qui vous veulent assassiner, ou *faire quelque autre tour semblable*, finit et termine les différends et les procès. De plus, le *diamant* est fort bon contre les poisons et contre les esprits follets.

On ne saurait contester le pouvoir magique des diamants, et il ne viendra à l'esprit de personne de nier la puissance que ces petits cailloux confèrent à ceux qui peuvent s'en procurer et savent s'en servir.

Passons maintenant aux animaux.

Voici ce qui concerne le chat-huant :

Il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que le *chat-huant*, que les Chaldéens appellent *magis hissopus*. Les vertus de cet oiseau sont surprenantes. Si l'on met son cœur avec son pied droit sur une personne endormie, elle dira aussitôt ce qu'elle aura fait, et répondra aux demandes qu'on lui fera. Un de nos frères en a depuis fait l'expérience. De plus, si quelqu'un met ce que l'on vient de lire sous son aisselle, les *chiens* ne pourront lui aboyer ; que si on ajoute à ce que dessus son foie, et qu'on pende le tout à un arbre, tous les oiseaux s'assembleront dessus.

Laissez-moi vous citer encore ce que le Grand Albert nous apprend touchant le veau marin :

Le *veau marin* est un poisson appelé par les Chaldéens *dulabur*, par les Grecs *labor*. Si on prend de son sang avec un peu de son cœur, et qu'on le mêle, dans de l'eau, c'est une chose sûre que tous les poissons d'alentour s'y assembleront; si on le porte sous l'aisselle, on surpassera tout le monde en jugement et en esprit, et le criminel qui l'aura, rendra son juge doux et favorable.

Depuis quelques années, on trouve dans le commerce des coupes, des assiettes et d'autres vaisseaux, fabriqués avec un verre dit incassable, ou verre trempé.

Il y a là un progrès incontestable apporté à la fabrication d'objets dont la fragilité est proverbiale ; mais je me demande si notre siècle pourra revendiquer le mérite de cette invention, lorsque Albert-le-Grand déclare que ; « Si on met bouillir du sang de bouc et du vinaigre avec « du verre, le verre deviendra tendre comme de la pâte « et ne se rompra point, quand on le jetterait contre une « muraille ».

Il n'est pas rare, d'ailleurs, de retrouver la trace d'inventions que l'on croit modernes parmi les épaves des siècles écoulés, et dans les produits d'une antiquité quelquefois bien reculés. C'est ainsi qu'on peut voir au musée de Naples, dans la collection des ruines de Pompeï des fourneaux de cuisine romains dont les appareils Godin-Lemaire ne sont que la copie absolument fidèle. Les fonrneaux romains étaient en bronze ; les nôtres sont en fonte de fer ; là est la seule différence.

Voici encore un exemple de l'erreur dans laquelle tombent bien des hommes qui s'attribuent, en toute sincérité, la priorité de certaines inventions.

Vers 1775, un nommé Bonnemain, qui faisait aux environs de Paris un grand commerce de volailles, imagina d'augmenter sa production en faisant éclore des œufs sans l'intervention des poules, procédé très perfectionné de nos jours, Bonnemain passera donc, aux yeux de la prospérité, pour le créateur des orphelinats de poulets. Et cependant, les Egyptiens connaissaient l'incubation artificielle à laquelle leur climat se prêtait du reste merveilleusement. Ils ont même tellement abusé de cette méthode de reproduction factice que l'instinct de l'incubation s'est éteint peu à peu chez leurs gallinacées. Toutefois, ce ne sont pas les Egyptiens qui ont imaginé l'éclosion artificielle des œufs d'oiseaux, ce sont les

oiseaux eux-mêmes, c'est l'autruche, qui se contente de déposer ses œufs dans le sable, et délègue ensuite au soleil la suppléance de sa maternité. Ainsi, Bonnemain n'avait rien trouvé de neuf, du moins en matière d'éclosion artificielle, car son entreprise le conduisit à construire les premiers appareils de chauffage à circulation d'eau chaude, pour lesquels il prit un brevet en 1777. J'ajouterai qu'elle le conduisit également à la faillite.

Bien plus fort était Albert-le-Grand qui nous apprend que : « Si on donne à une chienne ou à quelque autre « bête un mélange de feuilles d'*alomos* et de *mandragore*, « cette bête mettra au monde un petit animal de son « espèce. »

Voilà qui n'est pas fait pour élucider la recherche de la paternité, au moins dans la race canine.

Il se pourrait qu'en présence de révélations aussi extraordinaires, le livre tombât des mains du lecteur ahuri.

Lorsque je l'acquis, au cours de ma dixième année, ce ne fut pas non plus sans une certaine stupéfaction que je parcourus ces pages, où le merveilleux coule à pleins bords.

J'aurais bien voulu vérifier par des expériences personnelles l'exactitude des faits avancés ; mais outre qu'un certain nombre de ces expériences exigeaient des connaissances et des ressources financières qui me faisaient défaut, il fallait encore tout un laboratoire, toute une collection d'herbes, de pierres et de bêtes qu'il est bien plus difficile de se procurer dans notre siècle borné qu'il ne l'était sans doute au temps où florissait le Grand Albert.

J'ajournai donc ; j'ajournerai toujours, je le crains, et c'est dommage ; car la personnalité de l'auteur mérite quelque attention, au moins pour un temps.

Albert-le-Grand (Albertus de Colonia, Albertus Teutonicus, Albertus Ratisbonensis, suivant ses biographes), naquit à Lauingen, dans la Souabe, soit en 1193, soit en 1205. Qu'importe la date exacte? Douze ans de plus ou de moins sont peu de chose pour qui passe à l'immortalité. Il était de noble famille, et entra dans l'ordre de Saint-Dominique.

Ses talents et son érudition l'ayant fait remarquer de bonne heure, il enseigna, bien jeune encore à Cologne, à Ratisbonne, à Strasbourg, à Hildesheim.

Paris le voit en 1230, professeur particulier de philosophie, car l'Université n'avait pas encore ouvert ses portes aux Dominicains. Ses commentaires d'Aristote attirent une telle affluence d'auditeurs que bientôt il est obligé de professer en plein air.

Nous connaissons tous, Mesdames et Messieurs, le théâtre de ces succès oratoires : c'est la *place de Maître Albert*, dont le nom, obéissant à cette loi de transformation par amoindrissement, qui fait s'arrondir et s'émousser avec le temps les angles des bâtiments et des mots, est devenu *Place Maubert*.

Par une bizarre coïncidence, il s'est établi une maison de parfumerie devenue célèbre sous le même nom, à l'endroit où l'on venait applaudir le savant religieux qui, mieux peut-être qu'aucun homme de son temps, connaissait les propriétés des plantes et des minéraux, et ce que j'appellerais la chimie de l'époque, s'il était permis d'honorer de ce titre l'ensemble des doctrines parfois bien étranges, des travaux et des recherches dont les changements des corps étaient alors l'objet.

Reçu docteur, on le voit tour à tour professeur à Cologne, où le suivit son fidèle disciple saint Thomas d'Aquin, nonce du pape en Pologne, maître du sacré palais

d'Alexandre IV, évêque de Ratisbonne ; puis il reprend son enseignement à Cologne, prêche la Croisade en Allemagne, représente l'Empereur au Concile général de Lyon, en 1274, et vient enfin terminer sa carrière, en simple religieux, dans ce monastère de Cologne qui fut le lieu de prédilection de toute sa vie.

Lorsque, après avoir parcouru les notices biographiques d'où j'ai essayé de dégager les traits principaux de cette grande figure du moyen âge, on ouvre au hasard le *Recueil des Secrets du Grand Albert*, on se croirait le jouet d'un rêve, si l'on n'arrivait promptement à la certitude que ce livre ne peut être qu'une audacieuse mystification. Soit qu'on évoque, en effet, l'image du savant religieux qui fut le maître vénéré d'un des plus illustres théologiens, soit qu'on se figure le dominicain au Concile de Lyon, où il représente l'empereur Rodolphe de Habsbourg, soit enfin qu'on parcoure ses commentaires d'Aristote, ses travaux scientifiques et ses études qui embrassaient toutes les connaissances humaines, on admettra difficilement qu'un des meilleurs esprits, une des intelligences les plus robustes et les plus ouvertes du treizième siècle, ait laissé tomber de sa plume des alinéas aussi singuliers que ceux que je vous demande la permission de vous citer :

« La poudre des vieilles tuiles et vieux pots, mêlée « avec du miel, est merveilleuse pour blanchir les « dents ; et même, détrempée dans du fort vinaigre, « enlève toutes sortes de démangeaisons de cuir. De plus, « si on la broie bien avec de la cire, et qu'on l'applique « sur les écrouelles, elle les fait cuire à satisfaction. »

Voilà, certes, des produits pharmaceutiques d'une préparation bien facile ; au prix où est l'eau de Botot, qui ne serait tenté d'en faire l'épreuve ?

Et quant aux écrouelles, — aux scrofules, pour les appeler de leur nom scientifique, — on sait que les rois de France avaient jadis le monopole de leur guérison, par simple attouchement ; mais on n'a pas toujours sous la main un roi de France, tandis que les morceaax de tuile les tessons de faïence et la cire sont marchandise commune et facile à se procurer.

J'ai lieu de croire, toutefois, d'après le livre d'Albert-le-Grand, que les pots cassés et les fragments de tuiles du treizième siècle étaient d'une autre nature que les produits similaires contemporains. Car l'auteur ajoute : « Qu'on extrait des vieilles tuiles, une huile à différents « noms : les Arabes l'appellent huile divine ; les autres, « (l'auteur désigne ainsi, sans doute, la portion de « l'humanité qui n'est pas arabe), huile bénite, quelques-« uns huile des philosophes. Tout donnent à cette huile « plusieurs facultés et disent qu'elle est bonne à toutes « sortes de maux. »

Nouvelle preuve de l'ancienneté de certaines découvertes que l'on croit récentes.

Sous le second empire, un zouave atteint d'appétit chronique, trouva, dans un moment difficile, le moyen de faire la soupe avec des cailloux. Et j'ai lu dans un journal sérieux, un journal sincère, dans un grand journal de Paris enfin, que cette préparation culinaire à la graisse de silex ne manquait pas d'un certain fumet, ni de qualités nutritives, pourvu qu'on prit la précaution d'envelopper les fragments de pierre d'une bonne bande de lard.

Laissez-moi vous citer aussi un paragraphe du chapitre intitulé : « Traité de la physionomie, où l'on connait le « naturel et les inclinations des personnes par la diversité « des parties du corps. »

L'auteur y indique le moyen de juger les caractères et l'humeur des personnes par l'examen des cheveux, du front, des yeux, de la bouche, des dents, de la voix, du menton, des oreilles, de la tête, des bras, des mains, des jambes, des pieds et de tout le corps en général.

C'est mettre le précepte fameux de l'Ecole d'Alexandrie « *gnôti seôton*, connais-toi toi-même, » à la portée de chacun. Cette connaissance de soi-même qu'il semble si difficile d'acquérir avec quelque bonne foi qu'on s'observe n'est plus dès lors qu'une simple question d'armoire à glace.

Entre toutes les parties du corps dont l'examen permet d'évaluer l'homme moral, j'ai choisi le nez, comme l'une des plus apparentes. Voici, d'après le Grand Albert, les révélations spéciales à cet appendice :

Le nez long et un peu délié, marque un homme courageux, curieux dans ce qu'il fait, sujet à la colère, superbe, changeant en peu de temps, faible de corps et d'esprit, et facile à croire ce qu'on lui dit.

Le nez long, étendu et un peu gros en bas, signifie un homme prudent, secret, serviable, passablement fidèle, honnête dans ses actions; dissimulé, et capable de supplanter et de donner du dessous à un ami.

Celui qui a le nez camus, est violent, superbe, menteur, fait le changeant, croit ce qu'on lui dit et se tourne du côté que l'on veut.

Celui qui a le nez large dans le milieu, qui est courbé en haut, est ordinairement menteur, superbe, grand parleur, et a toujours la fortune contraire.

Il y en a deux pages sur ce ton, où sont détaillées, avec discernement, toutes les formes de nez connues, et même des nez qui n'ont pas de forme du tout.

Dans un ouvrage écrit sur ce ton, on ne pouvait manquer de trouver un bon petit chapitre sur l'influence des astres. Les jours de la lune paraissent surtout avoir pré-

occupè l'auteur ; il a des recommandations et des prédictions appropriées à l'état quotidien de notre satellite.

Ainsi le second jour...

Le second jour, Eve fut créée pour servir de compagne à Adam, et pour augmenter et conserver le genre humain ; sa faiblesse à se laisser surprendre par le serpent, est funeste à tous les hommes, et le serait encore à présent si la seconde Eve n'eut réparé la faute de la première. On peut voyager ce jour-là sur mer, sur la terre avec sûreté, et on sera bien reçu partout où l'on passera. Il est bon pour demander et obtenir ce que l'on veut des rois, des princes et des grands seigneurs. Il est propre à bâtir, faire des jardins et des parcs, labourer la terre et à semer. Les voleurs qui déroberont ce jour-là, seront bientôt découverts et pris ; si on tombe malade, la maladie sera courte. Il ne faut pas ajouter foi aux songes qu'on fera pendant cette nuit, parce qu'ils seront sans effet ; l'enfant qui naîtra en ce jour, croîtra à vue d'œil.

Ces lignes et celles que j'ai citées plus haut sont-elles d'Albert-le-Grand ? La plume sensée du grave et savant évêque de Ratisbonne a-t-elle jamais pu écrire que « si « on fait manger à un chien le cœur d'une belette, il « n'aboiera plus ? ». Non, sans aucun doute, et le livre est apocryphe. Mais il s'imprime et se réimprime depuis quatre cents ans, depuis que l'imprimerie existe, et cette vitalité d'un pareil tissu de superstitions et d'absurdités, surprenante au premier aspect, a plus d'une cause :

L'Alchimie, l'Astrologie, le bagage tout entier des sciences occultes reposent sur l'essence même de notre nature. Au fond de toute âme humaine se retrouve, plus ou moins pressant, le désir de conserver la santé, d'accroître sa fortune, d'éloigner les maux et de connaître l'avenir. L'âge et l'éducation peuvent bien en différencier les formes, en atténuer ou en exalter les ardeurs, mais ce besoin multiple existe. Les esprits droits et cul-

tivés, les âmes fermes, en demandent la satisfaction à l'hygiène, au travail, au talent, à la prudence ; ils sont moins soucieux de connaître l'avenir que préoccupés de tenir tête à ce qui doit arriver. Et pourtant, où est l'âme fortement trempée, fût-ce celle d'un moine élevé à l'école de la résignation, rompu aux renoncements, au *Fiat* de l'Evangile, qui n'a pas été désireuse, à telle heure lourde d'inquiétude, de soulever un coin de ce voile mystérieux et impénétrable derrière lequel Dieu nous cache le lendemain ?

Faut-il s'étonner que de nos jours encore l'art de prédire l'avenir d'après la conjonction des astres ait perdu si peu de son prestige aux yeux de la multitude, quand l'histoire fourmille d'hommes illustres qui ont accordé pleine confiance à l'astrologie.

Si Vespasien se moquait des astrologues et de leur clientèle, Jules César croyait à l'influence des planètes, comme un autre César plus moderne croyait à sa bonne étoile. Charles V, dit le Sage, avait fondé un collège pour l'enseignement public de l'astrologie, et le pape Urbain V prononça l'anathème « contre quiconque « oserait enlever de ce collège les livres et instruments « qui servaient aux opérations astrologiques ». Henri IV fit tirer l'horoscope de celui qui devait être Louis XIII ; Louis XI. Marie de Médicis, Charles Quint, Richelieu, Mazarin et tant d'autres se sont inclinés devant le verdict des astrologues. Ce n'étaient pourtant, en général, ni des esprits faibles ni des hommes faciles à duper.

*
* *

Il faut croire que la Souabe est particulièrement favorable à l'éclosion des Alchimistes et des Sorciers.

L'Allemagne, d'ailleurs, avec ses cours d'eau, surtout avec le Rhin aux rives fantastiques, avec ses montagnes hérissées de pins, ses rochers abrupts et ses forêts sombres, est un pays où les fées, les gnômes, les ondines et les farfadets ont toujours dû se trouver fort à l'aise. C'est dans cette patrie des légendes et du surnaturel, sur cette terre de prédilection foulée par le pied fourchu de Méphistophélès que devait naître le docteur Jean Faust.

Comme Albert-le-Grand, c'est en Souabe que vit le jour, au siècle dernier, Mesmer, le créateur du magnétisme animal, le docteur célèbre par son baquet.

C'est là qu'est allé s'éteindre, en 1815, dans un oubli presque complet, ce charlatan illustre entre tous, auquel Louis XVI avait fait offrir une pension viagère de trente mille francs, qu'il avait refusée, se bornant à accepter une souscription publique de 340,000 francs.

Ces chiffres proclament assez haut la vogue dont jouissait l'apôtre des tables tournantes. Ils nous font voir en même temps qu'en un siècle éclairé, et en dépit des anathèmes de l'Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences, le savoir-faire d'un mystificateur en était arrivé à subjuguer non seulement la foule ignorante, mais la cour et le roi lui-même.

Le merveilleux est sujet à des métamorphoses périodiques ; il s'accommode aux mœurs des différents âges. Mais quand après avoir fleuri sous une forme, il disparaît, victime de l'inconstance humaine, ce n'est que pour un temps, car il est immortel comme la crédulité publique, au souffle de laquelle il renaît de ses cendres pour s'incarner dans de nouvelles pratiques.

Mesmer disparu, son baquet magique, qui, d'ailleurs, fuyait déjà de son vivant, n'est plus qu'un cuvier ridi-

cule que le bon sens public met bientôt en pièces. Mais il faut bien le remplacer par quelque chose et voici que se lève à l'horizon du surnaturel la séduisante doctrine du spiritisme, héritière plus ou moins directe du magnétisme animal.

Attirer vers soi les âmes des morts, leur offrir un siège au coin de son feu, et les entretenir de ses petites affaires, quoi de plus agréable ? On appelle cela évoquer les esprits. Il y a une grande variété d'esprits ; esprits frappeurs, chanteurs, causeurs et autres. Les uns sont bons à consulter en cas de maladie, les autres pour les objets perdus ; il en est qui jouent le rôle d'agents de police en matière de fidélité conjugale, d'autres enfin qui sont propres à toute spécialité. Cela demande certaines pratiques, certaines passes, comme on dit, bref, une initiation, un tempérament spécial, et, par dessus tout, la foi, sans laquelle, — on le sait, — le reste est inutile. Quand on remplit toutes les conditions requises, on peut servir d'intermédiaire entre les vivants et les morts ; on est enfin, suivant l'expression consacrée, un bon *medium*.

Le spiritisme est en plein épanouissement. Combien de temps durera son règne ? Nul ne saurait le préciser. Mais il y a lieu de croire que ses jours sont comptés, car il vient d'essuyer, récemment, et en haut lieu, un assez vif désagrément bien fait pour ruiner son crédit ; et le cas vaut la peine d'être rapporté.

C'était à la cour de Vienne, le 11 février de l'année dernière. Un spirite anglais, M. Bastien, avait donné plusieurs séances devant un public d'élite composé de la famille impériale et des plus hautes notabilités viennoises. Les représentations avaient lieu dans un cabinet de travail attenant à une bibliothèque où se retirait

M. Bastien pour *matérialiser* les esprits, (c'est le terme technique).

Car évoquer les esprits ne suffit pas : il importe qu'on puisse les voir; il faut donc qu'ils revêtent une forme sinon palpable, au moins visible. Et pour vaquer à leur toilette, l'opérateur, le *medium*, passait dans la bibliothèque, convertie en vestiaire des âmes, et dont la porte, grande ouverte, avait été tendue d'un rideau noir.

Les évocations réussirent à merveille : divers esprits apparurent au cours de ces soirées, à la grande admiration des augustes spectateurs. L'esprit d'un monarque quelconque, décédé depuis plus de 1700 ans eut, entre autres, le bon goût de venir rendre visite à son collègue l'empereur François-Joseph, qui se montra enchanté de faire sa connaissance. Tout marchait donc pour le mieux, et le spiritisme allait pouvoir inscrire une de ses plus belles conquêtes à l'actif de ses annales, quand l'un des spectateurs crut remarquer qu'à chaque apparition d'un esprit correspondait un craquement du parquet de la bibliothèque, comme si une personne véritable, douée d'un corps semblable aux nôtres foulait, d'un pas mortel et bourgeois, le plancher du vestiaire des âmes.

Une allure aussi pesante de la part d'un être pour ainsi dire immatériel, d'une ombre, parut anormale et inconvenante aux yeux de cet observateur méticuleux, qui n'était autre que le propre fils de l'empereur, l'archiduc Jean d'Autriche. Il soupçonna quelque supercherie.

— J'en aurai le cœur net, se dit-il, et pas plus tard que demain.

Une dernière séance devait en effet avoir lieu le lendemain, dans les mêmes appartements.

L'archiduc Jean ne perd pas de temps. Il fait part de ses doutes à son frère le prince héritier, et tous deux

instalent un mignon mais robuste appareil, dont la mission consistait à fermer à volonté, promptement et solidement, la porte de la bibliothèque en tirant une ficelle connue des seuls complices.

A l'heure convenue, M. Bastien se retire derrière le rideau qui, bientôt après, livre passage à un esprit matérialisé en blanc ; — le blanc est la couleur officielle des esprits.

Etait-ce un esprit frappeur, chanteur ou calculateur, je l'ignore ; mais c'était à coup sûr un esprit trompeur, l'âme d'un fripon quelconque des siècles écoulés.

Lorsque l'apparition eut erré quelques instants sous les yeux de l'assistance, elle recula lentement, silencieusement, avec la gravité qui sied aux fantômes. Mais en arrivant au rideau, elle ne put que l'écarter. Impossible d'aller plus loin : le Grand Duc avait tiré la ficelle.

Ce qu'une ombre a de mieux à faire quand elle rencontre un obstacle à sa retraite, c'est de disparaître, de s'évanouir. Celle-ci s'obstina à vouloir franchir le seuil de la bibliothèque avec des marques évidentes d'impatience et de contrariété. Dans cette lutte de l'esprit contre la matière, l'âme eut le dessous et s'empêtra dans sa toilette ; les voiles tombèrent, et l'on vit apparaître la personne parfaitement matérielle et la piteuse figure du spirite anglais.

Les spectateurs poussèrent une exclamation indignée, et M. Bastien allait avoir à rendre un compte sévère de sa mystification, lorsque le Grand Duc, jugeant la leçon sufisante, l'emmena par une autre porte et lui montra le chemin de la rue.

— Je ne peux pas, répondit mélancoliquement le spirite, je n'ai pas mes bottes !

M. Bastien, comme son nom l'indique, avait des

bottes ; seulement il les avait déposées dans la bibliothèque.

En effet, les âmes ne se chaussent pas ; de simples bas de coton suffisent, parait-il, à leur locomotion. Une minute après, les pieds de M. Bastien, réintégrés dans leurs étuis de veau ciré, emportaient loin de la cour de Vienne ce revenant, — qui n'est pas près d'y revenir.

J'ai trouvé cette anecdote dans un journal allemand où elle a paru sous ce titre original : « Le *medium* et son *remedium*. »

Le spiritisme n'en est à sa première défaite ; s'il a ses apôtres et ses croyants, il compte aussi beancoup d'adversaires, d'antispirites, comme on les nomme. Il ne les rencontre pas toujours sur les marches d'un trône, mais aussi parmi les physiciens, les physiologistes, les médecins et plus encore peut-être parmi les prestidigateurs dont l'adresse et le talent démontrent l'erreur des charmeurs d'esprits, quand ils ne démasquent pas leur mauvaise foi. Il est donc probable que dans quelques années le spiritisme aura vécu.

Qu'est-il besoin, d'ailleurs, d'un corps de doctrine, de passes mystérieuses et de salamalecs pour évoquer les âmes de ceux qui ne sont plus ?

La vue d'un portrait, une pâquerette fanée, qu'on retrouve au fond d'un tiroir, un billet jauni qu'on relit les larmes aux yeux, moins que cela, un nom, une date, n'ont-ils pas le pouvoir magique de ressusciter ceux que nous avons aimés ? de faire revivre leur souvenir avec une intensité telle que nous croyons encore les voir près de nous.

A certaines heures graves, quand il faut prendre une décision délicate, ne leur demandons-nous pas conseil ? Et si nous avons bien agi, ne nous semble-t-il pas qu'il nous

approuvent et sont contents de nous ?

Envisagé sous cet aspect, le spiritisme, (je devrais dire le spiritualisme), n'est pas près de périr : il vivra autant que le monde.

On peut en dire autant de l'Astrologie.

Aujourd'hui comme au seizième siècle, de si astrologique mémoire, beaucoup de bons esprits ajoutent foi à l'influence des astres et des saisons.

Mais cette croyance ne repose plus sur l'action surnaturelle due à l'enchevêtrement des orbites planétaires ; elle ne s'alimente pas à la lecture des oracles rimés d'un Nostradamus ; elle est naturelle, nécessaire et spontanée, et dépend du plus ou moins d'impressionnabilité du système nerveux, de la sensibilité plus ou moins délicate du cœur.

Qui donc a échappé à la bienfaisante influence du printemps ! Qui ne s'est senti plus dispos, mieux portant et meilleur à l'époque du renouveau ?

Où est l'âme endolorie, le cœur brisé qui ne se soient pas repris à l'espérance sous les caresses du doux soleil de mai ? Qu'elle santé ruinée n'a pas cru sa résurrection possible quand revenaient les hirondelles ? Ne s'abandonne-t-on pas invinciblement à rêver un bonheur et une paix infinis quand on erre dans la campagne par une silencieuse et claire nuit d'été ?

Et ce qui est vrai du printemps ne l'est pas moins des autres saisons. Seulement, au rebours de l'astrologie qui passionnait spécialement les simples, les ignorants et les grossiers, la croyance à l'influence des astres, dans la forme particulière sous laquelle nous venons de la considérer, recrute surtout ses fidèles parmi les esprits élevés. Elle s'affine et s'avive en raison directe de l'éducation et de la délicatesse des sentiments.

Mais au temps d'Albert-le-Grand, les âmes fortes n'étaient pas plus en majorité qu'aujourd'hui ; l'ignorance était bien plus générale et plus complète et le sort du peuple infiniment plus pitoyable.

Comment s'étonner alors de la vogue durable dont jouirent les exploiteurs de la crédulité publique qui imaginèrent, sous le couvert d'un grand nom, en des temps où le merveilleux avait la partie belle, d'offrir aux souffrances, aux convoitises, aux passions de leurs coutemporains un ensemble de doctrines, de formules et de pratiques capables sinon de les rassasier, du moins de tromper leur appétit ?

Il en sera toujours ainsi. En dépit de la diffusion des lumières et de la multiplication des écoles, il y aura toujours des virtuoses ambulants pour débiter, aux sons d'un orgue de Barbarie, des prédictions à un sou connues sous le nom de planètes, -- l'inutile joint au désagréable. —

Il sera toujours facile aux cuisinières et aux caporaux de contempler sur un champ de foire, moyennant une faible rétribution, les traits de l'objet aimé.

Quant aux naïfs des couches sociales plus élevées, ils n'ont qu'à consulter la quatrième page de certains journaux ; ils y trouveront l'adresse de respectables somnambules, médiums, cartomanciennes, chiromanciennes, enfin magiciennes et pythonisses en chambre de toute spécialité, qui leur prédiront l'avenir et leur feront retrouver toute chose perdue, — sauf toutefois le prix de la consultation.

Les formules et les onguents passent et ne guérissent que pour un temps ; la crédulité reste ; et il ne se manquera jamais de farceurs — passez-moi le mot — qui joindront à une parfaite connaissance de l'humaine faiblesse l'art

de s'en procurer des rentes. Cela fait des victimes et de corps et d'esprit ; mais comment y remédier ? Par une loi ? C'est un moyen bien usé et de l'efficacité duquel on a le droit de douter quand on considère l'état beaucoup plus florissant de l'ivrognerie depuis qu'on a jugé à propos de la réprimer. D'ailleurs, en thèse générale, on peut arriver, peut-être, par une réglementation sagement ordonnée, à faire en sorte que les hommes ne nuisent pas à leurs semblables ; mais les empêcher de se nuire à eux-mêmes est bien autrement difficile.

C'est pourquoi je pense qu'on a bien fait de ne jamais interdire la publication des Secrets du Grand-Albert. La profonde absurdité, l'absence complète de sens commun qui se remarquent à chaque page, suffisent à leur assurer un crédit qui durera tant qu'il y aura des niais. Mis à l'Index et frappé d'interdiction, ce petit recueil eût joui d'une vogue déplorable.

La conclusion de ce qui précède, c'est que la Déesse Renommée a de singuliers caprices, et qu'il sort parfois de sa trompette des sons bien faux et bien étranges.

Voici un grand théologien, doublé d'un savant et d'un orateur, une des personnalités les plus en relief du treizième siècle ; qui a recuilli en son temps les applaudissements de l'Europe et que les rois ont honoré de leur estime ; qui a pris la peine d'être évêque et ambassadeur. De tant de gloire, de tant de mérite et de tant de bruit, que reste-t-il aux yeux de la postérité ? Un petit recueil d'inepties, imprimé sur papier à chandelles, qui serait mort de moisissure chronique, s'il ne s'était trouvé un écolier flâneur, naïf et prodigue pour le sauver de la destruction, moyennant trois sous.

C'est à décourager ceux qui seraient tentés de devenir célèbres.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, je vous prie de ne pas trop m'en vouloir si ma modeste prose n'est pas digne de l'auditoire qui a bien voulu en supporter la lecture.

Je viens de mettre ces alinéas au monde aujourd'hui, dimanche, 21e jour de la lune ; et le Grand-Albert nous apprend, page 178, que ceux qui naîtront en ce jour seront contrefaits et sans génie.

Il ajoute, à propos du dimanche, que « ce jour est pro-« pice et à souhait pour sortir des lieux habités et goûter « les plaisirs de la promenade ».

J'incline à croire que le conseil du Grand-Albert est fort sage, — une fois par hasard, — et qu'après la patiente audition d'un semblable bavardage, on ne peut que se trouver bien de prendre un peu l'air.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1885.

9 JANVIER.

Présidence de M. Moullart. — Sont nommés : Membres de la Commission de publication MM. Crampon, Debauge, Lecomte, Moullart et Fournier ; et Membres de la Commission de comptabilité MM. Roger, de Forceville et Decharme. — Sont élus : Directeur M. Dubois (Gustave) ; Chancelier M. Caron.

23 JANVIER.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Election de MM. Picard et Couttolenc, comme membre titulaires.

13 FÉVRIER.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Jules Verne : *Fritt-Flac*, conte fantastique.

27 FÉVRIER.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Election de M. le docteur Froment, comme membre titulaire. — Lecture par M. Moullart : *Examen de diverses*

questions relatives à l'enseignement ; discussion au sujet de quelques corporations et de leurs privilèges (avocats, médecins).

13 Mars.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Decaïeu : *Les choses de la Justice* ; et par *M.*Levavasseur : *traduction en vers latins du 1er chant du Vert-Vert, de Gresset.*

27 Mars.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. l'abbé Francqueville : *le poëte Léopardi.*

10 Avril.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. l'abbé Francqueville : *le poëte Léopardi* (suite). — Compte-rendu financier, présenté par M. Garnier, archiviste-trésorier.

24 Avril.

Présidence de M. Caron, chancelier. — Lecture par M. J. Verne : *Mathias Sandorff* (fragment).

8 Mai.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Daussy : *Etude sur les préfixes et les suffixes.* — Démission de M. Daussy.

22 Mai.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Election de M. Daussy comme membre honoraire.

Lecture par M. Janvier : *Etude sur Bourgois*, graveur amiénois.

12 Juin.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Caron : *Le principal vital chez les plantes.*

26 Juin.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Election de M. Vinque comme membre titulaire.

10 Juillet.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Jules Verne : *Robur le conquérant.*

24 Juillet.

Présidence de M. Gustave Dubois. — Compte-rendu par le Directeur des démarches faites par le bureau pour obtenir subventions du conseil municipal et du conseil général.

14 Aout.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Caron : *La vie chez les plantes* (suite).

13 Novembre.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Francqueville : *Etude sur un recueil de pensées de l'abbé Roux.*

27 Novembre.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lec-

ture par M. Francqueville : *Etude sur l'abbé Roux* (suite).

11 Décembre.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Gustave Dubois : *Etude sur Vivien.*

23 Décembre.

Présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — Lecture par M. Decaïeu : *Rapport sur les travaux de l'année.*

24 Décembre.

Séance publique, sous la présidence de M. Gustave Dubois, Directeur. — *Etude sur Vivien*, par M. Gustave Dubois, Directeur ; *Rapport sur les travaux de l'année*, par M. Decaïeu, secrétaire ; *Les secrets du Grand-Albert*, par M. Gustave Boulenger.

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1885.

Du Ministère de l'Instruction publique.

Répertoire des travaux historiques. Tom. II. Supplément. Tom III. N° 2, 3.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'archéologie. Année 1884. N° 4.

Revue des travaux scientifiques. Tom IV. N° 9, 10, 11, 12. — Tom V. N°s 1 à 6.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'histoire et de Philologie, Année 1884. N°s 3, 4.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1885. N° 1, 2.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section des sciences économiques et sociales. Année 1884.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux scientifiques. Année 1885. N° 1.

Comité des travaux historiques scientifiques. — Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des correspondants et des correspondants honoraires du Ministère de l'Instruction publique, des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Paris 1885. Imprimerie nationale. Pièce in-8°.

De la Préfecture de la Somme.

Département de la Somme. — Conseil général. — Session d'Août 1884. Rapports du Préfet et de la Commission départementale. Procès-verbaux des délibérations.

Amiens. 1884. L. Caillet. 2 vol. in-8.

Session extraordinaire de Mars 1885. — Rapport du Préfet et Procès-verbaux des délibérations.

Amiens. 1885. L. Caillet. 1 vol. in-8°.

Sociétés françaises

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement d'Amiens. N^os^ 312 à 325, 328 à 335.

Société linnéenne du Nord de la France. Bulletin mensuel. N^os^ 134 à 144.

Bulletin de la Société industrielle d'Amiens. 1884. N° 6. — 1885. N^os^ 1 à 5.

Bulletin de la Station agronomique de la Somme, par A. Nantier. 1884. 3^e^ et 4^e^ trimestres. — 1885. 1^er^ trimestre.

Bulletin de la Soeiété des Antiquaires de Picardie. 1884. N° 4. — 1885. 1-2-3.

Bulletin de la Societé archéologique du midi de la France. Séances du 1^er^ avril au 22 juillet 1884 inclus.

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre. Bulletin 28.

L'Agronome pratricien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne. 1884. N° 12. — 1885. N° 1 à 11.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome II, feuill. 20-21 — Tome V, 3^e^-4^e^-5^e^-6^e^ liv.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne publié par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. N^os^ 27 à 35.

Bulletin du Comice d'Abbeville. 1884. N° 12. — 1884. N^os^ 1 à 5, 8, 9 et 10,

Le Cultivateur agenais. 1884. N^os^ 7 à 12. — 1885. N° 1.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. 1884. N^os^ 11-12. — 1885. N^os^ 1 à 10.

Gazette médicale de Picardie, organe de la Société médicale d'Amiens. 1884. N° 12. — 1885. N^os^ 1 à 6, 8-9-10.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille. Année 1884-1885.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. 16^e^ et 17^e^ vol.

Bulletin scientifique du département du Nord. 1884. N^os^ 11-12. — 1885. N^os^ 1 à 8.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arroudissement de Mayenne. 21e-22e-23e-24e année.

Bulletin de la Société historique de Compiègne. Tome VI.

Compte-rendu d'une réunion plénière des Société agricoles de Lot-et-Garonne tenue à Agen le 4 décembre 1884.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Scienees et Arts de la Sarthe. Année 1883-1884. 5e fasc. 2e série. Tome XXII.

Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Bulletin IIIe vol. 7e livr. — IIIe vol. n· 1-2-3.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon. Année 1883.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Année 1884.

Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône. Tome VII. 2e partie.

Bulletin de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var. 6e liv.

Bulletin de la Société Académique franco-hispano-portugaise de Toulouse. Année 1884-1885. — 1884. n· 4. — 1885. ne 1.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1883-1884.

Bulletin de l'Académie du Var. Nouv. série. Tome XII. 1er fasc.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Tome XXV. 1883.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure. Cahier 206, 208.

Journal de l'Agriculture du Nord, publié sous la direction de M. A. Jacquemart. 5e année. n· 14.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. Tome XVIII. feuilles 14 à 19. 1885. Janvier à Juin.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 2e semestre 1884. 1er semestre 1885.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 8e série. Tome VI. 1er et 2e partie.

Bulletin et Procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville, avec une table analytique des séances. Année 1884.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne académie d'Angers). Nouvelle Période. Tome XXVI. 1884.

Société des Agriculteurs de la Drôme. Bulletin-Journal, Organe mensuel. 2e année. nos 5, 6, 7 à 12.

Société de médecine légale de France. Bulletin. Tome VIII. IIe partie.

Société industrielle d'Elbeuf. — Bulletin des travaux. 1884. Nos 3, 4. 1885. nos 1, 2.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise. Tom. XII. 2e Partie.

Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. — Exercice 1884-1885. 1re-2e Partie.

Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie 1884. 1er 3e et 4e trimestre.

Mémoire de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise. Tome XVIII.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône. 3e série. Ne 15.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Limousin. 2e série. Tom. X.

Société archéologique du Limousin. — Registres consulaires de la ville de Limoges. — Second registre 1592-1662.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. Tome XII. 1882.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — Classe des lettres. Vol. XXI, XXII. — Classes des sciences. Vol. XXVII.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, et Lettres du département de l'Ardèche. 11e série. Tome II. 1re et 2e semestre 1884.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. Tom XLI. 1er de la 9e série. 1re Partie.

Mémoire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. 2e série. Tom IV.

Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Année 1883-1884.

Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. 3e série. 44 et 45e année. 1882-1883.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 6e série. Vol. V.

Recueil de l'Académie des jeux floraux. 1885.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Tom XIV. 1882-1883.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. Tom IX.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. 11e série. Tom. XIII. 1883-1884.

Mémoires de la Société académique, d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du departemenl de l'Aube. 3e série. Tome XXI.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. 47e, 48e, 49e et 50e années. 1880, 1881, 1882, 1883 et de 1884.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome XL.

Mémoires de l'Académie de Nimes. 8e série. Tome VI.

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche. 6e vol. Liv. 1-2.

Le Sauveteur. 1884. N° 12. — 1885. Nos 1 à 11.

Des Sociétés étrangères.

Second annual report of the Bureau of Ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution. 1880-1881. By J. W. Powell, Director. Wasingthon. 1883. 1 vol. in-8 Pl.

Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia. Mai-October Nov. Déc. 1884. — Part. 1. Part 2. 1885.

Departement of Interior. Monographs of the United States Geological Survey. Vol. III. IV V. VI. VII. VIII. — Washingthon. 1882-1884. 6 vol. gr. in-8. Pl.

Departemento Interior. U. S. Geological and Geographical Survey of the Rocky Mountain region. J. W. Powel in chair. Contributions to North American Ethnology. Vol. v. Washingthon. 1882. 1 vol. in-4. Pl.

Third annual report of the United States Geological Survey to the Secretary of Interior, 1881-1882, by J. W. Powell, Director. — Washington. 1883. 1 vol. gr. in-8o. Pl.

Revista trimensal do Istituto historico-geographico e ethnographico do Brazil. Tomo XLVI. 1884.

Departement of Interior. Bulletin of the United States Geological Survey. 1884. Nos 2, 3, 4, 5, 6.

Fourth annual report of the United States Geological Survey to the Secretary of Interior, 1882-1883, by J. W. Powell, Director. — Washington. 1884. 1 vol. gr. in-8o. Pl.

Mémoires de la Société des Naturalistes de la nouvelle Russie. Tome II. Fascicules 1 et 2. Atlas.

Des Auteurs.

Jacobi Sanson aliter R. P. Ignatii Joseph de Jesu-Maria carmina quæ ex libris Reverendi Patris eruit E. Prarond scriptoris historici æmulator indignus. — Ambiani, 1884. Delattre-Lenoël. 1 vol. in-4°.

La souffrance et l'église catholique ou enseignement de Jésus-Christ sur nos douleurs, sa direction, ses victoires, par l'abbé E. Francqueville. Arras. 1885. Sueur-Charruey. 1 vol. in-12.

Des dictons historiques et populaires de Picardie, par l'abbé J. Corblet. — Versailles 1885. P. Aubert. Pièce in-8°.

Recherches historiques sur les Agapes, par l'abbé J. Corblet. — Amiens, 1885. Rousseau-Leroy. Pièce in-8°.

Discours prononcé par M. René Goblet, Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le 11 avril 1885, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Paris. 1885. Journal officiel. Pièce in-4.

Agriculture de Bassse-Picardie en 1884, par P. Hecquet d'Orval. Abbeville. 1885. C. Paillart. Pièce in-8°.

Les colonies pénales, par Henri Hardouin. — Paris. 1885. Chaix.

Abbeville. Une occupation militaire au quinzième siècle. 1470-1477, Par E. Prarond. Abbeville. 1885. Retaux. Pièce in-8°.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

31 DÉCEMBRE 1885.

BUREAU

MM. GUSTAVE DUBOIS, Directeur.
CARON, Chancelier.
DECAIEU, Secrétaire perpétuel.
GARNIER, ❋, Archiviste-Trésorier.

MEMBRES TITULAIRES

DANS L'ORDRE DE LEUR RÉCEPTION

MM.

1 GARNIER, ❋, à la Bibliothèque communale.
2 DE FORCEVILLE (GÉDÉON), rue Lamarck, 35.
3 LENOEL, ❋, rue de la République, 34.
4 PONCHE (NARCISSE), ❋, rue Constantine, 6
5 DAUPHIN (ALBERT), ✳, passage de la Comédie, 1.
6 MOULLART, rue Cozette, 29.
7 LELEU, au Lycée.
8 DUPONT (ÉDOUARD), boulevard de l'Est, 17.
9 VERNE (JULES), ❋, rue Charles-Dubois, 2.
10 ROGER, rue Gresset, 21.
11 PEULEVÉ, rue Lamarck, 15.
12 DUBOIS (GUSTAVE), rue Neuve, 19.

13 OBRY (Ernest), rue des Jacobins, 67.
14 BARIL (Gédéon), rue Bellevue, 37.
15 CRAMPON (l'abbé), rue Neuve, 26.
16 GUÉRARD, rue Riolan, 7.
17 JANVIER, Boulevard du Mail, 73.
18 GOBLET, rue Mazagran, 10.
19 DEBAUGE, faubourg de Hem, 232.
20 LECOMTE, rue Charles Dubois, 27.
21 DECAIEU (Auguste), rue de la Pâture, 24.
22 DECHARME, ✠, rue Laurendeau,82.
23 CARON (Laurent), rue des 3 Cailloux, 44.
24 DUBOIS (Edmond), rue Cozette,. 31
25 DELPECH, rue Saint-Louis, 4.
26 FOURNIER, rue du Lycée, 28.
27 OUDIN, rue Debray, 9.
28 FRANCQUEVILLE (l'abbé). rue Flament, 18.
29 LENEL, rue Laurendeau, 80 ; (élu, non insta
30 SELOSSE, rue Chauvelin, 101 ; (id).
31 BOR, rue des Vergeaux, 5 ; (id).
32 FROMENT, rue de la Républiq ie, 65 ; (id).
33 PICARD, place Saint-Denis, 50 ; (id).
34 COUTTOLENC, rue Charles-Dubois, 21 ; (id).
35 VINQUE, rue Saint-Jacques, 109 ; (id).

MEMBRES HONORAIRES
DE DROIT.

1 M. le Général commandant le 2e corps.
2 M. le Premier Président de la Cour d'appel.
3 M. le Préfet de la Somme.
4 Mgr l'Évêque d'Amiens.
5 M. le Procureur général près la Cour d'appel.
6 M. le Maire d'Amiens.
7 M. l'Inspecteur de l'Académie Universitaire.

MEMBRES HONORAIRES

ÉLUS

1 M. GAND, ❋, rue Contrescarpe, 20, à Amiens.
2 M. RICHER, rue Saint-Jacques, 98, à Amiens.
3 M. FUSTEL DE COULANGES, ❋, Directeur de l'École normale supérieure, à Paris.
4 M. GUILLON, ❋, Ingénieur, à Enghien.
5 M. BOHN, professeur, à Paris.
6 M. KOLB, Ingénieur, à Lille.
7 M. HARDOUIN, Conseiller honoraire, à Quimper (Finistère).
8 M. POIRÉ, Professeur, à Paris.
9 M. CORBLET, (l'abbé), ❋, à Versailles.
10 M. BELIN DE LAUNAY, inspecteur d'Académie.
11 M. DE QUATREFAGES DE BRÉANT, ❋, membre de l'Institut, à Paris.
12 M. DE MARSILLY, O. ❋, directeur des Mines, à Anzin.
13 M. FLEURY, O. ❋, ancien Recteur, à Douai.
14 M. TIVIER, Doyen de la Faculté des Lettres, à Dijon.
15 M. HENNEBERT, O. ❋, Lieutenant-Colonel du Génie, à Versailles.
16 M. MACHART, O. ❋, Inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées à Paris.
17 M. DU BOIS DE JANCIGNY, à Paris.
18 M. LANIER, professeur d'histoire, à Paris.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

1 M. Hecquet, Docteur en médecine, à Abbeville.
2 M. Marcotte, ancien Bibliothécaire, à Abbeville.
3 M. Du Souich, C. ✠, Inspecteur général des Mines, rue Férou, 4, Paris.
4 M. Veret, Docteur en médecine, à Doullens.
5 M. Ferrand, O. ✠, ancien Préfet, à Amiens.
6 M. de Beauvillé (Victor), ✱, ancien magistrat, à Montdidier.
7 M. Lefebvre (Jules), Archiviste de la Société d'Émulation, à Abbeville.
8 M. Huard, Homme de lettres, 5, rue Dauphine, à Paris.
9 M. Millien (Achille), Homme de lettres, à Beaumont la-Ferrière (Nièvre).
10 M. Bernard, Avocat général, à Dijon.
11 M. de Guerle, ✠, Trésorier-Payeur général, à Nancy,
12 M. Le Pelletier, ✠, Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.
13 M. Egger, C. ✠, Membre de l'Institut, 68, rue de Madame, à Paris.
14 M. Pièdagnel, ✠, Homme de lettres, rue des Sablons, Passy-Paris.
15 M. de Valois, ✠, Consul de France, à Lisbonne (Portugal).
16 M. de Rainneville, ✠, Sénateur, 42, rue de Ville-l'Évêque, à Paris.
17 M. de Longpérier, ✠, Membre de l'Institut, 50, rue de Londres, à Paris.
18 M. Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé, canton de Briouze (Orne).

19 M. Lartigue, Ingénieur au chemin de fer du Nord.
20 M. Faucon, Docteur en médecine, Professeur à la Faculté libre de Lille
21 M. Cartault, Professeur, à Paris.
22 M. Le Tellier, Professeur, à Lisieux.
23 M. de Croos, Avocat, à Béthune.
24 M. Jouancoux, à Cachy, près Villers-Bretonneux.
25 M. De Vorges, O. ✠, Ministre plénipotentiaire, à Lima.
26 M. Cahon, Docteur en médecine, à Paris.
27 M. Lamey, O. ✠, Colonel directeur du Génie, à Bordeaux.
28 M. Boulenger (Gustave), Receveur municipal à Albert.
29 M. Pinel, à Gonesse.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Roger, Ponche, Decharme.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Moullart, G. Dubois, l'abbé Crampon, Delpech, Fournier.

MATIÈRES ET SUJETS

TRAITÉS DANS LES SÉANCES DE L'ANNÉE 1885 ET NON INSÉRÉS

DANS LE PRÉSENT VOLUME.

---

13 Février . . *Frith-Frac*, par M. Jules Verne.

27 Février . . *Diverses questions relatives à l'enseignement et à quelques corporations*, par M. Moullart.

13 Mars . . . *Traduction en vers latin du 1er chant du Vert-Vert, de Gresset*, par M. Levavasseur.

24 Avril . . . *Mathias Sandorff*, par M. Jules Verne.

8 Mai . . . *Etude sur les suffixes et les préfixes*, par M. Daussy.

12 Juin . . . *Le principe vital chez les plantes*, par M. Caron.

19 Juillet. . . *Robur le conquérant*, par M. Jules Verne.

13 Novembre . *Etude sur un recueil de pensées de l'abbé Roux*, par M. l'abbé Francqueville.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1885.

Nouvelles expériences d'imitation par voie hydrodynamique des anneaux électrochimiques, par M. C. DECHARME 1
Etude sur Léopardi, par M. l'abbé FRANCQUEVILLE . . 49
J. B. Henri Bourgois, graveur amiénois, par M. A. JANVIER. 112
Comment le cheval de Faidherbe ne lui fut pas rendu par les Prussiens, par M. DAUSSY. 126
Les choses de la justice, par M. DECAIEU 148
SÉANCE PUBLIQUE DU 27 DÉCEMBRE 1885. — *Etude sur Vivien*, par M. G. DUBOIS, Directeur 171
Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1885, par M. DECAIEU, Secrétaire. 198
Les secrets du Grand Albert, par M. G. BOULENGER. . 209
Résumé des procès-verbaux. 232
Ouvrages reçus. 236
Tableau des membres de l'Académie 243
Matières traitées dans la séance de 1885 et non insérées. . 249

Amiens. — Imp. et Lith. H. Yvert.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04889 7790
Filmed by Preservation CIC